

RAPPORT ANNUEL

2013-2014



La Financière
agricole

Québec 

RAPPORT ANNUEL

2013-2014

LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC



Rang Saint-Étienne-Nord,
Sainte-Marie-de-Beauce

4

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS

7

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Dépôt légal – 3^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
ISBN 978-2-550-71305-0 (imprimé)
ISBN 978-2-550-71306-7 (PDF)

Photo de la page couverture:

Myriam Harton, Ferme Denis St-Pierre,
lauréate du Concours 2013 *Tournez-vous
vers l'excellence!*

Crédits photos:

Pages 2-3, 12-13 et 14-15: Jacques Dorion

Révision linguistique: Services
linguistiques Marie-Claude Harnois

Ce document a été publié en quantité
limitée et est disponible en version
électronique accessible sur notre site
Internet au www.fadq.qc.ca.

Lettres de présentation du rapport ...	9
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	10
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	11
Message de la présidente du conseil d'administration	12
Message du président-directeur général	14
Le contexte	17
Notre apport aux entreprises agricoles et forestières	18
<i>Des objectifs d'affaires prioritaires</i>	18
<i>Une organisation engagée envers son milieu</i>	18
<i>L'utilisation efficiente des ressources ...</i>	20
<i>Les programmes de financement</i>	30
<i>Les programmes d'assurances et de protection du revenu</i>	34
<i>Les investissements de Capital Financière agricole inc.</i>	37
<i>Financière agricole du Québec – Développement international</i>	37
<i>L'état des fonds d'assurance et du Compte dédié aux garanties de prêts</i>	38



41

LES ANNEXES

ANNEXE 1	
Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales	42
<i>Diversité dans la fonction publique</i>	42
<i>Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés</i>	44
<i>Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif</i>	45
<i>Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française</i>	46
<i>Protection des renseignements personnels</i>	47
<i>Politique de financement des services publics</i>	50
<i>Politique sur la gestion des plaintes</i> ...	51
<i>Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance</i>	52
ANNEXE 2	
Résultats concernant nos engagements stratégiques	54
<i>Plan d'exploitation 2013-2014</i>	54
<i>Plan d'action de développement durable 2013-2015</i>	67
<i>Cadre de gestion environnementale 2012-2015</i>	74

111

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

ANNEXE 3	
Tableaux, statistiques et cartes	77
ANNEXE 4	
Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	90
<i>Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration</i>	90
<i>Membres du conseil d'administration au 31 mars 2014</i>	93
<i>Fonctionnement des comités</i>	100
ANNEXE 5	
Comité de direction de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2014	104
ANNEXE 6	
Organisation administrative au 31 mars 2014	106
ANNEXE 7	
Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.	108
ANNEXE 8	
Nos bureaux : pour vous, à la grandeur du Québec	109

Les faits saillants

Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Les conditions de marché de l'année 2013 ont été particulièrement bonnes pour plusieurs secteurs de production, notamment pour le secteur bovin et celui des grandes cultures, dont les recettes en provenance du marché ont connu une augmentation significative. Le contexte économique lié à la production porcine a également été plus favorable que celui de l'année précédente. En raison de cette conjoncture, l'intervention du programme ASRA pour l'année 2013-2014 s'est chiffrée à près de 259,4 millions de dollars, soit le montant de compensation annuelle le plus bas depuis les 15 dernières années. De ce montant, 131,6 millions de dollars ont été attribués à la production porcine et 69,8 millions de dollars à celle des veaux d'embouche.

Afin de répondre aux préoccupations des secteurs du veau d'embouche et de l'agneau et de tenir compte des particularités de mise en marché de ces productions, les modalités de répartition des compensations en ASRA ont été modifiées. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2014, les compensations du secteur du veau d'embouche sont réparties à 75% sur les kilogrammes de veau vendu et à 25% sur les femelles de reproduction. Pour le secteur de l'agneau, 50% des compensations sont versées en fonction du nombre de kilogrammes d'agneau vendu et 50% sur le nombre d'agneaux vendus.

En vertu des orientations gouvernementales 2010-2015, La Financière agricole doit prendre les dispositions nécessaires pour que tous les modèles de coûts de production soient revus au cours de cette période. À cet égard, les coûts de production des produits Porcelets et Porcs ont été mis à jour en 2013-2014. L'étude de coûts de production, qui portait sur l'année d'assurance 2012, a été réalisée par un organisme indépendant, soit le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture. L'étude a démontré une augmentation de la productivité des entreprises du secteur porcin. La modification de la couverture d'assurance du programme ASRA, en lien avec le nouveau coût de production, est entrée en vigueur à compter de l'année d'assurance 2014.

Assurance récolte (ASREC)

De façon générale, les conditions climatiques de la saison 2013 ont été favorables à la production agricole dans la majorité des régions. Cependant, la production de bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean de même que celle du foin dans certains secteurs du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été particulièrement affectées par le gel. Ainsi, La Financière agricole prévoit verser, pour 2013-2014, des indemnités de 31,9 millions de dollars, dont 3,7 millions de dollars pour la production de bleuets, 7,6 millions de dollars pour le foin et plus de 2,4 millions de dollars pour les dommages causés par la sauvagine. Cela constitue la plus importante année d'indemnisation au chapitre de la sauvagine depuis la mise en place de ce programme.

Au cours de l'année, La Financière agricole a introduit une nouvelle protection pour les entreprises maraîchères qui cultivent de petites superficies et dont les produits sont destinés aux marchés locaux, notamment par l'intermédiaire de paniers de légumes biologiques.

Programmes AGRI

Les prévisions en ce qui concerne les interventions financières dans le cadre du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2013 sont de l'ordre de 46,2 millions de dollars, comparativement à 64 millions de dollars en 2012. Quant aux contributions gouvernementales aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec, elles sont estimées respectivement à 28,5 et 89,3 millions de dollars alors qu'elles étaient de 46,6 et 92,8 millions de dollars en 2012. Cette diminution du niveau de soutien d'Agri-stabilité de même que de la contribution gouvernementale à Agri-investissement s'explique, notamment, par l'entrée en vigueur de l'Accord fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir 2*. La diminution importante des interventions de ces deux programmes affecte particulièrement les entreprises agricoles québécoises des secteurs de production qui ne sont pas couverts par le programme ASRA ou qui ne sont pas soumis à la gestion de l'offre, notamment les cultures maraîchères, les petits fruits et l'acériculture.

Création d'Agri-Québec Plus

Le gouvernement du Québec a pris la décision de pallier la diminution de l'intervention du programme Agri-stabilité par la mise en place du programme Agri-Québec Plus et d'augmenter la contribution gouvernementale au programme Agri-Québec afin qu'elle soit concurrentielle avec celle du Programme d'autogestion des risques de l'Ontario.

Ainsi, les entreprises agricoles des secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre, dont le bénéfice net est inférieur à 10 000 dollars, verront leur niveau de soutien passer de 70% à 80% de la marge de référence grâce au nouveau programme Agri-Québec Plus. La prévision d'intervention de ce programme pour l'année de participation 2013 est de l'ordre de 11,4 millions de dollars.

Bonification d'Agri-Québec

La bonification d'Agri-Québec permet aux entreprises, dont les produits ne sont pas associés aux produits couverts par l'ASRA ou à la gestion de l'offre, d'obtenir une contribution gouvernementale supplémentaire, qui s'applique de façon graduelle, pour la portion des ventes nettes ajustées qui est supérieure à 1,5 million de dollars. Cette bonification représente une intervention supplémentaire annuelle estimée à 3,7 millions de dollars.

Des programmes spéciaux dans le secteur bovin

La Financière agricole du Québec, en appui aux producteurs bovins québécois, a mis en œuvre deux programmes visant à favoriser le développement économique et durable des entreprises agricoles de ce secteur. Un programme d'aide a été mis sur pied pour promouvoir l'achat et l'engraissement des veaux d'embouche du Québec. Les producteurs de bouvillons vont ainsi recevoir un montant forfaitaire de 10 \$ pour l'achat de chaque veau d'embouche né et engraisé au Québec au cours de la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 mars 2014. On estime que 500 entreprises vont bénéficier de ce programme d'aide pour un montant total de l'ordre de 840 000 dollars.

De plus, les entreprises de production de bouvillons et de veaux de grain situées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que dans certains autres secteurs qui ne satisfont pas aux conditions requises pour la production de maïs-grain, ont bénéficié d'un soutien financier complémentaire de l'ordre de 18,40 \$ par bouvillon et de 8,45 \$ par veau de grain selon le volume admissible en 2012. La Financière agricole a pris cette décision afin d'aider les entreprises agricoles affectées par la hausse importante du prix des céréales. Plus de 210 entreprises ont bénéficié de ce soutien pour une somme totale de 439 305 dollars.

Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Le 25 septembre 2013, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait la mise en place du Programme d'appui à la diversification et au développement régional. Administré par La Financière agricole, ce programme contribue à la création de nouvelles entreprises, sert à diversifier la production et les activités de celles existantes ou encore à réaliser des travaux liés à l'amélioration foncière.

Le 27 février 2014, La Financière agricole a bonifié le programme, en plus d'en élargir les critères d'admissibilité et d'y ajouter un volet pour appuyer les projets des entreprises serricoles.

Au 31 mars 2014, 10 projets avaient déjà été acceptés pour un montant de plus de 730 000 dollars, admissible à un remboursement des intérêts pendant trois ans. Un deuxième appel de projets était en cours à la fin de l'exercice financier 2013-2014.

Financement agricole et forestier

En 2013-2014, les activités de financement agricole et forestier ont atteint 1,16 milliard de dollars. De cette somme, des garanties de prêts à terme totalisant 1,12 milliard de dollars ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit d'un montant de 47,2 millions de dollars ont été autorisées. Globalement, l'encours des prêts agricoles et forestiers s'élevait à 4,5 milliards de dollars.

Par ailleurs, La Financière agricole a soutenu 399 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé près de 10 millions de dollars au cours de l'exercice 2013-2014.

Le 17 mai 2013, La Financière agricole a annoncé la bonification de l'aide financière pour la relève agricole. Premièrement, pour la subvention au démarrage, un critère de formation a été introduit pour l'attribution de l'aide financière alors que les montants ont été bonifiés. Le montant d'aide antérieurement de 10 000 dollars peut maintenant être de 10 000, 15 000 ou 25 000 dollars selon le niveau de formation. Deuxièmement, la subvention à l'établissement pour le premier niveau de formation a été augmentée de 10 000 pour atteindre 50 000 dollars.

Mesures liées à la stratégie de soutien à l'adaptation

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. Ainsi, pour l'année 2013-2014, elle a accordé 370 garanties de prêts pour un montant total de 84,8 millions de dollars, dont 43,8 millions de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêt pendant trois ans.

En ce qui concerne le Programme régional d'adaptation et de développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, La Financière agricole a octroyé cinq garanties de prêts en 2013-2014 pour un montant de 2,2 millions de dollars, dont 0,3 million de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêt.

Plan d'action de développement durable 2013-2015

Le gouvernement du Québec a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée. Le Plan d'action de développement durable 2013-2015 de La Financière agricole a donc été élaboré en continuité de son plan d'action précédent. Il regroupe 23 actions qui répondent aux exigences de la Loi sur le développement durable. Par la réalisation de ce plan, La Financière agricole souhaite démontrer son engagement continu à l'égard du développement durable.

La Financière agricole du Québec

I Sa mission

La Financière agricole du Québec (La Financière agricole) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

La Financière agricole a réalisé son Plan d'exploitation 2013-2014 conçu à partir du Plan stratégique 2012-2015 dans un contexte où les enjeux sont nombreux et où les défis évoluent sans cesse. Le plan stratégique et le plan d'exploitation visent la relève, le développement et la compétitivité des entreprises agricoles, la valorisation des ressources bioalimentaires régionales, le respect de l'environnement, la satisfaction de la clientèle et la performance organisationnelle. Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2013-2014 s'inscrivent dans la vision de La Financière agricole d'« être reconnue pour son apport majeur à l'essor économique des entreprises agricoles et agroalimentaires et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec. »

III Une organisation de première ligne

Par ses interventions diversifiées, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Les outils offerts sont notamment l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.

De par sa mission, La Financière agricole voit à faciliter les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 25 000 entreprises agricoles et forestières.

L'organisation protège des valeurs assurées qui s'élèvent à près de 4,6 milliards de dollars. Quant au portefeuille de garanties de prêts, il atteint 4,5 milliards de dollars, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec. Comptant plus de 650 employés, dont plus de la moitié travaillent en région, l'organisation est bien implantée dans son milieu et est au fait des particularités régionales. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le maintien d'une relation d'affaires et de confiance avec la clientèle.

La mobilisation et l'engagement de personnes dévouées et compétentes permettent non seulement de dispenser des services de qualité, mais également de contribuer à la performance de l'organisation.

V Un partenariat d'affaires avec le milieu agricole et forestier

La Financière agricole poursuit ses engagements en s'adaptant, en innovant et en faisant preuve de souplesse dans l'accompagnement quotidien des entreprises agricoles et forestières. Ses réalisations montrent sa volonté de renouveler ses façons de faire et ses interventions, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'adaptation des entreprises vis-à-vis de leur environnement d'affaires afin de favoriser un développement viable. Le personnel de La Financière agricole est constamment en relation avec la clientèle, de même qu'il rencontre de façon régulière les représentants des producteurs agricoles.

Lettres de présentation du rapport

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2013-2014, découlant du Plan stratégique 2012-2015, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2013-2015. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'exploitation 2013-2014, découlant du Plan stratégique 2012-2015, ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2013-2015. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement soutenu du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Robert Keating
Président-directeur général
de La Financière agricole du Québec

Laurent Lessard
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, septembre 2014

Lévis, septembre 2014

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2013-2014 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'exploitation 2013-2014, le Plan d'action de développement durable 2013-2015 et le Cadre de gestion environnementale 2012-2015. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Robert Keating
Président-directeur général

Lévis, le 29 août 2014

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2013-2014, du Plan d'action de développement durable 2013-2015 ainsi que du Cadre de gestion environnementale 2012-2015.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole du Québec.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'exploitation 2013-2014, du Plan d'action de développement durable 2013-2014 ainsi que du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Michel Turner
Directeur de la vérification interne

Lévis, le 29 août 2014

Message de la présidente du conseil d'administration



La Financière agricole du Québec est un organisme dont la mission de soutien et de développement économique est essentielle pour le secteur agricole et agroalimentaire, mais aussi pour l'ensemble du Québec. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai accepté, en janvier 2014, le poste de présidente du conseil d'administration.

Je tiens à remercier et souligner le travail important fait par mes prédécesseurs au cours de la période couverte par ce rapport annuel, soit M. André Forcier, président du conseil d'administration du 17 novembre 2010 au 20 juin 2013, et M. Denis Pageau, vice-président du conseil d'administration, qui a pris la charge intérimaire de la présidence du 21 juin 2013 jusqu'à ma nomination.

Le mandat du conseil d'administration est d'établir les orientations stratégiques de La Financière agricole, les priorités relativement aux produits et services à offrir aux entreprises du secteur, d'approuver le budget annuel, les stratégies de placement et les états financiers, de s'assurer de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, de l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité des contrôles internes et de l'information financière. Ce travail ne serait pas possible sans la présence assidue des membres aux activités du conseil, l'expertise diversifiée et les profils de compétences complémentaires des membres ainsi que le soutien et la gestion du président-directeur général et son équipe.

Dans le présent rapport annuel, vous aurez l'occasion de constater que l'année 2013-2014 a été caractérisée par un contexte agricole et économique favorable, par l'amélioration de la situation financière de La Financière agricole et par l'attention accordée aux besoins du secteur primaire. Cette attention s'est traduite, entre autres, par la mise en place de nouveaux programmes, tant en assurances qu'en financement, notamment une nouvelle couverture d'assurance récolte spécifique aux entreprises de petite taille, la bonification du Programme d'appui financier à la relève agricole, qui témoigne d'un encouragement plus grand envers la formation, le Programme d'appui à la diversification et au développement régional et puis, la création du programme Agri-Québec Plus, qui a permis de pallier la diminution des sommes disponibles en vertu de l'entente *Cultivons l'avenir 2*. Je constate que toutes ces interventions ont été favorablement accueillies par notre clientèle et ont répondu aux attentes gouvernementales.

En matière de modernisation de la gouvernance, des actions importantes ont été entreprises. Un cadre global de gestion des risques de l'entreprise est en élaboration. Le vérificateur interne assiste aussi de façon statutaire aux séances du comité de vérification du conseil d'administration afin de fournir aux membres une évaluation du fonctionnement des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne de l'organisation. Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a entrepris la modernisation du Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux administrateurs. Enfin, pour la première fois depuis sa création, le conseil d'administration est à parité hommes et femmes, une pratique moderne de gouvernance.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue, au sein du conseil d'administration, à M^{me} Nathalie Kerbrat, présidente de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec, et à M. Bernard Deshaies, administrateur de sociétés. Je suis persuadée qu'ils sauront mettre leurs compétences à profit dans leur mandat à La Financière agricole. Je tiens aussi à remercier, pour leur contribution, M. David Boissonneault ainsi que M^{me} Solange Morneau, qui a récemment accepté de nouvelles responsabilités professionnelles. Enfin, je félicite M^{me} Marie-Christiane Lecours pour sa nomination à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

Je tiens à remercier, en mon nom personnel et en celui du conseil d'administration, le président-directeur général de La Financière agricole, M. Robert Keating, et son équipe de gestion pour leur leadership et leur soutien, ainsi que tout le personnel pour le dévouement, le travail remarquable au service de l'agroalimentaire québécois et la haute qualité des services qu'ils offrent à notre clientèle. C'est en très grande partie aux femmes et aux hommes qui composent notre organisation que nous devons les résultats présentés aujourd'hui dans le Rapport annuel 2013-2014.

Diane Vincent

Présidente du conseil d'administration

Le 15 septembre 2014

Message du président-directeur général



À titre de président-directeur général, je suis fier de présenter le bilan de La Financière agricole du Québec pour l'année 2013-2014. Il témoigne de l'importance et de la pertinence des produits financiers, d'assurance et de protection du revenu que nous offrons pour le bien commun du secteur agroalimentaire québécois.

Nous sommes maintenant au cœur de notre plan stratégique mis en place l'année dernière et qui prendra fin en 2015. Ce plan s'articule autour de quatre enjeux: la relève et l'importance du développement et de la compétitivité des entreprises agricoles; la valorisation des ressources bioalimentaires et le respect de l'environnement; la satisfaction de la clientèle; et la performance organisationnelle. Les résultats présentés dans ce rapport annuel sont encourageants et nous confirment une fois de plus que nous travaillons dans la bonne direction.

Je désire aussi souligner que La Financière agricole du Québec, grâce à un portefeuille de garanties de prêts atteignant 4,5 milliards de dollars et à près de 4,6 milliards de dollars en valeurs assurées, est un partenaire essentiel au développement et à la vitalité économique des entreprises agricoles, mais aussi à l'ensemble des régions du Québec.

Au cours de l'année 2013-2014, La Financière agricole a financé des activités de prêts à terme et des ouvertures de crédit totalisant près de 1,16 milliard de dollars. En plus des secteurs agricoles, elle a soutenu le milieu forestier en menant 304 interventions qui totalisent 28,6 millions de dollars.

Toujours fidèle aux principes de développement durable qui la guident, La Financière agricole a également poursuivi son engagement envers la relève en soutenant près de 400 jeunes entrepreneurs agricoles. Au total, ces projets d'établissement ou de démarrage d'entreprise ont bénéficié de près de 10 millions de dollars.



De plus, la dernière année a vu naître le Programme d'appui à la diversification et au développement régional qui a été mis sur pied pour soutenir et favoriser la croissance des entreprises agricoles de chez nous. Ce programme permet à ces dernières de diversifier leurs activités agricoles en visant la création ou le développement de nouveaux produits ou services et d'obtenir du soutien en ce qui a trait à la réalisation de travaux liés à l'amélioration foncière. Les entreprises serricoles, quant à elles, peuvent recevoir un appui financier pour favoriser l'amélioration de leur productivité.

En matière d'assurance et de protection du revenu, les contributions au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) se sont élevées à 411,4 millions de dollars. Or, le niveau des compensations ayant été moindre que celui des contributions, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles a été réduit de 146,9 millions de dollars au cours de cet exercice financier. En 2013-2014, le programme ASRA a couvert près de 11 900 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales ont représenté près de 3,3 milliards de dollars.

Pour l'année d'assurance 2013, plus de 12 400 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte (ASREC), pour une valeur assurée globale de près de 1,3 milliard de dollars. Par ailleurs, La Financière agricole prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 31,9 millions de dollars en ASREC.

En 2013-2014, La Financière agricole du Québec a mis sur pied une nouvelle protection d'assurance récolte pour répondre aux besoins des entreprises évoluant en agriculture de proximité. Désormais, les entreprises maraîchères qui cultivent de petites superficies et dont les produits sont destinés aux marchés locaux, notamment par l'intermédiaire de paniers de légumes biologiques, bénéficient d'une protection contre les risques climatiques.

En 2013-2014, c'est plus de 16 000 entreprises agricoles qui ont participé au programme Agri-stabilité, et les paiements prévus s'élèvent à 46,2 millions de dollars. Au cours de cette même année financière, les contributions des gouvernements fédéral et provincial pour les programmes Agri-Québec et Agri-investissement sont estimées respectivement à 89,3 et 28,5 millions de dollars.

Par ailleurs, en vertu de la nouvelle entente *Cultivons l'Avenir 2*, le gouvernement du Québec a pris la décision de pallier la diminution de l'intervention du programme Agri-stabilité par la mise en place du programme Agri-Québec Plus. Ainsi, les entreprises agricoles des secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre pourront bénéficier d'un soutien supplémentaire.

La Financière agricole est reconnue pour le dévouement de ses employés. Tous à leur façon, ils possèdent une expertise et une connaissance riche qu'ils mettent au service des entreprises agricoles et forestières du Québec. Je les remercie sincèrement pour l'excellence de leur travail et leur appui constant dans la réalisation de notre mission.

De même, je tiens à souligner l'importante contribution des membres du conseil d'administration. Ils sont la preuve que le travail d'équipe, l'écoute, la rigueur, le respect et la collaboration finissent toujours par rapporter. À ce sujet, je remercie monsieur André Forcier pour ses années de service à titre de président du conseil d'administration et monsieur Denis Pageau qui a assuré l'intérim de ce dernier jusqu'à la nomination de madame Diane Vincent, le 6 janvier 2014. Je me permets aussi de souhaiter la bienvenue à madame Vincent au sein de notre équipe, soulignant le fait qu'il s'agit de la première femme à assumer la présidence du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec. Je lui assure notre entière collaboration pour la durée de son mandat.

Enfin, je suis convaincu que notre organisation saura relever les défis et continuera de favoriser le développement d'une agriculture prospère, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. En collaboration avec nos partenaires du secteur bioalimentaire, nous poursuivrons la promotion de l'occupation dynamique du territoire québécois afin de participer à son essor économique pour les années à venir.

Robert Keating

Président-directeur général

Le 15 septembre 2014

Véronique Bouchard,
Ferme aux petits oignons,
grande gagnante du Concours 2013
Tournez-vous vers l'excellence!



Le contexte

GÉNÉRALEMENT FAVORABLE

Le contexte économique mondial est demeuré fragile en 2013. D'ailleurs, la croissance du produit intérieur brut (PIB) observée en 2013 a été la plus faible depuis la récession de 2009. La croissance américaine a été moindre qu'en 2012, alors que la situation économique s'est améliorée dans la zone euro, et ce, malgré le fait qu'elle ait enregistré, encore cette année, une croissance négative. Du côté des pays émergents, la Chine a continué de progresser avec un taux de croissance plus important que ce qu'on observe dans les pays avancés. Au Canada, l'environnement économique est demeuré dans une position favorable, que ce soit en matière de création d'emplois, de taux de chômage ou de croissance économique.

Tout d'abord, le dollar canadien s'est déprécié à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis les quatre dernières années. Cette dépréciation et la reprise de l'économie américaine en 2014 seront favorables à un regain des exportations pour le Canada, ce qui devrait entraîner des effets positifs sur son économie, en particulier sur celle du Québec. En ce qui concerne la politique monétaire canadienne, le taux directeur s'est maintenu à 1%. Cette conjoncture économique a contribué au maintien d'un bon contexte agricole.

Pour la saison de la culture en 2013, les producteurs agricoles de la plupart des régions du Québec ont profité de conditions climatiques généralement favorables. Bien que la température fraîche de l'été ait contribué à retarder le développement des cultures, les conditions météo automnales ont atténué les retards. Dans l'ensemble, la qualité ainsi que le rendement des fourrages et des céréales ont été près des moyennes. En ce qui a trait aux petits fruits, des gels tardifs en mai et en juin ont endommagé les fleurs de bleuets, affectant ainsi la majorité des bleuetières au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les rendements ont donc été inférieurs à la moyenne dans cette région.

Les recettes monétaires agricoles au Québec, compilées par Statistique Canada, sont demeurées stables en 2013, passant de 8,36 en 2012 à 8,33 milliards de dollars en 2013. La valeur des ventes de l'ensemble des cultures végétales a augmenté de 3,7%. Toutefois, une baisse de 0,5% a été observée pour les grandes cultures. Concernant les ventes des productions animales, une croissance de 2,8% a été observée en 2013. La hausse de 5% pour le secteur porcin est attribuable à l'embellie des prix et à la dépréciation du dollar. Enfin, les recettes monétaires, incluant les paiements de programmes, ont reculé de 0,4% en 2013.

Finalement, les investissements des entreprises agricoles québécoises ont, selon les données de Statistique Canada, augmenté de 3,5% en 2013. Pour l'année 2014, Statistique Canada prévoit une baisse de 2%.

Notre apport aux entreprises agricoles et forestières

Des objectifs d'affaires prioritaires

La mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 et du Plan d'exploitation 2013-2014

Le Plan stratégique 2012-2015 de La Financière agricole propose une vision qui permet de guider l'action de l'organisation et de mobiliser son personnel afin que La Financière agricole soit « reconnue pour son apport majeur à l'essor économique des entreprises agricoles et agroalimentaires et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec. »

Le plan stratégique comporte les cinq orientations suivantes:

- 1) Offrir un soutien adapté aux entreprises agricoles en favorisant leur compétitivité, leur efficacité et leur productivité;
- 2) Promouvoir le développement de la relève agricole;
- 3) Contribuer au développement d'un secteur agricole et agroalimentaire régional dynamique, diversifié et durable;
- 4) Maintenir un niveau optimal de qualité des produits et services offerts à la clientèle;
- 5) Optimiser et renforcer la capacité organisationnelle.

Ces orientations, qui servent à réaliser la mission et à présenter la vision de l'organisation, s'appuient sur les quatre valeurs organisationnelles que sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Des cinq orientations, 11 axes d'intervention et 27 objectifs ont été définis. Le Plan d'exploitation 2013-2014 a été conçu à partir de ces objectifs, et les 54 actions qui le composent concourent à la réalisation du plan stratégique.

Le détail des résultats du Plan d'exploitation 2013-2014 est présenté à l'annexe 2.

Une organisation engagée envers son milieu

L'engagement de services à la clientèle: des services uniques, professionnels et accessibles

La Financière agricole attache beaucoup d'importance à son engagement de services à la clientèle et s'y réfère pour orienter ses efforts dans la prestation quotidienne de services.

À la suite de l'adoption de nouvelles mesures de soutien, notamment pour la relève de même que pour la diversification et le développement régional de l'agriculture, le personnel du réseau régional a fait la promotion de celles-ci auprès des clientèles cibles. Des projets pilotes dans différents centres de services ont permis de tester de nouvelles formules de prestation de services en financement agricole et de recueillir des données chez la clientèle visant à mettre en place une nouvelle protection d'assurance récolte pour les petites superficies de productions maraîchères destinées aux marchés locaux.

Les activités quotidiennes qui visent l'application de l'ensemble des programmes administrés par La Financière agricole ont continué à être à l'avant-plan des priorités du réseau régional. L'utilisation d'outils de téléconférence peu coûteux a permis de tenir plusieurs formations à distance, ce qui a réduit les déplacements du personnel. Ce gain d'efficacité a permis d'augmenter les opportunités de formation et d'information afin de développer continuellement les connaissances et la compétence du personnel qui travaille directement avec les clients.

Solidement ancré dans les différentes régions agricoles, le personnel a aussi poursuivi sa collaboration à l'organisation ou à la tenue de multiples événements et activités visant à promouvoir la saine gestion, les produits agricoles régionaux et le succès des entreprises.

Les publications, la présence et le soutien auprès du milieu agricole

La Financière agricole du Québec a comme valeur de gestion la qualité de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques du secteur agroalimentaire québécois. Plusieurs moyens sont donc mis en place afin d'optimiser celles-ci. À ce titre, l'organisation produit des communications accessibles qui présentent ses produits et services. De plus, pour rejoindre ses clients, elle mise sur les relations publiques, que ce soit dans le cadre d'événements ou d'activités de relation avec les médias.

Ainsi, c'est au cours de l'année 2013 que le lancement d'une campagne d'information visant à valoriser les interventions de La Financière agricole du Québec, de même qu'à faire connaître les produits et les services professionnels qu'elle offre à ses différentes clientèles, a été effectué. C'est sous les termes *Éclairer, Progresser, Protéger et Réussir* que La Financière agricole a mis en lumière l'expertise de ses conseillers, l'avantage de ses solutions de financement, ses programmes d'assurances et de protection du revenu ainsi que les appuis financiers à la relève agricole.

Pour l'année financière 2013-2014, huit bulletins d'information *FADQ Nouvelles* ont été publiés. Destinés à nos clients et partenaires, ce bulletin propose des analyses approfondies sur des sujets d'intérêt ayant un lien avec la gestion de nos programmes. La section *FADQ Nouvelles* les regroupe tous sur le site Internet de La Financière agricole et permet de les consulter en tout temps.

De plus, quinze numéros de *L'état des cultures au Québec* ont été diffusés. Cette publication présente, par période et sous forme de rapport concis, les conditions climatiques particulières qui sont survenues ainsi que l'état d'avancement des différentes productions agricoles par région.

La Financière agricole a rendu disponible, en juin 2013, sa publication *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*. Cet outil permet de suivre régionalement l'évolution de la valeur des terres transigées au Québec. En décembre, elle a diffusé, pour une neuvième année consécutive, *L'Agroindicateur* qui permet d'obtenir un diagnostic de l'évolution des conditions économiques agricoles québécoises pour l'année en cours.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année. Au total, 18 communiqués de presse ont été envoyés aux médias, concernant notamment la diffusion de bilans régionaux portant sur les sujets suivants:

- l'état des cultures en assurance récolte;
- les activités en assurances et protection du revenu, ainsi qu'en financement.

Par ailleurs, l'organisation a soutenu financièrement la tenue de près de 180 événements à la grandeur du Québec. Elle a également remis 33 prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève agricole.

C'est d'ailleurs le 7 novembre dernier, lors du *Colloque Gestion*, organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), que monsieur Robert Keating, président-directeur général de La Financière agricole, a dévoilé la grande gagnante et les deux lauréats du Concours 2013 *Tournez-vous vers l'excellence!* Ensemble, ils se sont partagé 10 000 dollars en prix grâce à leur détermination et à leur savoir-faire qui leur ont permis de développer, d'améliorer et de maintenir le rendement de leur entreprise agricole.

Ce concours met en lumière toute l'importance que La Financière agricole du Québec accorde à la formation de même qu'à la reconnaissance de plusieurs qualités et talents qui ouvrent la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur.

Le développement durable

Le gouvernement du Québec a autorisé, le 29 février 2012, le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée.

Le Plan d'action de développement durable 2013-2015 de La Financière agricole a donc été élaboré dans la continuité de son plan d'action précédent. La Financière agricole souhaite ainsi poursuivre son engagement à l'égard de la Stratégie gouvernementale de développement durable en cours. Ce nouveau plan regroupe 23 actions que l'organisation prévoit mettre en œuvre. Ainsi, La Financière agricole souhaite démontrer son engagement continu à l'égard du développement durable. Elle poursuit certaines actions amorcées au cours des dernières années, notamment:

- la sensibilisation et la formation du personnel en matière de développement durable;
- la mise en œuvre de son Cadre de gestion environnementale 2012-2015;
- l'application des mesures d'écoconditionnalité visant le respect de normes environnementales par les entreprises agricoles;
- la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches dans les domaines d'expertise de La Financière agricole.

De nouvelles actions sont également prévues, dont l'élaboration d'une politique interne permettant de cibler les dossiers qui doivent faire l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable. Afin d'englober la dimension de la culture, l'organisation a élaboré une orientation dans son Plan stratégique 2012-2015, soit « contribuer au développement d'un secteur agricole et agroalimentaire régional dynamique, diversifié et durable », dont l'un des objectifs est de « favoriser l'implication de La Financière agricole à l'égard du développement régional et de l'occupation dynamique du territoire agricole. »

Un bilan des réalisations du Plan d'action de développement durable 2013-2015 de La Financière agricole pour l'année 2013-2014 est présenté à l'annexe 2.

Au mois de janvier 2012, La Financière agricole a adopté son Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015. Le CGE est un outil qui permet à l'organisation d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le CGE est accompagné d'un Plan de gestion environnementale (PGE) afin d'en assurer la mise en œuvre annuellement. Les résultats atteints par La Financière agricole dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de gestion environnementale 2013-2014 sont exposés à l'annexe 2.

L'utilisation efficiente des ressources

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance. Elle s'assure que ses ressources sont utilisées de manière à favoriser le respect de ses engagements et à assurer des services de qualité. En 2013-2014, elle a poursuivi ses efforts en ce sens.

Les ressources humaines

L'organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. Au 31 mars 2014, elle comptait 652 personnes, si l'on exclut les étudiants et les stagiaires. Les données présentées dans cette section couvrent l'année financière 2013-2014 et montrent que l'organisation doit composer avec une baisse d'effectifs pour relever ses défis. Il importe également de souligner qu'une partie de cet effectif est saisonnier.

TABLEAU 1

Répartition des employés au 31 mars 2014 par secteur et catégorie d'emploi

Secteur	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total 2013-2014	Total 2012-2013	Écart
Siège social	24	191	109	324	290	34
Réseau régional	14	129	185	328	368	-40
Total	38	320	294	652	658	-6

Source: SAGIP au 31 mars 2014. Ces données excluent les étudiants et les stagiaires.

TABLEAU 2

Répartition des ressources humaines (ETC utilisés) par secteur et catégorie d'emploi en 2013-2014

Secteur	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total 2013-2014	Total 2012-2013	Écart
Siège social	23	166	94	283	277	6
Réseau régional	15	123	197	335	343	-8
Total	38	289	291	618	620	-2

TABLEAU 3

Répartition des ressources humaines (ETC utilisés) par région administrative et catégorie d'emploi en 2013-2014

Région administrative	Hors cadres et cadres	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	Total
Bas-Saint-Laurent	2	17	20	39
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	4	11	16
Mauricie	1	6	9	16
Estrie	1	11	13	25
Outaouais	1	4	10	15
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	1	4	8	13
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	1	3	4
Chaudière-Appalaches	2	26	36	64
Lanaudière	1	8	9	18
Laurentides	0	3	6	9
Montérégie	3	27	50	80
Centre-du-Québec	2	12	22	36
Siège social	23	166	94	283
Total	38	289	291	618

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

L'organisation porte une attention particulière aux compétences de son personnel, notamment en offrant à plusieurs employés, dont des gestionnaires, différentes formations liées à la gestion et portant notamment sur la vision stratégique et la gestion du changement. En 2013-2014, les investissements en formation s'élevaient à 805 787 dollars, ce qui représente 2,2% de la masse salariale. Ce résultat dépasse la cible de 1,5% prévue au plan d'exploitation de l'organisation et celle de 1% établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Il s'explique notamment grâce à l'apport substantiel des ressources internes qui contribuent au développement des compétences de leurs collègues.

TABLEAU 4

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité en 2013-2014

Champ d'activité	Année financière 2013-2014
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	24,4%
Favoriser le développement des compétences en agriculture	30,2%
Accroître les compétences en assurances et en protection du revenu	4,2%
Accroître les compétences en financement	5,5%
Acquérir de nouvelles connaissances en bureautique et en informatique	7,3%
Améliorer les capacités de communication	3,6%
Promouvoir la santé et la sécurité	1,1%
Autres formations	23,7%

Note: La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

TABLEAU 5

Évolution des dépenses en formation

Année financière	Proportion de la masse salariale	Nombre de jours de formation par personne	Montant des dépenses par personne ¹
2012-2013	2,4%	3,5	1 360,64 \$
2013-2014	2,2%	3,1	1 235,87 \$

1. Le montant dépensé moyen par personne inclut les salaires.

TABLEAU 6

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année financière	Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	Professionnels incluant les avocats et les notaires	Techniciens et personnel de bureau
2012-2013	6,1	3,4	2,6
2013-2014	6,7	3,3	1,5

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le mouvement du personnel

En 2013-2014, dix-sept personnes de plus que l'an dernier sont parties à la retraite. Près de la moitié de ces départs ont touché les professionnels. Quant au taux de départ volontaire qui intègre les départs à la retraite, les mutations, les promotions et les démissions, le résultat de 7,7% révèle que les employés sont plutôt fidèles à l'organisation, quittant majoritairement pour la retraite.

Durant la dernière année, l'organisation a su maintenir des services de qualité en planifiant adéquatement ses besoins de main-d'œuvre. En effet, huit nouvelles ressources ont été embauchées en tant que personnel régulier. À ces embauches s'ajoutent 57 ressources occasionnelles et 61 personnes à titre d'étudiant ou de stagiaire, ce qui constitue un bassin de relève de grand intérêt. Les tableaux de l'annexe 1 donnent le détail de ces embauches.

TABLEAU 7

Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite

Année financière	Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	Professionnels incluant les avocats et les notaires	Techniciens et personnel de bureau	Total
2012-2013	5	9	5	19
2013-2014	5	17	14	36

TABLEAU 8

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Année financière	Taux de départ volontaire
2012-2013	7,7 (%)
2013-2014	7,7 (%)

LA GESTION DE L'EXPERTISE

Parce que l'expertise du personnel constitue le plus puissant levier pour réaliser sa mission, La Financière agricole investit dans le développement et le transfert des connaissances. Au cours de l'année 2013-2014, des efforts ont été déployés pour développer l'expertise, notamment celle des nouveaux employés. En plus des différents outils développés pour favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances, des activités ont été réalisées en matière de transfert d'expertise, particulièrement lors des départs à la retraite des gens d'expérience.

LA GESTION DU CHANGEMENT

La Financière agricole est convaincue de l'importance de bien se préparer dans le déploiement de projets d'envergure. En 2013-2014, l'organisation a poursuivi la formation du personnel impliqué dans la réalisation des projets majeurs et s'est dotée d'une démarche structurée de gestion du changement. La préparation de l'organisation est une préoccupation bien présente dans tous les projets organisationnels d'envergure.

Les ressources informationnelles

D'année en année, des efforts sont consacrés à l'entretien et à l'évolution des actifs déjà en place. En parallèle, les systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir l'évolution des programmes destinés à la clientèle. Parmi les réalisations de l'année 2013-2014, soulignons le déploiement de Windows 7 en remplacement de Windows XP sur les postes de travail des employés, l'application du standard d'accessibilité des documents téléchargeables sur le site Internet, la mise à niveau des serveurs de bases de données et l'utilisation exclusive de support électronique lors des réunions des membres de la direction générale et du conseil d'administration.

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours du dernier exercice, La Financière agricole a mis en œuvre un processus trimestriel de vérification des vulnérabilités internes et externes. Des essais effectués confirment également que le plan de relève est à jour et qu'il permet, en tout temps, la reprise des actifs informationnels de façon adéquate et la préservation de la qualité du service à la clientèle. La Financière agricole a par ailleurs poursuivi l'amélioration de plusieurs composantes de sécurité physique et logique.

Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu sensiblement au même niveau que l'an passé, soit à 99,5%.

Au cours de l'année 2013-2014, de nouveaux systèmes et fonctionnalités ont été livrés ou sont en cours de réalisation afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation. Les tableaux ci-après font état des activités d'encadrement, de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles. Ils présentent ces projets de même que leur état d'avancement au 31 mars 2014 et les ressources qui leur ont été affectées.

TABLEAU 9

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	État d'avancement au 31 mars 2014	Explication sommaire des écarts
Traitement des données d'assurabilité à partir des données de traçabilité en provenance d'Agri-Traçabilité Québec	100%	Projet terminé au mois de novembre 2013.
Base de données agrométéorologiques permanente pour le foin	68%	Les ressources ont été affectées en priorité au projet <i>Cultivons l'avenir 2</i> . Aucun effort n'a été investi dans ce projet en 2013-2014. Il sera cependant priorisé en 2014-2015 afin d'en achever la réalisation pour le mois de septembre 2014, comme prévu.
<i>Cultivons l'avenir 2</i>	100%	Projet terminé au mois de mars 2014.
Collecte de données financières (dossier d'affaires)	100%	Le dossier d'affaires doit être déposé pour autorisation au conseil d'administration au mois de juin 2014.
Remplacement du système d'exploitation des postes de travail – Windows 7	85%	Au 31 mars, les postes de travail ont été migrés à Windows 7 dans 16 directions du siège social et 12 centres de services. À compter du 1 ^{er} avril 2014, il restera trois directions au siège social et neuf centres de services. La migration doit être terminée à la fin du mois de juin 2014.
Gestion des biens et garanties (dossier d'affaires)	s. o.	Ce projet a été suspendu et les travaux seront récupérés dans le cadre du dossier d'affaires concernant la refonte de la gestion des produits financiers conformément au plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise.

TABLEAU 10

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (000 \$) ¹	Ressources humaines utilisées (000 \$) ¹	Ressources financières prévues (000 \$) ²	Ressources financières utilisées (000 \$) ²	Explication sommaire des écarts
Traitement des données d'assurabilité à partir des données de traçabilité en provenance d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ)	62,8	79,0	0,0	1,8	Le projet s'est terminé au mois de novembre 2013. Des efforts additionnels ont été investis pour certifier les données recueillies selon le nouveau processus d'échange de données avec ATQ et confirmer la précision des nouveaux algorithmes de calcul du volume assurable.
Base de données agrométéorologiques permanente pour le foin	83,3	7,3	0,0	0,0	Les ressources ont été affectées en priorité au projet <i>Cultivons l'avenir 2</i> . Presque aucun effort n'a été investi dans ce projet en 2013-2014. Il sera cependant priorisé en 2014-2015 afin d'en achever la réalisation pour le mois de septembre 2014, comme prévu.
<i>Cultivons l'avenir 2</i>	363,7	126,9	33,8	0,0	La solution développée s'est avérée moins complexe que ce qui était prévu et a pu être réalisée à des coûts inférieurs à ce qui avait été planifié.
Collecte de données financières	122,1	81,3	0,0	0,0	Des efforts avaient été prévus pour commencer les phases d'architecture détaillée et de réalisation en 2013-2014. Cependant, seul le dossier d'affaires a été réalisé. La suite des travaux a été reportée en 2014-2015.
Remplacement du système d'exploitation des postes de travail – Windows 7	62,6	154,0	28,2	8,7	Une moins grande part des travaux a été confiée à des ressources externes. De plus, le déploiement dans les centres de services a nécessité le déplacement de deux à trois techniciens plutôt qu'un seul, comme prévu.
Gestion des biens et garanties (dossier d'affaires)	182,1	49,0	0,0	0,0	Ce projet a été suspendu et les travaux seront récupérés dans le cadre du dossier d'affaires concernant la refonte de la gestion des produits financiers conformément au plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise.

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et location de biens et les frais connexes.

LES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Financière agricole du Québec avait planifié, au début de l'année 2013-2014, des dépenses en ressources informationnelles d'un peu plus de 8,1 millions de dollars. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles de près de 7,5 millions de dollars. Cet écart s'explique principalement par le démarrage plus lent des projets identifiés au plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise. À cet égard, près de 300 000 dollars de moins que prévu en contrats de services professionnels ont été consentis.

TABEAU 11

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014

Catégorie d'activités	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	534,5	513,5	Une partie des efforts a été investie dans d'autres catégories d'activités.
Activités de continuité	6 155,0	6 383,2	Des efforts additionnels ont été investis pour les travaux de préparation à la mise en œuvre du plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise. De plus, les ressources internes prévues pour la réalisation des projets ont été plutôt affectées à des activités de continuité.
Projets	1 438,4	563,9	Les travaux de préparation à la mise en œuvre du plan d'action découlant de l'architecture d'entreprise ont eu pour effet de retarder le démarrage des projets.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	8 127,9	7 460,8	

L'ARCHITECTURE D'ENTREPRISE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole a achevé, en 2013-2014, l'actualisation de son architecture d'entreprise. Les résultats de ces travaux permettront d'encadrer et d'établir les cibles et les priorités de développement du Volet affaires et du Volet des ressources informationnelles pour les prochaines années.

Trois principes ont été adoptés par le comité de direction venant positionner l'architecture d'entreprise de l'organisation:

- 1) La Financière agricole adopte une approche client dans ses relations ainsi que dans sa démarche de développement de produits et services conciliant efficacement son offre de services en fonction des besoins de sa clientèle.
- 2) Une approche intégrée et adaptée permettant à ses clients de mieux gérer leurs risques, ce qui implique de bien cerner leurs besoins, de les accompagner afin de les aider à faire des choix éclairés dans leurs projets.
- 3) L'harmonisation des façons de faire est recherchée dans le développement, la mise en œuvre et la gestion de ses programmes, visant à uniformiser les processus, à établir des règles et standards communs.

Les objectifs poursuivis par La Financière agricole dans la réalisation de son architecture d'entreprise sont les suivants:

- positionner ses clients au cœur de sa prestation de services;
- poursuivre la réflexion sur ses processus d'affaires, notamment le positionnement stratégique du secteur financement;
- valoriser l'utilisation des informations détenues par La Financière agricole (accessibilité et valorisation des données sur les entreprises agricoles);
- encadrer les projets avec une vision claire et partagée de sa prestation de services et de la mobilisation de ses ressources.

LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

La Financière agricole bonifie constamment sa prestation électronique de services (PES) afin de mieux servir sa clientèle. Au cours de l'année 2013-2014, des travaux ont mené à l'aboutissement de deux projets en lien avec la PES, un troisième étant présenté à la clientèle:

- Rehaussement de la sécurité des accès des partenaires aux services en ligne, au mois de novembre 2013.
- Déploiement dans le dossier en ligne de nouvelles informations sur le Programme d'aide aux entreprises de bouvillons et de veaux de grain situées en régions périphériques. Disponibles sous forme de tableau, ces informations permettent aux producteurs de connaître rapidement le montant auquel ils devraient normalement être admissibles. Ce projet a été livré au mois de décembre 2013.
- Mise en place d'un nouveau service transactionnel dans le dossier en ligne: effectuer un paiement à partir des comptes Agri-investissement et Agri-Québec. Grâce à ce nouveau service, les producteurs peuvent acquitter certaines sommes dues à La Financière agricole. Le montant est directement prélevé dans leurs comptes Agri-investissement et Agri-Québec. Ce projet a été livré au mois de mars 2014.
- Revue de la gestion des responsables de la gestion des accès pour le dossier en ligne. Au mois de mars 2014, les producteurs concernés ont été informés de l'arrivée prochaine de la boîte postale électronique. Lieu d'archivage pratique et efficace, cette boîte postale conserve une copie électronique des principaux documents envoyés par la poste, permettant ainsi aux producteurs de les consulter facilement et rapidement. Cette nouveauté est en place depuis le début du mois d'avril 2014.

Les ressources financières

LE CADRE FINANCIER ET LA SITUATION FINANCIÈRE

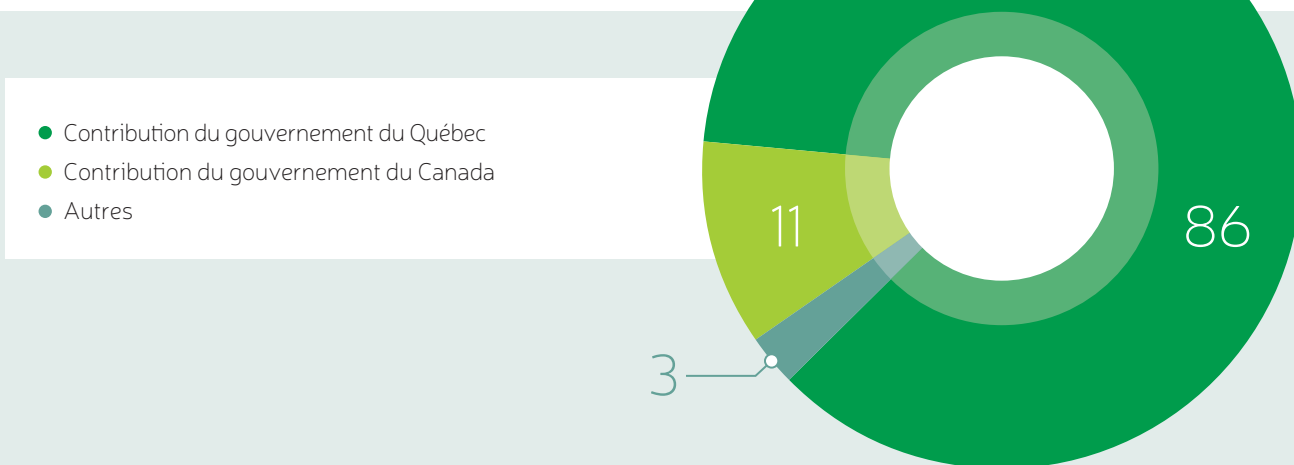
Pour l'exercice 2013-2014, le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle de 606,6 millions de dollars à La Financière agricole. À ce montant s'ajoute une contribution de 4,9 millions de dollars provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'administration du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, et pour le volet financement du Programme régional de soutien au développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Finalement, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a versé une contribution de 1,4 million de dollars pour la gestion du Programme de financement forestier.

La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux.

Enfin, La Financière agricole gère les contributions provenant des producteurs agricoles, dont la grande majorité est déposée directement dans les fonds fiduciaires.

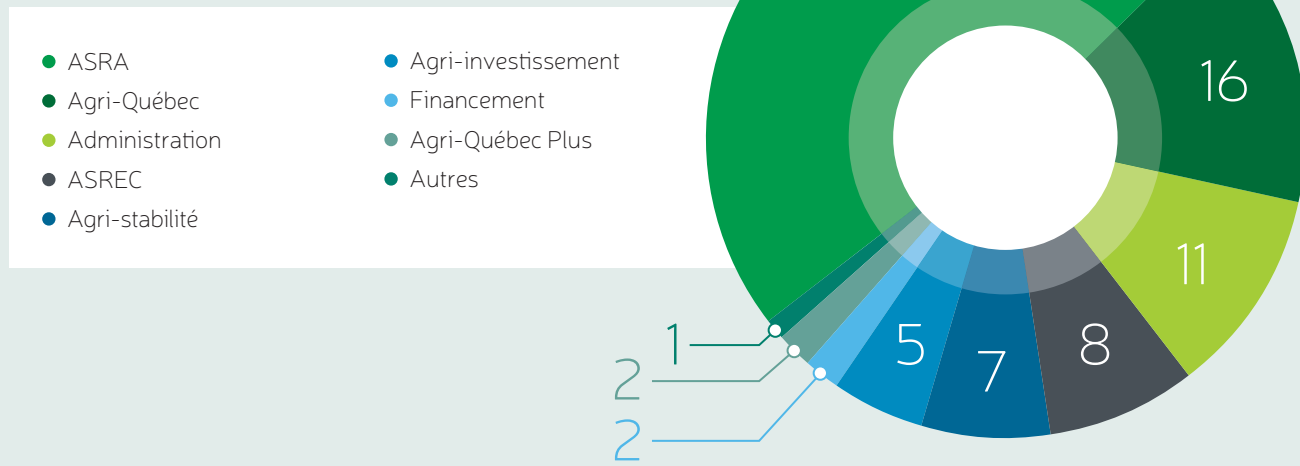
Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification du conseil d'administration assure un rôle-conseil, notamment par un suivi trimestriel des revenus et des dépenses et de l'état des placements et des emprunts.

GRAPHIQUE 1
Sources de revenus en 2013-2014 (%)



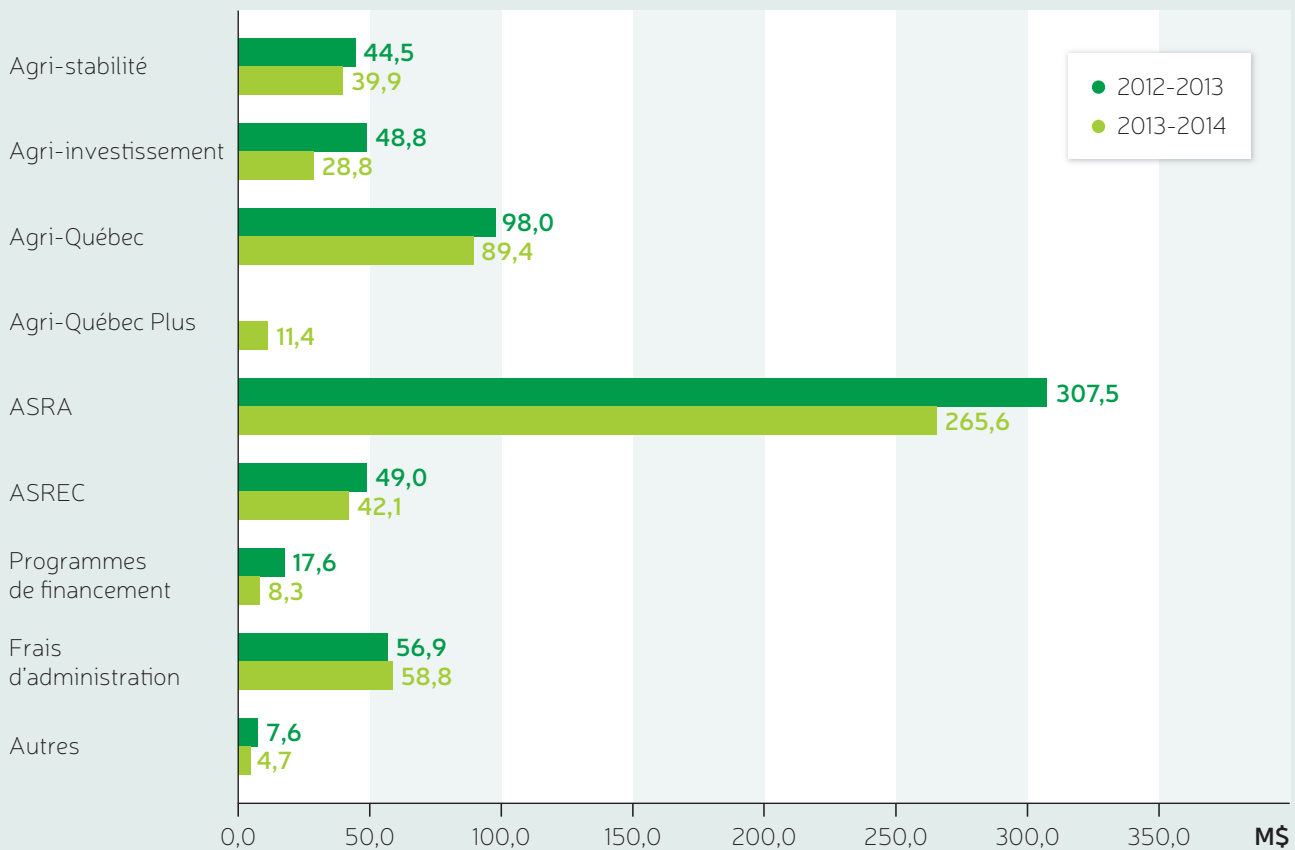
GRAPHIQUE 2

Répartition des ressources financières en 2013-2014 (%)

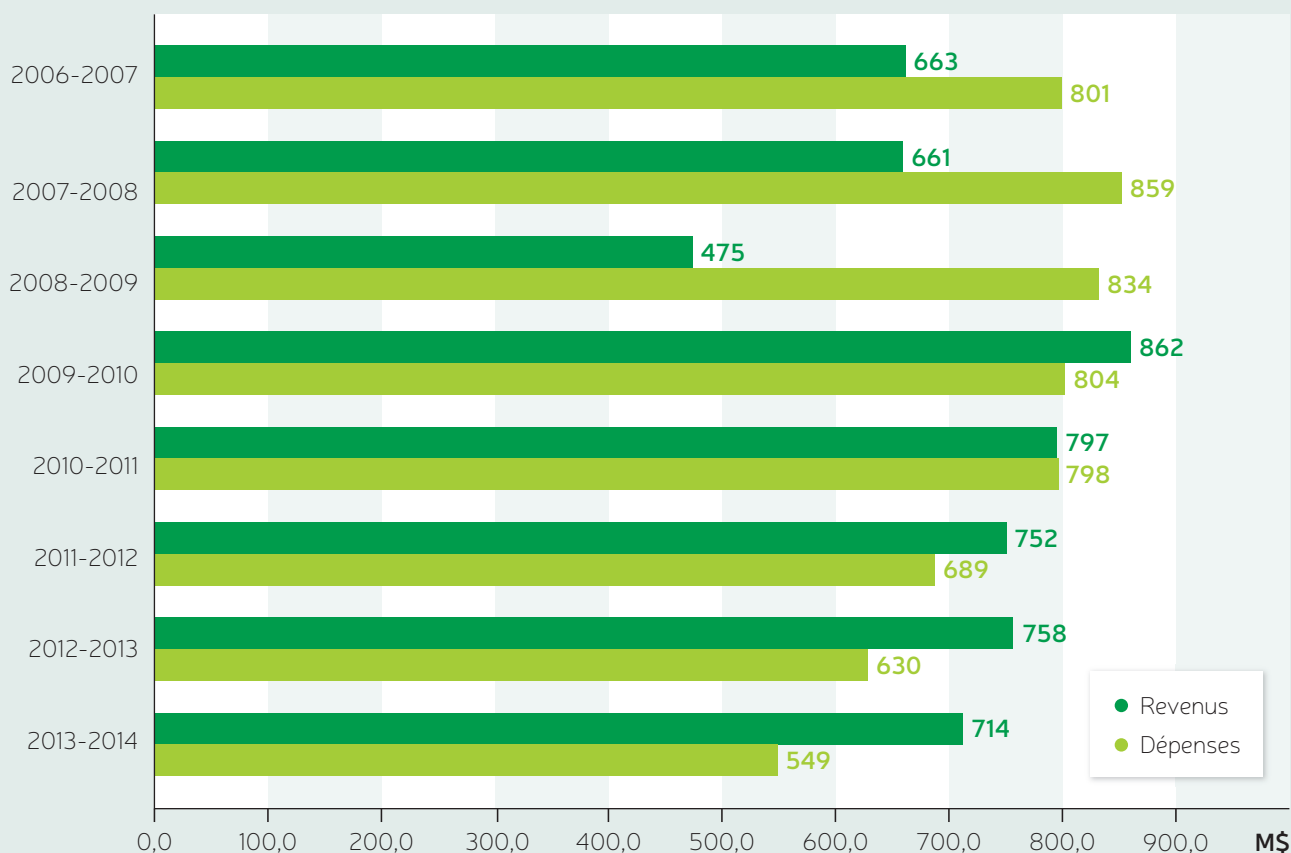


GRAPHIQUE 3

Répartition des ressources financières en 2012-2013 et en 2013-2014



GRAPHIQUE 4
Historique des revenus et dépenses



L'effet combiné d'un contexte économique favorable en agriculture, d'une gestion efficace des programmes et d'un contrôle rigoureux du budget a eu un impact favorable sur la situation financière de la société. Pour l'exercice financier 2013-2014, l'excédent des revenus sur les charges est de 164,8 M \$.

Des travaux préparatoires afin de déterminer et quantifier le niveau de réserve pour faire face aux risques climatiques et économiques exceptionnels dans le secteur agricole ont été réalisés, conformément aux orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles 2010-2015.

LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Pour l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole du Québec disposait d'un budget administratif de 57,8 millions de dollars. Les résultats financiers présentent des frais d'administration totalisant 58,8 millions de dollars, comparativement à 56,9 millions de dollars en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 3,3%. La dépense liée aux traitements et avantages sociaux s'est accrue de 4,4%. Par ailleurs, les autres dépenses administratives sont comparables à celles de 2012-2013, ce qui démontre les efforts de l'organisation visant à maintenir le niveau de réduction de ses dépenses de fonctionnement déjà atteint.

Globalement, en vertu de sa Politique de réduction des dépenses, l'organisation a respecté son plan de réduction des dépenses de nature administrative au terme de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2014, en excluant les coûts liés à la mise en œuvre, notamment de *Cultivons l'avenir 2* et de la *Politique de souveraineté alimentaire*.

Ainsi, pour la période de 2010-2011 à 2013-2014, La Financière agricole a réduit ses dépenses de fonctionnement de nature administrative de 3,2 millions de dollars, comme prévu à sa politique de réduction des dépenses. Le résultat global est présenté au tableau 12.

TABLEAU 12

Résultat global de l'application de la Politique de réduction des dépenses de La Financière agricole au 31 mars 2014

Type de dépenses	Cible de réduction sur 4 ans (2010-2011 à 2013-2014)	Réduction réalisée sur 4 ans (2010-2011 à 2013-2014)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	1 858 387 \$	3 381 731 \$
Dépenses pour la publicité, la formation et les déplacements	361 868 \$	1 746 984 \$
Rémunération	972 375 \$	(1 938 545) \$
Total	3 192 630 \$	3 190 170 \$*

* Excluant l'impact de la mise en œuvre des nouvelles mesures découlant de *Cultivons l'avenir 2* et de la *Politique de souveraineté alimentaire*.

L'ÉTAT DES PLACEMENTS ET DES EMPRUNTS

Les rendements réalisés sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice financier représentent 9,45% pour le Compte dédié attribuable aux garanties de prêts et 6,61% pour le Fonds d'assurance récolte. Dans les deux cas, les portefeuilles ont obtenu un rendement supérieur au rendement espéré sur un horizon de dix ans. Ceux-ci sont de 5,0% pour le portefeuille du Compte dédié et de 3,8% pour le portefeuille du Fonds d'assurance récolte.

Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme au cours de l'année par La Financière agricole se situe à 1,25% pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est supérieur de 10 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 198,6 millions de dollars.

Au 31 mars 2014, le montant de l'encours des emprunts de La Financière agricole s'élevait à 204,6 millions de dollars, dont 162,4 millions de dollars pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, 38,1 millions de dollars pour l'intervention spéciale en acériculture et 4,1 millions de dollars pour les activités de Capital Financière agricole inc. Les opérations de financement des emprunts à court terme étaient régies au 31 mars 2014 par le décret 595-2013, adopté par le gouvernement le 12 juin 2013. Ce décret autorise des emprunts pouvant atteindre 800 millions de dollars et vient à échéance le 30 juin 2014.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2013-2014 s'est établi à 1,27%. Ce taux est inférieur de huit points de base par rapport à l'objectif de performance fixé par le conseil d'administration et a ainsi permis de réduire les charges d'intérêts supportées par La Financière agricole de 355 469 dollars au cours de l'exercice financier concerné.

Les programmes de financement

Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des garanties de prêts et d'ouvertures de crédit, un programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt, un programme d'appui financier à la relève agricole et, depuis septembre 2013, un Programme d'appui à la diversification et au développement régional.

Les garanties de prêts et d'ouvertures de crédit autorisées par l'organisation ont totalisé 1,16 milliard de dollars au cours de l'exercice 2013-2014. Le nombre de financements à terme a augmenté de 1,3%, alors que les montants autorisés sont en hausse de 12,0%. Une partie de cette augmentation est attribuable au Programme de remboursement des intérêts sur les prêts. De plus, les conditions monétaires sont demeurées stables et accommodantes, et le contexte agricole s'est avéré favorable.

Au 31 mars 2014, le nombre de clients s'établissait à 13 309. Ce nombre inclut ceux qui ont reçu une subvention en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole. La proportion d'entreprises se trouvant en situation d'arrâges est en baisse en 2013-2014 par rapport à l'exercice financier précédent. Elle était de 3,8% au 31 mars 2014, comparativement à 4,6% un an plus tôt.

Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein ou à temps partiel, il vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

La Financière agricole a autorisé 3 620 financements agricoles au cours de l'exercice 2013-2014, pour un total de 1,09 milliard de dollars, comparativement à 974 millions de dollars pour 3 614 dossiers de financement en 2012-2013. La production laitière occupe une place importante dans les activités de financement agricole, soit un peu plus de la moitié des montants autorisés en garanties de prêts pour l'année 2013-2014. Les productions laitière, avicole et les grandes cultures sont les secteurs ayant connu les plus importantes augmentations du montant de financement autorisé.

Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Une part de ce financement est également accordée aux productions émergentes. Des garanties de prêts de 192 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partiel, alors que 58% des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

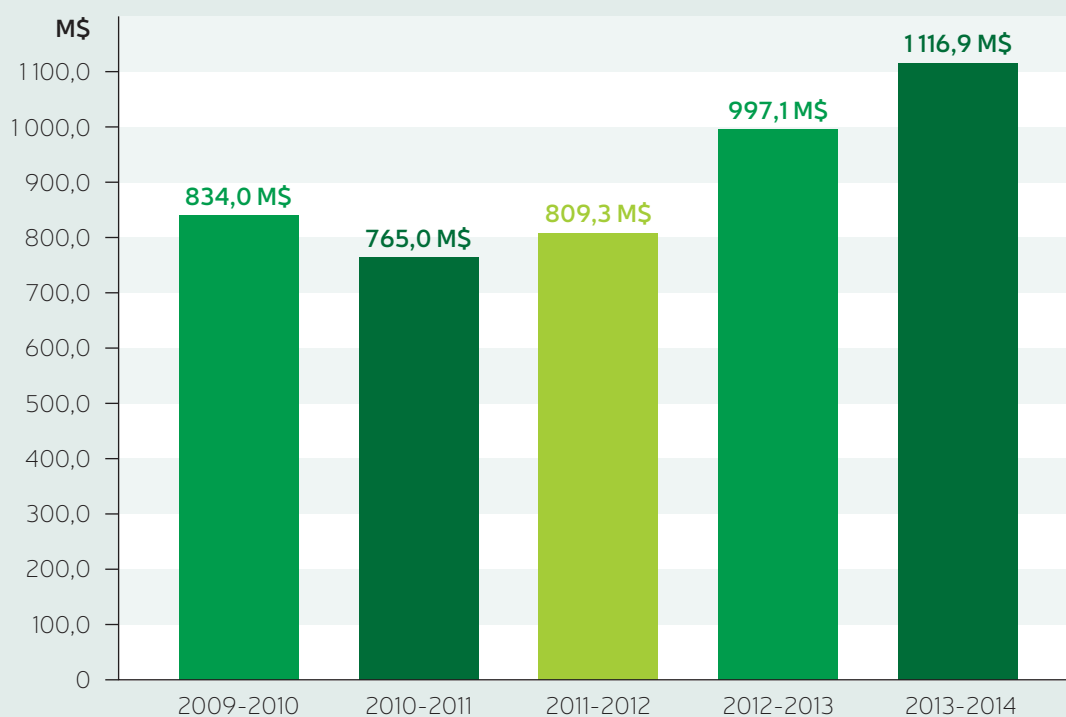
Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 123,5 millions de dollars au 31 mars 2014. Ainsi, ce programme contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 304 prêts forestiers, pour un total de 28,6 millions de dollars, soit une hausse de 22% par rapport au montant de 23,5 millions de dollars autorisé en 2012-2013.

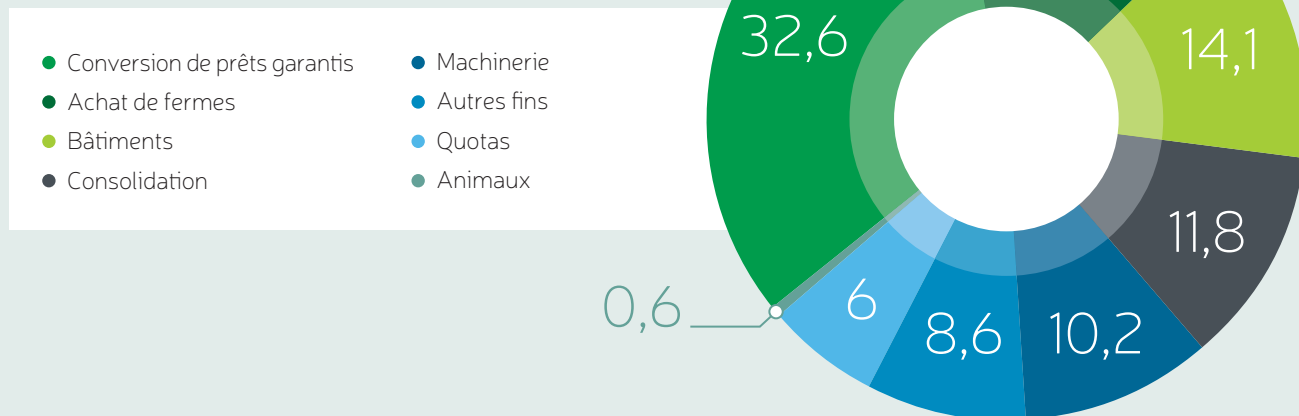
GRAPHIQUE 5

Financement agricole et forestier pour les cinq dernières années (prêts à terme)



GRAPHIQUE 6

Utilisation des montants autorisés en 2013-2014 (%)



Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole a consenti des garanties pour 42 ouvertures de crédit, représentant 7,2 millions de dollars, et a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 40 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour un total de 47,2 millions de dollars. Rappelons que les montants autorisés à ces fins en 2012-2013 avaient totalisé 50,4 millions de dollars.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole a remboursé 18 000 dollars en paiement d'intérêts sur des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les versements avaient atteint 37 000 dollars en 2012-2013. Les faibles taux d'intérêt en vigueur actuellement expliquent le niveau de ces paiements.

L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation adéquate. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,2 millions de dollars pour 278 personnes, qualifiant ainsi 258 entreprises. Ce montant avait atteint 7,9 millions de dollars en 2012-2013. De plus, 121 personnes, qualifiant autant d'entreprises, se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un total de 1,7 million de dollars en 2013-2014, comparativement à 1,01 million de dollars au cours de l'exercice précédent. Au total, 399 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2013-2014, comparativement à 382 au cours de l'année 2012-2013.

Dans le but de mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes agriculteurs, La Financière agricole a annoncé, le 17 mai 2013, des modifications au Programme d'appui financier à la relève. La subvention à l'établissement pour le niveau 1 de formation a été augmentée de 10 000 dollars pour atteindre 50 000 dollars. Pour la subvention au démarrage, un critère de formation a été introduit pour l'attribution de l'aide financière alors que les montants ont été bonifiés. L'aide de 10 000 dollars peut maintenant atteindre jusqu'à 15 000 et 25 000 dollars selon le niveau de formation. De plus, pour favoriser le démarrage d'entreprises de petite taille, le chiffre d'affaires que l'entreprise doit atteindre au cours des trois premières années pour être admissible à la subvention au démarrage est passé de 50 000 à 30 000 dollars.

Les équipes en financement de La Financière agricole, porte d'entrée pour l'analyse des projets du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), ont étudié 13 projets en 2013-2014 qui ont ensuite été soumis au Fonds pour décision. Cela a permis, depuis la création du FIRA, d'accorder plus de 4 millions de dollars à des projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles.

Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Le 25 septembre 2013, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a annoncé la création du Programme d'appui à la diversification et au développement régional. Ce programme a été élaboré par La Financière agricole en collaboration avec le MAPAQ, afin de favoriser le développement régional et l'occupation du territoire. Il appuie financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs, au moyen d'une contribution à l'intérêt pour une période de trois ans, sur un montant de financement admissible de 130 000 dollars pour un maximum de 10 000 dollars.

Le 27 février 2014, La Financière agricole a annoncé une bonification du programme, en accordant plus de flexibilité aux critères d'admissibilité, en bonifiant l'aide financière jusqu'à 15 000 dollars par entreprise et en augmentant le montant de financement admissible à 200 000 dollars. Un volet spécifique à l'industrie serricole a également été ajouté au programme.

Le programme comporte trois volets. Le volet d'appui à la diversification (volet 1) a comme objectif d'appuyer les projets structurants de diversification des productions et des activités des entreprises agricoles et d'agro-transformation. Pour sa part, le volet d'appui à l'amélioration foncière (volet 2) poursuit l'objectif d'appuyer les entreprises agricoles dans la réalisation de travaux d'amélioration foncière. Enfin, le volet d'appui aux entreprises serricoles (volet 3) veut soutenir financièrement ces entreprises serricoles dans leurs projets d'investissement visant le développement de leur production ou l'amélioration de leur productivité.

La Financière agricole accepte les demandes de participation au programme lors d'un appel de projets. Un premier appel de projets s'est terminé au mois de décembre 2013. Au 31 mars 2014, 10 projets avaient déjà été acceptés pour un montant de plus de 730 000 dollars qui est admissible à un remboursement des intérêts pendant trois ans. Un deuxième appel de projets était toujours en cours à la fin de l'exercice financier 2013-2014.

Les interventions ponctuelles en financement

La Financière agricole est appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigent.

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, La Financière agricole administre le Programme de remboursement des intérêts sur les prêts depuis 2011. Ce programme, qui vise à appuyer l'adaptation des entreprises en situation financière difficile, prévoit le remboursement des intérêts pendant trois ans sur les prêts garantis par La Financière agricole. Pour l'année 2013-2014, elle a autorisé 370 garanties de prêts pour un montant total de 84,8 millions de dollars, dont 43,8 millions de dollars sont admissibles à un remboursement d'intérêts pendant trois ans. Depuis le lancement du programme, La Financière agricole a autorisé 308,4 millions de dollars en garanties de prêts, dont 164,8 millions de dollars sont admissibles à un congé d'intérêt.

Depuis l'année 2010, l'organisation administre le volet financement du Programme régional de soutien au développement de l'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ce volet consiste à soutenir les entreprises en situation difficile et qui requièrent une amélioration de leur fonds de roulement, une restructuration financière ou des investissements nécessaires à la poursuite de leurs activités. À ce titre, La Financière agricole rembourse les intérêts pour une période de trois ans sur un prêt garanti. Pour l'année 2013-2014, La Financière agricole a autorisé cinq garanties de prêts pour un montant de 2,2 millions de dollars, dont 0,3 million de dollars est admissible à un remboursement d'intérêts pendant trois ans. Depuis le début de ce programme, La Financière agricole a autorisé 13,2 millions de dollars en garanties de prêts. De ce montant, 4,7 millions de dollars sont admissibles à un congé d'intérêt.

Le Programme d'avances aux entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation, mis en place au mois de novembre 2011 par La Financière agricole et bonifié au mois de décembre 2012, visait à aider ces entreprises en leur donnant accès à des liquidités à court terme par l'octroi d'un prêt sans intérêt pouvant atteindre un maximum de 40 000 dollars. Cette avance équivalait à 40% de la contribution de l'adhérent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour l'année d'assurance 2011. À l'échéance du programme, le 31 mai 2013, 749 prêts ont été octroyés pour un montant total de 12,6 millions de dollars. Ces prêts sont remboursables en quatre versements annuels à compter du 31 mars 2014.

Les programmes d'assurances et de protection du revenu

La combinaison des programmes d'assurances et de protection du revenu offerts par La Financière agricole du Québec permet aux entreprises agricoles de bénéficier d'une protection globale et de faire face aux risques auxquels elles sont exposées.

Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est un programme de première ligne en matière de gestion des risques de l'entreprise agricole. Pour l'année 2013, plus de 16 000 entreprises agricoles québécoises ont participé au programme Agri-stabilité. Le programme est basé sur la marge de l'entreprise, soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles. Il intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 70% de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. La valeur totale des marges de l'année 2012 est de 2,6 milliards de dollars, alors que la valeur des marges de référence se chiffre à 2,2 milliards de dollars. La contribution gouvernementale au programme Agri-stabilité provient à 60% du gouvernement du Canada et à 40% de La Financière agricole. Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2013 représentent 46,2 millions de dollars.

Rappelons que l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir 2* s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels est entré en vigueur au mois d'avril 2013. En vertu de cet accord, le niveau de soutien du programme Agri-stabilité est diminué, passant de 85% à 70% de la marge de référence.

Le programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole du Québec. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins. La contribution gouvernementale au programme Agri-investissement provient à 60% du gouvernement du Canada et à 40% de La Financière agricole. Depuis l'entrée en vigueur de *Cultivons l'avenir 2*, la contribution gouvernementale à Agri-investissement est de 1% des ventes nettes ajustées (VNA) plutôt que 1,5%, et ce, jusqu'à un maximum de 1,5 million de dollars de VNA.

La contribution gouvernementale pour l'année de participation 2013 à ce programme est estimée à 28,5 millions de dollars. Le solde des comptes des participants s'élève à 62,1 millions de dollars au 31 mars 2014.

Le programme Agri-Québec

Le programme Agri-Québec, financé entièrement par La Financière agricole, est entré en vigueur en 2010. Ce programme permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne, de recevoir en contrepartie une contribution équivalente de La Financière agricole du Québec et d'y effectuer des retraits en fonction de leurs besoins. La contribution gouvernementale représente 3% des VNA de l'entreprise, et ce, jusqu'à un maximum annuel cumulé de 1,5 million de dollars de VNA. Pour le secteur de l'aquaculture, la contribution gouvernementale est de 3,6% des VNA.

Afin d'être concurrentiel avec un programme similaire en Ontario, le gouvernement du Québec a annoncé, au mois de novembre 2013, une bonification du programme Agri-Québec pour les entreprises dont les produits ne sont pas associés aux produits couverts par l'ASRA ou à la gestion de l'offre. Cette bonification additionnelle, estimée à 3,7 millions de dollars annuellement, permet d'obtenir une contribution gouvernementale pour la portion supérieure à 1,5 million de dollars de VNA, selon les paliers suivants:

- 2% pour les VNA de 1,5 million de dollars à 2,5 millions de dollars;
- 1,5% pour les VNA de 2,5 millions de dollars à 5 millions de dollars;
- 1% pour les VNA supérieures à 5 millions de dollars.

La contribution gouvernementale d'Agri-Québec pour l'année de participation 2013 est estimée à 89,3 millions de dollars. Le solde des comptes des participants s'élève à 117,4 millions de dollars au 31 mars 2014.

Le programme Agri-Québec Plus

Afin de combler en partie la diminution des interventions du programme Agri-stabilité, le gouvernement du Québec a également instauré, en 2013, le nouveau programme Agri-Québec Plus. Ainsi, les entreprises agricoles des secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre, dont le bénéfice net est inférieur à 10 000 dollars, voient leur niveau de soutien passer de 70 à 80% de la marge de référence. Pour la première année de participation, l'intervention de ce programme est estimée à 11,4 millions de dollars.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le programme ASRA verse une compensation à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Ce dernier est calculé à partir d'une ferme type, laquelle est établie en fonction d'une enquête sur les coûts de production des entreprises spécialisées. La protection du programme s'applique à seize productions agricoles et est complémentaire aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec. Les protections sont offertes sur la base d'un contrat de cinq ans. Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole du Québec, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. Toutefois, la contribution de l'entreprise à la prime est de 50% pour les volumes assurés qui excèdent trois fois ceux de la ferme type. La relève agricole qualifiée bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2013-2014, cette réduction s'est chiffrée à plus de 0,7 million de dollars.

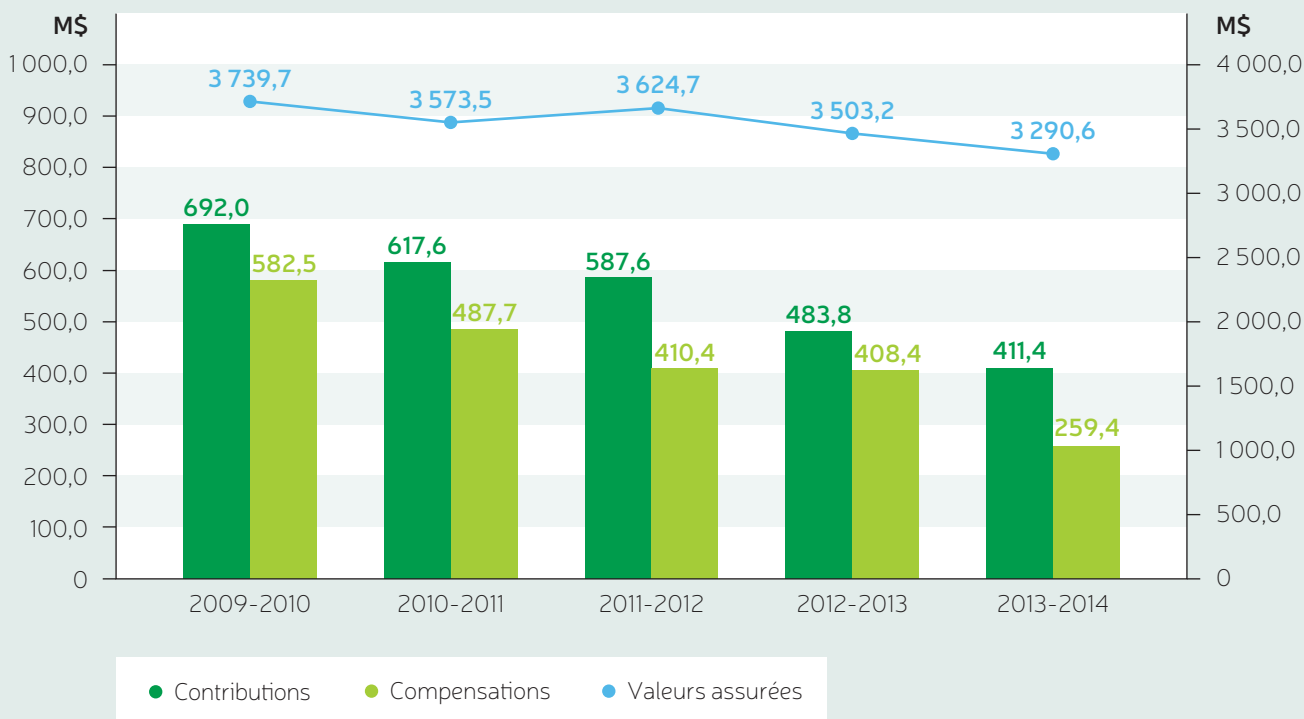
Pour l'année financière 2013-2014, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, ont été de 259,4 millions de dollars. De ce montant, 131,6 millions de dollars ont été attribués au secteur porcin et 69,8 millions de dollars au produit Veaux d'emboche.

En 2013-2014, La Financière agricole du Québec a modifié les modalités de la répartition des compensations pour les produits Veaux d'emboche et Agneaux afin de répondre aux préoccupations de ces secteurs. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, les compensations sont réparties à 75% sur les kilogrammes de veau vendu et à 25% sur les femelles de reproduction. Pour le secteur de l'agneau, 50% des compensations sont versées en fonction du nombre d'agneaux vendus et 50% selon les kilogrammes d'agneau vendu.

Au cours de cet exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 411,4 millions de dollars, dont 145,8 millions de dollars proviennent des entreprises. Le niveau des compensations ayant été moindre que celui des contributions, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles a été réduit de 146,9 millions de dollars. En 2013-2014, le programme ASRA a couvert près de 11 900 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales ont représenté 3,3 milliards de dollars en 2013-2014, comparativement à 3,5 milliards en 2012-2013. Cette baisse des valeurs assurées en 2013-2014 est attribuable notamment à une diminution des coûts de production dans certains secteurs et à une réduction des unités assurées en productions animales.

GRAPHIQUE 7

Bilan des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Les coûts de production servant à établir les compensations en ASRA sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête effectuée auprès d'entreprises spécialisées. La réalisation de ces enquêtes est confiée à un organisme indépendant, soit le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA). Durant l'année 2013-2014, La Financière agricole a adopté de nouveaux coûts de production pour les produits Porcs et Porcelets. La modification de la couverture d'assurance du programme ASRA, en lien avec les nouveaux coûts de production, est entrée en vigueur pour l'année d'assurance 2014. Également en 2013-2014, le CECPA a entrepris une nouvelle étude sur les coûts de production des produits Veaux de lait et Veaux de grain.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40% par le producteur et à 60% par le gouvernement du Canada et La Financière agricole du Québec.

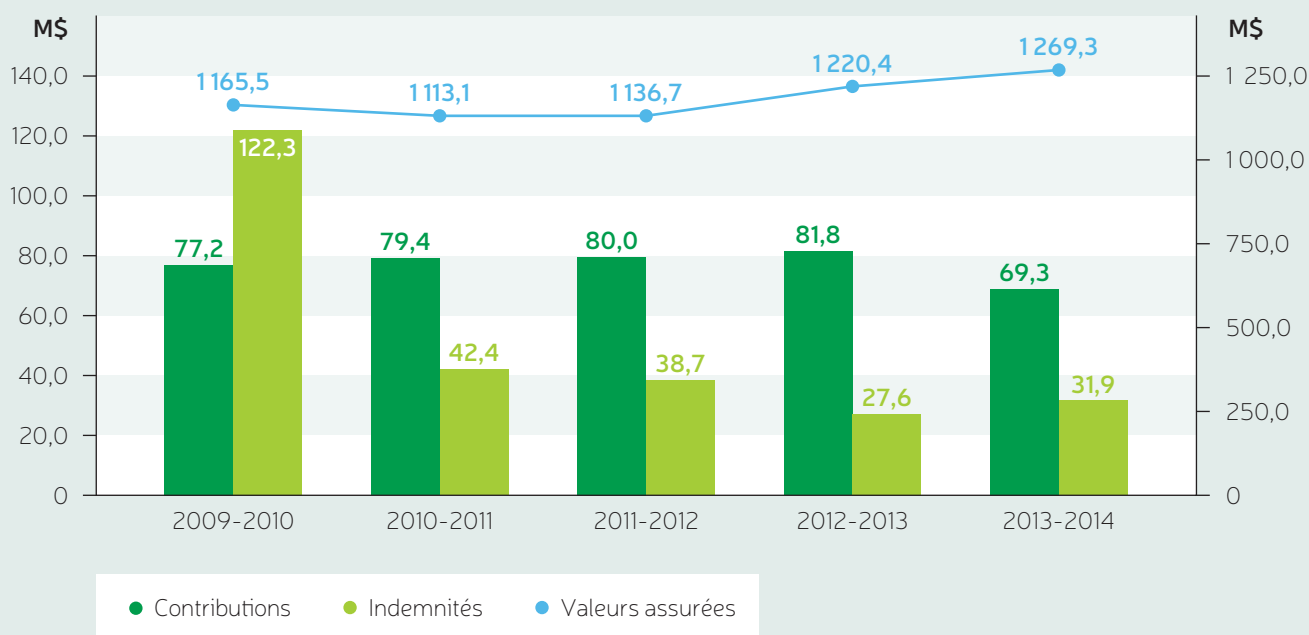
Pour l'année d'assurance 2013, plus de 12 400 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Elles ont assuré des superficies totalisant près de 1,2 million d'hectares et un volume de 23,8 millions de kilogrammes de sirop d'érable, le tout représentant des valeurs assurées de 1,3 milliard de dollars. Les contributions pour l'année financière 2013-2014 ont totalisé 69,3 millions de dollars, dont 27,2 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser, pour cette même année, des indemnités s'élevant à 31,9 millions de dollars, dont 11,3 millions de dollars aux entreprises produisant du foin ou des bleuets. Les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont été de plus de 2,4 millions de dollars, ce qui constitue la plus importante année d'indemnisation à ce chapitre depuis la mise en place de ce programme.

NOUVELLE PROTECTION D'ASSURANCE RÉCOLTE

Les entreprises maraîchères qui cultivent de petites superficies et dont les produits sont destinés aux marchés locaux, notamment par l'intermédiaire de paniers de légumes biologiques, bénéficient maintenant d'une nouvelle protection. Celle-ci a été mise en place à la suite d'un projet pilote, réalisé dans trois régions du Québec, qui a démontré la faisabilité d'une telle protection et a permis à La Financière agricole de mieux définir les paramètres d'assurance pour répondre aux besoins des entreprises évoluant en agriculture de proximité.

GRAPHIQUE 8

Bilan des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers



Des programmes spéciaux en matière de sécurité du revenu pour les entreprises du secteur bovin

En 2013-2014, La Financière agricole a mis en œuvre un programme afin de promouvoir l'achat et l'engraissement des veaux d'embouche du Québec. Les producteurs de bouvillons vont donc recevoir un montant forfaitaire de 10 \$ pour l'achat de chaque veau d'embouche né et engraisé au Québec au cours de la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 mars 2014. Quelque 500 entreprises bénéficieront de ce programme pour une aide globale de 840 000 dollars.

Également, en raison de la hausse importante du prix des grains, les entreprises de production de bouvillons et de veaux de grain situées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que dans certains autres secteurs qui ne peuvent produire du maïs-grain, ont bénéficié d'un soutien financier complémentaire. Plus de 210 entreprises ont ainsi reçu un montant de l'ordre de 18,40 \$ par bouvillon et de 8,45 \$ par veau de grain pour l'année 2012 pour une somme totale de 439 305 dollars.

Écoconditionnalité

En 2013-2014, La Financière agricole du Québec a revu les conséquences liées à la mesure d'écoconditionnalité relative au bilan de phosphore dans les programmes de gestion des risques qu'elle administre. Ainsi, lorsqu'une entreprise agricole présente un bilan de phosphore non conforme, les conséquences appliquées pour l'ensemble des programmes d'assurances et de protection du revenu, à l'exception des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, ont été ajustées. À compter de l'année de participation 2013 pour le programme Agri-Québec Plus et de l'année 2014 pour les autres programmes, les compensations seront diminuées de 25% pour l'année de programme visée par le bilan de phosphore en défaut, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars par programme. En cas de récidive pour une deuxième année consécutive, l'adhérent perd son droit à toute compensation ou indemnité pour l'ensemble des programmes.

Quant au programme Agri-investissement, les entreprises qui ne respectent pas le Règlement sur les exploitations agricoles quant aux dispositions relatives au bilan de phosphore ne sont pas admissibles.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débetures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives des réseaux de distribution pour la commercialisation des produits du terroir et de ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et de troisième transformation.

CFAI est un intervenant en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire. Au cours de l'exercice 2013-2014, CFAI a effectué des investissements totalisant 136 656 dollars.

Financière agricole du Québec – Développement international

Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI), organisation à but non lucratif affiliée à La Financière agricole, poursuit sa mission de faire connaître et commercialiser l'expertise de cette dernière, principalement par la mise en place du Système de financement et d'assurance agricole en Haïti (SYFAAH), projet entièrement financé par le ministère fédéral des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). Les activités réalisées au cours de la dernière année, dans le cadre de ce projet, ont permis de consolider les opérations du Fonds d'assurance prêts agricoles (FAPAH) qui a été institué en 2012. Des institutions financières oeuvrant en milieu rural ont été récemment accréditées au FAPAH, assurant ainsi un meilleur accès des producteurs agricoles au crédit. FADQDI a aussi mis en œuvre un projet pilote, dont la première phase a permis de tester sur le terrain les différents processus associés au fonctionnement d'un programme d'assurance récolte indiciel basé sur les rendements moyens de zones homogènes en production agricole. La phase 2 de ce projet vise à expérimenter, en 2014-2015, l'application de ce programme d'assurance récolte dans un secteur restreint de la vallée de l'Artibonite, ce qui permettra par la suite d'en réaliser le déploiement à grande échelle.

En 2013-2014, FADQDI a également élaboré les bases d'autres projets qui visent la sécurité alimentaire de pays dans lesquels elle interviendra au cours des prochaines années. Elle a notamment signé une entente qui contribuera au développement économique de la Colombie en améliorant les conditions de vie de ses communautés rurales par le renforcement de son système de financement agricole et d'assurance récolte, projet également financé par le MAECD.

L'état des fonds d'assurance et du Compte dédié aux garanties de prêts

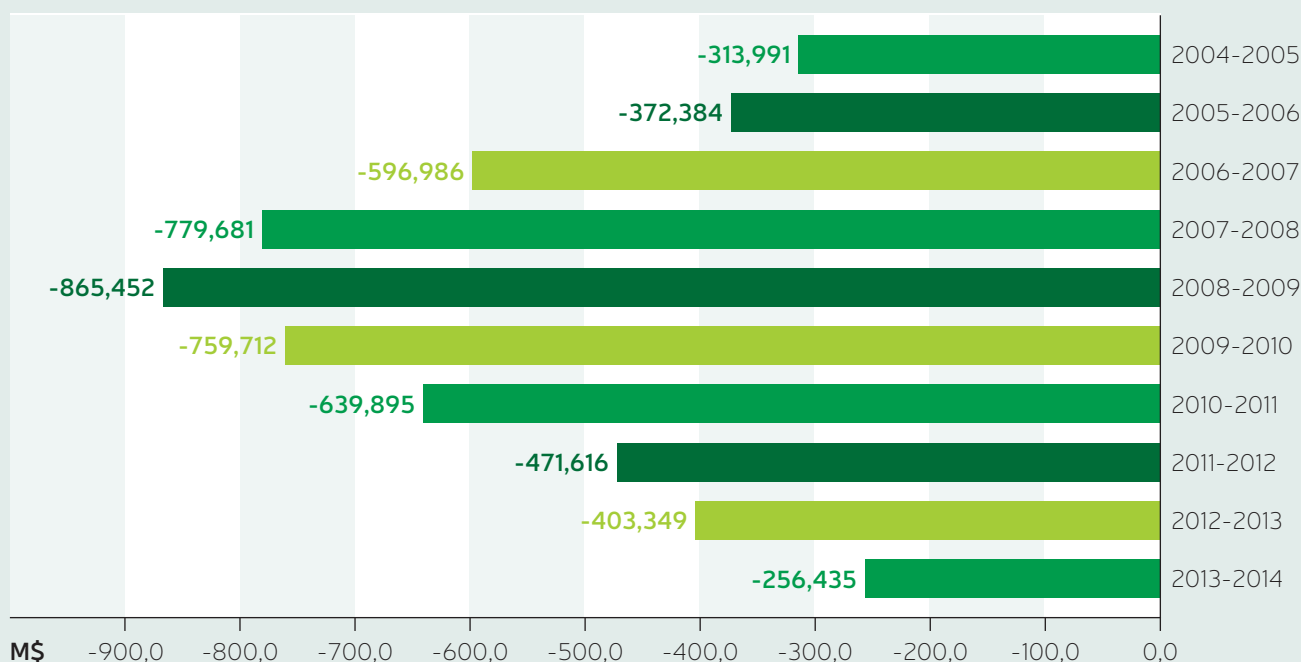
Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier 2013-2014, le déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 256,4 millions de dollars, soit 146,9 millions de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Le Fonds pour le secteur porcin affiche un déficit de 318,8 millions de dollars, alors que pour les autres secteurs, il présente un surplus totalisant 62,4 millions de dollars.

GRAPHIQUE 9

Historique du solde du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles de 2004-2005 à 2013-2014



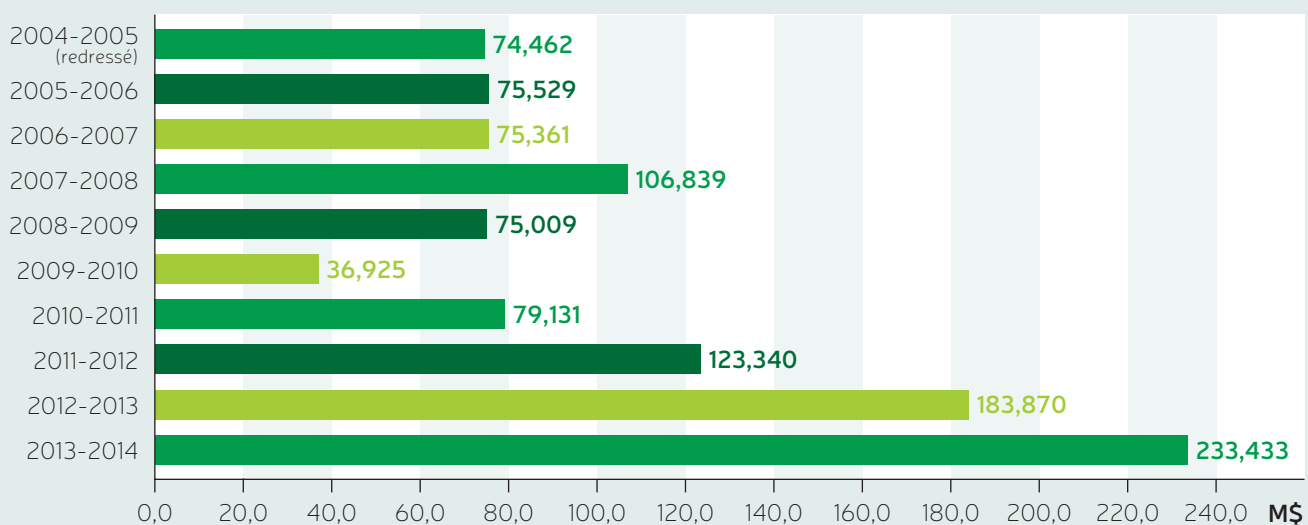
Le Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement fédéral et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2014, le Fonds présentait un avoir de 233,4 millions de dollars, soit une augmentation de 49,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 10

Historique du solde du Fonds d'assurance récolte de 2004-2005 à 2013-2014

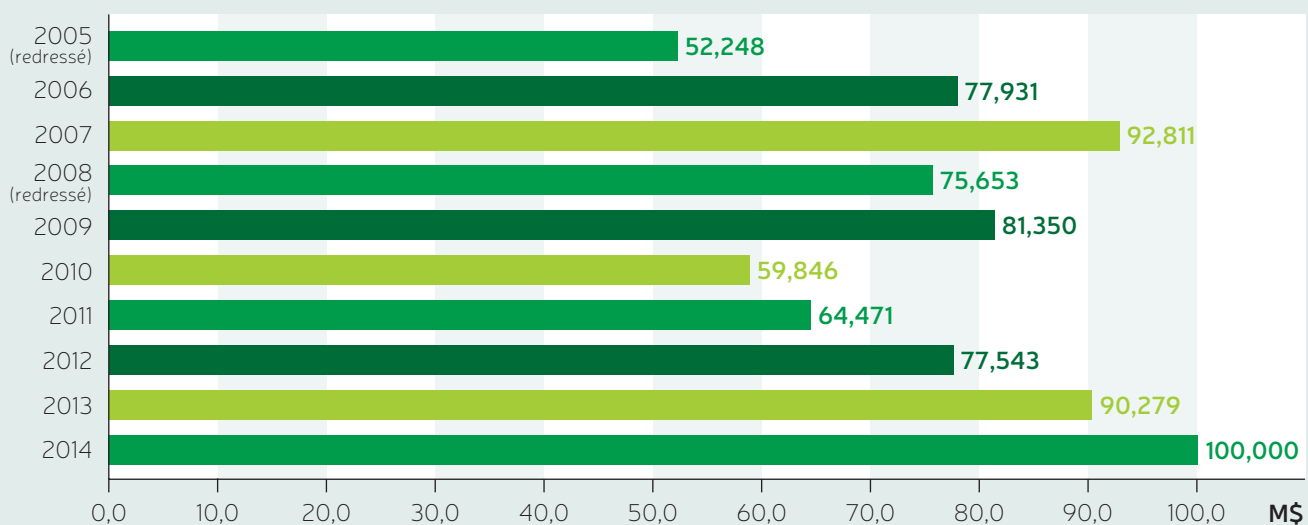


Le Compte dédié à la couverture des risques éventuels de perte découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts

Au 31 mars 2014, le compte dédié avait en réserve un montant de 100 millions de dollars pour un portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis de 4,5 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 6,5 millions de dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2012-2013, la somme versée était de 12,3 millions de dollars. Au 31 mars 2014, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,15%, comparativement à 0,28% en 2012-2013.

GRAPHIQUE 11

Évolution de la réserve pour garanties de prêts



Annexes

Billy Beaudry, Ferme Beau-Porc,
lauréat du Concours 2013
Tournez-vous vers l'excellence!



Annexe 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Diversité dans la fonction publique

Embauche totale au cours de la période 2013-2014

Nombre d'employés	Régulier	Occasionnel excluant les saisonniers	Étudiant	Stagiaire
Nombre total de personnes embauchées	8	57	37	24
Nombre d'employés en place au 31 mars 2014	574	78	11	3

Note: Dix employés ont été stagiaires et étudiants pendant la période de référence.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2013-2014

Statut d'emploi	Embauche totale en 2013-2014	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi
Régulier	8	1	0	0	0	1	12,5%
Occasionnel	57	2	0	0	0	2	3,5%
Étudiant	37	2	0	0	0	2	5,4%
Stagiaire	24	1	0	1	0	2	8,3%

Bien que le taux d'embauche des membres des groupes cibles soit de 12,5% en 2013-2014, ce même taux atteint 24,2% (15/62) au 31 mars 2014, si l'on combine les taux d'embauche des membres des groupes cibles de 2010 à 2014.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Année financière	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2010-2011	32%	1,37%	13%	6,7%
2011-2012	16,7%	4,8%	6,5%	0%
2012-2013	24%	6%	8%	5%
2013-2014	12,5%	3,5%	5,4%	8,3%

Ces données excluent les 35 nominations temporaires de l'opération 44/48 liste B (23 fonctionnaires et 12 professionnels).

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2013	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2013	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2012	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2012
Communauté culturelle	11	1,9%	11	2%	10	1,8%
Autochtone	4	0,7%	3	0,5%	3	0,5%
Anglophone	6	1%	5	0,9%	4	0,7%
Personne handicapée	6	1%	6	1%	4	0,7%

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier
Résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2014

Groupe cible	Personnel d'encadrement Nombre (%)	Personnel professionnel Nombre (%)	Techniciens et personnel de bureau Nombre (%)	Total Nombre (%)
Communauté culturelle	0 (0%)	8 (2,7%)	3 (1,2%)	11 (1,9%)
Autochtone	0 (0%)	2 (0,7%)	2 (0,8%)	4 (0,7%)
Anglophone	1 (2,7%)	2 (0,7%)	3 (1,2%)	6 (1,0%)
Personne handicapée	0 (0%)	1 (0,3%)	5 (2,0%)	6 (1,0%)
Total	1 (2,7%)	13 (4,4%)	13 (5,2%)	27 (4,6%)

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2013-2014

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	5	29	28	15	77
Pourcentage par rapport aux 126 personnes embauchées en 2013-2014	4%	23%	22%	12%	61%
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014 par statut d'emploi	63%	51%	76%	63%	61%

Ces données incluent les 35 nominations temporaires de l'opération 44/48 liste B (23 fonctionnaires et 12 professionnels).

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Techniciens et personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	38	292	244	574
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	10	150	160	320
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	26%	51%	66%	56%

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de projets	Automne 2013 (cohorte 2013)	Automne 2012 (cohorte 2012)	Automne 2011 (cohorte 2011)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	0	0
Nombre de participants	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	0	0

Autres mesures ou actions en 2013-2014 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures et actions	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Promotion du PDEIPH	Les gestionnaires de l'organisation	38
Diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Tous les employés	652
Dépôt du plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site Internet de l'organisation	Tous les clients, partenaires et visiteurs qui naviguent sur le site Internet de l'organisation	Indéterminé

Règles d'éthique et code de déontologie applicables aux employés

La Financière agricole dispose d'un Code de déontologie et d'une Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés. Ils définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé pourrait avoir des intérêts personnels suffisants qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation, de même que celle des médias sociaux. En 2013-2014, l'organisation s'est aussi dotée d'un Processus de traitement des signalements d'actes répréhensibles. Ce processus informe les employés du processus à suivre lorsqu'ils ont des raisons de croire qu'un acte répréhensible s'est produit ou risque de se produire. L'acte répréhensible comprend toute pratique corrompue, actes frauduleux, collusion, actes criminels, etc. Ces instruments permettent un traitement rigoureux des informations et des dossiers des différentes clientèles, en plus de contribuer à la gouverne efficace de l'organisation.

Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif

La Financière agricole peut accorder une aide financière dans le cadre des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle en détermine les conditions et les limites d'application. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de la simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante de la société dans l'élaboration de ses programmes. Quant à l'allégement administratif, quatre objectifs stratégiques du Plan d'exploitation 2013-2014 de La Financière agricole (4.1.2, 4.1.3, 4.1.4 et 5.3.1) sont visés par la politique gouvernementale. Ils sont présentés à l'annexe 2 du présent rapport.

Actions entreprises et résultats obtenus en lien avec l'allégement administratif

REGROUPEMENT DES FORMALITÉS

Le projet de collecte de données financières a pour objectif d'offrir un mode de transmission électronique, unique et adapté qui permettra à La Financière agricole de recevoir, en une seule étape, les données financières exigées auprès des entreprises agricoles pour l'administration des programmes d'assurances et de financement.

La collecte électronique unifiée assurera une uniformité dans le processus et les résultats en communiquant d'une seule voix avec les clients et en obtenant une seule version des données. Les bénéfices pour les entreprises et les intervenants se traduiront, entre autres, par une simplification de la collecte des données financières et la modernisation du service ainsi qu'une cohérence et une harmonisation des interventions auprès des clients et de leurs mandataires.

La première étape réalisée au cours de l'exercice financier 2013-2014 a permis de rédiger l'analyse préliminaire dans laquelle sont décrits le processus cible et la solution envisagée.

COORDINATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

Dans le cadre de son Plan stratégique 2012-2015, La Financière agricole a inscrit le développement régional comme axe d'intervention et comme objectif de favoriser son implication à l'égard du développement régional et de l'occupation du territoire. Constatant une tendance croissante des entreprises vers la diversification et mesurant les impacts positifs de cette diversification, La Financière agricole a élaboré le *Programme d'appui à la diversification et au développement régional* en collaboration avec le MAPAQ.

L'aide accordée contribue à la création de nouvelles entreprises ou sert à diversifier la production et les activités de celles existantes ou encore à réaliser des travaux liés à l'amélioration foncière. Les employés de La Financière agricole, qui accompagnent les entreprises de pair avec les employés du MAPAQ, contribuent à la réussite de nombreux projets.

SIMPLIFICATION DES COMMUNICATIONS TRANSMISES À LA CLIENTÈLE EN CONTINU

Un nouveau service permettant d'optimiser la communication avec les entreprises clientes est offert au sein de la prestation électronique de services. L'implantation de la boîte postale électronique disponible dans le dossier en ligne conserve une copie virtuelle des documents expédiés à la clientèle. Ainsi, cette dernière peut consulter facilement et rapidement ses communications en les retrouvant toutes au même endroit. Pour l'exercice financier 2013-2014, il s'agit de la première phase d'implantation de cette boîte postale pour 10 918 clients.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif aux entreprises

MISE EN PLACE DE GUICHETS UNIQUES

La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique par l'entremise d'un réseau de centres et de comptoirs de services accessibles dans toutes les régions du Québec.

ÉTABLISSEMENT D'UN PORTAIL DE SERVICES ET COLLABORATION À SA MISE EN ŒUVRE

En 2014, La Financière agricole a mis en place un nouveau service transactionnel dans le dossier en ligne qui permet au client d'acquitter les sommes dues à La Financière agricole à partir de ses comptes Agri-investissement et Agri-Québec.

POSSIBILITÉ D'EFFECTUER DES TRANSACTIONS EN LIGNE

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, 21 024 transactions en ligne ont été effectuées par nos partenaires. Ces transactions se composent de transferts de données financières et d'états financiers, de désignations des manquements aux règlements des fédérations et d'inscriptions de cessions de créances.

Pour cette même année, 6 023 transactions en ligne ont été effectuées par nos clients. Ces transactions se composent de transferts de données financières, de dépôts par virement et de retraits au compte Agri-investissement et de déclarations du volume produit dans la production Porcelets.

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole du Québec, comme tous les ministères et organismes du gouvernement, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Un comité permanent, relevant du président-directeur général de La Financière agricole, a été mis sur pied en 2007 afin d'élaborer la Politique linguistique de l'organisation, de veiller à son application et de suggérer des correctifs, au besoin. Ce comité est composé du directeur des communications et du marketing, mandataire de l'application de la Charte de la langue française à La Financière agricole, d'un avocat de la direction des affaires juridiques, du directeur des technologies et de la sécurité, d'un représentant de la vice-présidence à la clientèle et d'un conseiller en communication de la direction des communications et du marketing, responsable du dossier de la francisation.

Au mois d'avril 2008, La Financière agricole du Québec a diffusé deux politiques, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et d'harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle vise à doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Au mois de juin 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a délivré à La Financière agricole du Québec le certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'administration.

Les membres du comité permanent ne se sont pas rencontrés durant l'année 2013-2014. Or, un projet de mise à jour de notre Politique linguistique est en cours d'élaboration et sera déposé à l'OQLF en 2014-2015. Pour ce faire, les membres du comité seront mis à contribution.

Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole a mis à jour son cadre de gestion de la sécurité de l'information, lequel énonce les principaux rôles et responsabilités en matière de sécurité de l'information dévolus aux différents intervenants, dont le responsable de la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, étant donné les nombreux départs à la retraite et les mouvements de personnel, deux séances d'information portant sur la protection des renseignements personnels ont été offertes aux nouveaux employés concernés afin de les sensibiliser davantage à la protection des renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions ainsi que lors du développement des systèmes informatiques.

Demandes d'accès à l'information

En 2013-2014, La Financière agricole du Québec a traité 796 demandes d'accès parmi lesquelles une seule demande a été refusée. De ces demandes, 96,7% faisaient référence à des renseignements personnels et 3,3% à des documents administratifs.

Ainsi, 47 des 796 demandes émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et concernaient 1 353 clients. Cette communication de renseignements est conforme à l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

En vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après appelée «Loi sur l'accès», et de l'article 25 de la Loi sur la protection des végétaux (L.C. 1990, ch. 22), l'organisation a communiqué, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 83 entreprises de production de pommes de terre relativement à la présence du nématode doré au Québec.

Quant aux autres demandes, elles provenaient principalement des syndicats agricoles, groupes et clubs-conseils (43,5%), des intervenants du milieu agricole, soit des comptables, des préparateurs accrédités de données ou des conserveries (16,5%) de même que des différents ministères et organismes (12,3%). Avant la divulgation de renseignements personnels, La Financière agricole s'assure systématiquement que le demandeur fournit le consentement écrit de la personne concernée ou que des dispositions législatives autorisent la communication de ceux-ci.

Au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a refusé de communiquer des renseignements requis par un demandeur sans le consentement de la personne concernée, et ce, en vertu des articles 53 et 56 de la Loi sur l'accès. La demande concernait la liste des adhérents aux produits Porcelets et Porcs du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ainsi que les montants de compensations qui leur avaient été octroyées au 31 décembre 2012. Un avis de recours a été transmis au demandeur afin de l'informer de son droit de recours en révision et du délai pendant lequel il peut être exercé. Aucune demande de révision n'a été adressée à la Commission d'accès à l'information.

L'organisation n'a reçu aucune demande de rectification de renseignements contenus dans ses fichiers et aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

Au regard du respect du délai de traitement, 99% des demandes ont été traitées dans le délai imparti par la loi, soit à l'intérieur de 20 jours. Trois demandes ont nécessité un délai supplémentaire de 10 jours, comme le permet l'article 47 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, La Financière agricole ne s'est pas prévalu de l'article 11 de la Loi sur l'accès selon lequel elle peut exiger le paiement des frais associés à la reproduction de documents.

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Groupe de discussion et sondage

Pour évaluer le matériel publicitaire d'une nouvelle campagne d'information, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un groupe de discussion. Ce dernier s'est tenu à Québec, le 8 août 2013, et douze clients y ont participé. Pour ce faire, l'organisation a transmis au mandataire un fichier sécurisé comprenant les coordonnées de 460 producteurs, dont l'entreprise est située à moins de 100 kilomètres de la ville de Québec. Ce fichier comportait des renseignements personnels, tels que les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale ou assurée et l'adhésion aux produits de financement (dont le Programme d'appui financier à la relève) ou aux programmes d'assurances.

Ensuite, une firme de sondage privée a été mandatée pour interroger les producteurs qui sont clients à La Financière agricole, mais qui ne participent pas actuellement au programme de financement ou à celui d'assurance récolte, et ce, même s'ils y sont admissibles. Deux fichiers comprenant respectivement les coordonnées de 15 000 et de 3 750 clients ont été remis à la firme en vue de réaliser ce sondage au cours du mois de mai 2014, et ce, auprès de 800 producteurs. Les renseignements personnels ayant été remis de façon sécurisée sont, entre autres, les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse postale, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, le revenu principal aux assurances, la production principale au financement, la participation actuelle ou antérieure et l'admissibilité des clients aux divers produits de financement agricole et forestier (incluant ceux destinés à la relève) ou aux programmes d'assurances.

Dans le but d'assurer la protection de ces renseignements personnels, La Financière agricole a fait signer une déclaration de discrétion aux employés des deux firmes privées qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont eu accès à ces renseignements. De plus, une clause contractuelle engageait chacune des firmes à détruire, une fois les études terminées, les renseignements personnels qui lui ont été communiqués et à fournir une attestation écrite le confirmant.

Communication de renseignements à des tiers

Pour l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole a renouvelé deux ententes avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec, soit l'*Entente relative à la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain* ainsi que l'*Entente relative à la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance stabilisation Bouvillons et bovins d'abattage*. Les modifications apportées aux ententes touchent principalement les montants relatifs aux prestations de services et les modalités d'ajustement des coûts.

Cette communication de renseignements s'inscrit dans le cadre de l'administration du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. En effet, afin de déterminer le nombre de veaux de grain de même que le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables, La Financière agricole utilise les données et les informations concernant la vente de ces derniers qui sont détenues par la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme d'appui à la diversification et au développement régional*, entré en vigueur le 13 septembre 2013, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est partie prenante au programme, entre autres, dans l'évaluation et le suivi des projets. Ainsi, avec le consentement du participant, les renseignements et documents recueillis par La Financière agricole sont communiqués au MAPAQ. Pour l'exercice financier 2013-2014, 35 entreprises agricoles ont été visées par la communication de leurs renseignements personnels et confidentiels au MAPAQ.

Également, au regard d'une analyse visant à mesurer les effets des interventions sur les exploitations agricoles inscrites au *Programme d'appui à la modernisation* et au *Programme d'appui à la compétitivité des entreprises*, le MAPAQ a demandé les résultats de l'évaluation annuelle de la situation financière des entreprises clientes de La Financière agricole qui ont consenti au transfert de ces résultats lors de leur inscription au *Programme de stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles*.

Ainsi, La Financière agricole a transmis au MAPAQ les renseignements relatifs à quatre ratios, soit le taux de charge (charges d'exploitation sur les produits), le ratio du fonds de roulement, le rendement de l'actif et le ratio d'autonomie financière à l'égard de 950 entreprises agricoles participantes au *Programme de remboursement des intérêts sur les prêts*.

Enfin, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Raison	Articles de loi
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1)
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance Bouvillons et bovins d'abattage, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Articles 34, 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veaux de lait et Veaux de grain.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès Article 28 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) Article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) Le paragraphe 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint.	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la Fédération transmet les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès Le 1 ^{er} alinéa des articles 66 et 66.2, le 4 ^e alinéa de l'article 66.2 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, règlement 7) découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42), de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement.	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, à la demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA, selon le calendrier convenu de révision des études de coûts de production.

Ainsi, en vertu de l'article 2.2 de la convention, La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour effectuer un audit de conformité et de validation comptable et statistique de l'étude des coûts de production en ASRA pour le produit Porcs. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants:

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle du produit Porcs comme il est décrit à l'annexe 2 de la convention du 28 mars 2013;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- Les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

Par ailleurs, le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec a confié au CECPA un mandat élargi qui inclut, en plus de l'étude complète sur les coûts de production Veaux de lait, un mandat complémentaire afin d'évaluer la situation économique et financière des entreprises au cours des cinq dernières années et de mieux comprendre le processus d'établissement du coût des aliments par les fournisseurs ainsi que le prix de vente des veaux, qui sont deux composantes utilisées dans la détermination de la protection d'assurance du programme ASRA. Pour la réalisation de ces deux derniers aspects, le CECPA a mandaté une firme de services juricomptables.

De plus, considérant que pour l'exercice de ce mandat, la divulgation de renseignements personnels et confidentiels est nécessaire, La Financière agricole, le CECPA et la firme de services juricomptables ont signé une entente tripartite de confidentialité spécifiant que la contribution de La Financière agricole à l'égard de ce mandat se limite à mettre à la disposition du sous-traitant les renseignements personnels et confidentiels, qu'elle détient dans le cadre de l'administration de ses différents programmes, de sa clientèle assurée pour le produit Veaux de lait, ce qui représente 55 clients concernés par cette communication.

Politique de financement des services publics

Reddition de comptes sur la tarification 2013-2014

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole du Québec doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

Globalement, depuis 2010-2011, les revenus de tarification représentent environ 11% du coût total des frais d'administration des programmes.

Frais exigibles dans le cadre du recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole du Québec pour la période 2013-2014

Biens et services tarifés (en milliers de dollars)	Revenus de tarification	Coût des biens et services (coût de revient)	Méthode de fixation	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Programmes de financement	2 413	23 109	DA	Avril 2013	1
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	1 230	7 882	DA	Avril 2010	1
Programme Agri-stabilité	918	7 636			2
Programme Agri-Québec	1 090	1 803	DA	Avril 2010	1
Autres tarifs ³	410		³ DA/Marché	Avril 2010	1
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	6 061				

1. Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).

2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.

3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.

DA: Décision administrative et analyse du coût de revient

Marché: Comparable avec le marché ou les autres gouvernements

Politique sur la gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes, adoptée en avril 2002, énonce les principes directeurs qui régissent la gestion des plaintes signifiées à La Financière agricole. Elle lui permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration.

Aux fins de l'application de la Politique, une plainte est l'expression d'une insatisfaction formulée par la clientèle ou un partenaire à l'égard:

- des aspects du service offert par La Financière agricole;
- de l'administration de ses produits.

En 2013-2014, La Financière agricole a traité 133 plaintes, comparativement à 35 en 2012-2013.

Répartition des plaintes selon le mode de communication

Mode de communication utilisé	Nombre de plaintes
Courier postal	91
Téléphone	25
Télécopieur	8
En personne	6
Courrier électronique	3
Total	133

La Politique encadre le traitement des plaintes formulées aux différents centres de services de La Financière agricole. Ces derniers demeurent les premiers intervenants en matière de réception des plaintes. Le centre de services qui ne peut en venir à une entente avec le plaignant doit acheminer la plainte au responsable des plaintes au siège social. Il en est de même lorsque la solution exige une intervention spéciale ou si le plaignant demande lui-même à être entendu par le responsable des plaintes.

Engagement: Toute plainte exprimée à La Financière agricole doit être traitée dans un délai maximal de vingt jours ouvrables.

Des 133 plaintes reçues au cours du dernier exercice financier, 54 ont été traitées à l'intérieur du délai visé, ce qui représente près de 41% d'entre elles. Pour l'exercice 2012-2013, 83% avaient été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables, comme cela est prévu dans la politique.

Répartition des plaintes selon les programmes administrés par La Financière agricole et les opérations corporatives

Programme	Nombre de plaintes	Pourcentage 2013-2014	Pourcentage 2012-2013
Programme d'assurance récolte: système collectif et système individuel	115	86,5%	48,6%
Agri-stabilité	7	5,3%	28,6%*
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6	4,5%	11,4%
Financement	4	3,0%	5,7%
Règlement sur les frais exigibles	1	0,7%	s.o.
Service à la clientèle	0	s.o.	5,7%

*Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec

Motif d'insatisfaction

Le principal motif d'insatisfaction concerne 104 plaintes (78%) relatives au paiement de la perte de rendement dans la production fourragère de la saison de végétation 2013, et ce, majoritairement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée

À la suite de la réalisation de l'étude de performance comparée, déposée au conseil d'administration de La Financière agricole au mois de mars 2012, un plan d'action a été élaboré. Ce plan d'action vise à améliorer la performance de La Financière agricole et à améliorer l'exercice en vue de la prochaine étude de performance comparée. Ce plan comportait treize actions, dont huit étaient terminées au 31 mars 2013. Quatre actions ont été réalisées au cours de l'exercice ou seront suivies dans le Plan d'exploitation 2014-2015. Voici les résultats atteints en 2013-2014.

1 Actions visant l'amélioration de la performance de La Financière agricole du Québec

Actions proposées	Résultats 2013-2014
Élaborer un plan d'action visant la réduction des coûts d'assurance récolte de La Financière agricole.	Un diagnostic préliminaire portant sur l'évolution du Programme d'assurance récolte (ASREC) depuis les vingt-cinq dernières années a été réalisé. À partir de ce diagnostic, des pistes visant à moderniser ce programme ont été identifiées. Les dépôts des plans de modernisation et de mise en œuvre sont prévus au Plan d'exploitation 2014-2015. De plus, La Financière agricole a déjà réalisé des travaux de modernisation pour certains produits de ce programme qu'elle a identifiés dans ses plans d'exploitation 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.
Évaluer la possibilité de collaborer avec les organisations de l'étude de l'année 2012 et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour documenter davantage les façons de faire afin d'identifier de bonnes pratiques dans la gestion du Programme d'assurance récolte.	Les possibilités de collaboration ont été discutées lors d'échanges au groupe de travail fédéral-provincial-territorial et n'ont pas donné lieu à des engagements jusqu'à maintenant. La Financière agricole poursuit ses travaux pour améliorer et moderniser son Programme d'assurance récolte. Cette action est prévue à son Plan d'exploitation 2014-2015.

2 Actions visant l'amélioration de l'exercice de performance comparée de 2015

Actions proposées	Résultats 2013-2014
Collaborer à la mise en place d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT), dont le mandat sera d'émettre des recommandations quant à la réalisation d'une étude de performance comparée nationale concernant le Programme d'assurance récolte. Ces recommandations seront présentées lors de la rencontre annuelle des directeurs généraux en assurance récolte en 2013, au Manitoba.	La Financière agricole a manifesté son intérêt à plusieurs reprises à collaborer à la mise en place d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial visant la réalisation d'une étude de performance comparée nationale. Elle compte manifester à nouveau son intérêt à collaborer à la mise en place de ce groupe de travail lors de la rencontre annuelle fédérale-provinciale-territoriale des directeurs généraux en assurance récolte de 2014 afin de conclure sur cette action.
Réviser les indicateurs afin de centrer la prochaine étude sur des éléments significatifs de performance comparée.	Un exercice visant à réduire le nombre d'indicateurs a été réalisé afin de centrer l'étude de performance comparée sur les indicateurs les plus significatifs pour La Financière agricole.
Poursuivre les comparaisons avec les données des provinces déjà retenues lors de la dernière étude, tout en envisageant que d'autres ministères et organismes y participent.	Un portrait des organisations ayant participé à l'étude de performance comparée de 2012 a été réalisé afin de centrer l'étude de performance comparée sur les organisations qui se comparent davantage à La Financière agricole.

Annexe 2

RÉSULTATS CONCERNANT NOS ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Plan d'exploitation 2013-2014 – Bilan au 31 mars 2014

ORIENTATION 1

OFFRIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX ENTREPRISES AGRICOLES EN FAVORISANT LEUR COMPÉTITIVITÉ, LEUR EFFICACITÉ ET LEUR PRODUCTIVITÉ

AXE D'INTERVENTION 1 Un financement des entreprises accessible et responsable

Objectif stratégique 1.1.1 Assurer un développement des affaires garantissant un financement agricole et forestier accessible

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Autoriser des prêts garantis	Volume des prêts garantis	700 M \$	1 116,9 M \$

Objectif stratégique 1.1.2 Réaliser une gestion de crédit responsable

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Avoir un niveau de perte sur les prêts de moins de 1% de l'encours	Taux de perte sur prêts en fonction de l'encours	Moins de 1%	0,15%

AXE D'INTERVENTION 2 La pérennité des programmes de gestion des risques

Objectif stratégique 1.2.1 Participer à l'évaluation des impacts de l'actualisation des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux du cadre *Cultivons l'avenir 2013-2018*

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mettre en œuvre des mesures pour les productions ne bénéficiant pas du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles afin d'atténuer les impacts des changements des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux	Mise en œuvre de mesures	Décembre 2013	Au mois de décembre 2013, La Financière agricole a adopté deux mesures afin d'atténuer les impacts de l'entente <i>Cultivons l'avenir 2</i> pour les secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre, soit l'ajout du programme Agri-Québec Plus qui augmente de 70% à 80% la couverture d'Agri-stabilité, d'une part, et une bonification au programme Agri-Québec permettant d'offrir une couverture concurrentielle avec le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario, d'autre part.

Objectif stratégique 1.2.2

Évaluer l'application et les impacts des orientations gouvernementales 2010-2015

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mettre en œuvre les décisions prises à la suite du dépôt du rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2015	Mise en œuvre de décisions	Décembre 2013	Les décisions prises à la suite du dépôt du rapport d'évaluation sur les orientations gouvernementales 2010-2015 ont été présentées au mois de mars 2013 au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et les réflexions se poursuivent avant de confirmer leur mise en œuvre. Notamment, La Financière agricole a mandaté une firme d'actuaire-conseils pour lui fournir un avis sur la constitution d'une réserve budgétaire. De plus, elle a entamé une réflexion sur les modalités permettant d'exclure, lors des études de coûts de production, les entreprises dont les résultats s'écartent largement de la moyenne ou sont difficilement explicables.

Objectif stratégique 1.2.3

Actualiser les protections de l'assurance récolte

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réviser et mettre à jour des protections en assurance récolte dans le secteur maraîcher et des petits fruits	Nombre de protections mises à jour	2	Des travaux visant l'actualisation des protections concernant les fraises et le secteur maraîcher sont en cours. Les travaux d'actualisation des protections en assurance récolte ont porté, en 2013, sur le sirop d'érable.

AXE D'INTERVENTION 3 L'amélioration de la gestion des entreprises

Objectif stratégique 1.3.1 Assurer la disponibilité et favoriser l'utilisation d'information financière stratégique auprès de nos clients

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Transmettre des rapports d'analyse financière personnalisée	Nombre d'analyses financières personnalisées transmises aux clients	6 000	5 456
Mesurer, à l'aide d'un sondage, l'évolution du taux d'utilisation des analyses financières personnalisées transmises aux clients	Évolution du taux d'utilisation des analyses financières personnalisées	5%	Cet indicateur n'a pas été mesuré en 2013-2014. Le sondage sur la satisfaction de la clientèle sera dorénavant réalisé tous les trois ans.

Objectif stratégique 1.3.2 Collaborer avec les organismes-conseils en gestion agricole afin de faire connaître les meilleures pratiques

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Diffuser de bonnes pratiques de gestion agricole	<p>a) Nombre de communications</p> <p>b) Nature et portée des communications</p>	<p>a) 5</p> <p>b) Reddition de comptes</p>	<p>a) 21 communications</p> <p>b) Afin de diffuser de bonnes pratiques de gestion agricole, les conseils d'administration de plusieurs groupes de producteurs ont été rencontrés, notamment pour les secteurs laitier, porcin, bovin et céréalier. De plus, des conférences sont réalisées régulièrement, par exemple celle effectuée au Colloque gestion de Rimouski devant près de 200 personnes. Finalement, plusieurs documents ont été diffusés à l'interne, entre autres sur les robots de traite, la production de la canneberge, le bien-être animal et la valeur du capital foncier.</p>
Participer à l'organisation d'événements visant la saine gestion d'entreprise	<p>a) Nombre de participations</p> <p>b) Nature et portée des participations</p>	<p>a) 5</p> <p>b) Reddition de comptes</p>	<p>a) 13 participations</p> <p>b) Tout au long de l'année, le personnel de la FADQ a participé à l'organisation d'événements visant la saine gestion d'entreprise, notamment l'organisation des colloques provinciaux du CRAAQ « Perspectives », « Gestion », « Établissement et retrait en agriculture » et les colloques régionaux en gestion et en transfert d'entreprise.</p>

Objectif stratégique 1.3.3

Faire connaître le contexte et la situation des entreprises agricoles

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des communications sur la situation des entreprises agricoles, notamment par secteur de production• Diffuser le bulletin sur la Valeur des terres, l'Agroindicateur, l'état des cultures et le bilan de l'assurance récolte	<p>a) Nombre de communications</p> <p>b) Nature et portée des communications</p>	<p>a) 10</p> <p>b) Reddition de comptes</p>	<p>a) Soixante-sept communications ont été publiées et quatre visioconférences au moyen de l'outil Openmeetings ont eu lieu.</p> <p>b) Les informations stratégiques rendues disponibles en 2013-2014 sont les analyses sur la Valeur des terres, l'Agroindicateur, les états des cultures, les bilans en assurance récolte et les bulletins <i>FADQ Nouvelles</i>. Ces informations ont été diffusées sur le site Internet de la FADQ et ont été consultées près de 10 000 fois.</p> <p>Cinq analyses sur les coûts de production des secteurs Agneaux, Porcs et Pommes ont été diffusées sur le site Internet du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) à l'intention des producteurs et intervenants du milieu agricole.</p> <p>D'autres informations ont également été diffusées et mises à la disposition des conseillers de la FADQ afin de mieux les outiller dans le cadre de leurs fonctions. Trois conférences d'actualité ont aussi été offertes aux conseillers de la FADQ.</p>

ORIENTATION 2

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE AGRICOLE

AXE D'INTERVENTION 1 L'établissement et le soutien de la relève agricole			
Objectif stratégique 2.1.1 Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée			
Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Offrir des aides à l'établissement ou au démarrage	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	400	399, soit 278 jeunes pour la subvention à l'établissement et 121 pour la subvention au démarrage.
Mettre en œuvre les décisions prises à la suite des analyses réalisées à l'égard des mesures dédiées à la relève agricole	Mise en œuvre des décisions	Décembre 2013	Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été bonifié au mois de mai 2013, mettant en œuvre les décisions prises à la suite des analyses réalisées.
Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la relève à l'égard des produits et services offerts	Taux de satisfaction de la relève à l'égard des produits et services offerts	80%	Cet indicateur n'a pas été mesuré en 2013-2014. Le sondage sur la satisfaction de la clientèle sera dorénavant réalisé tous les trois ans.
Maintenir une présence constante auprès des maisons d'enseignement pour faire la promotion des programmes de La Financière agricole du Québec	Nombre d'actions de communication auprès d'institutions d'enseignement	20	47 actions de communication ont été réalisées auprès des institutions d'enseignement.
Collaborer à l'analyse des dossiers du Fonds d'investissement pour la relève agricole	Pourcentage des dossiers soumis analysés	100%	13 des 16 dossiers soumis ont été analysés. L'analyse des trois autres dossiers était en cours au 31 mars 2014.
Réaliser le concours valorisant la relève « Tournez-vous vers l'excellence! »	Concours réalisé	Mars 2014	Le concours a été réalisé et le nom de la gagnante du concours, de même que celui des deux autres lauréats, ont été dévoilés lors du Colloque Gestion tenu le 7 novembre 2013.
Réaliser et publier un portrait des caractéristiques des jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage	Réalisation et publication du portrait	Mars 2014	Le portrait de la relève agricole a été réalisé. Sa publication est prévue en 2014-2015.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE RÉGIONAL DYNAMIQUE, DIVERSIFIÉ ET DURABLE

AXE D'INTERVENTION 1 La diversification de l'agriculture

Objectif stratégique 3.1.1 Améliorer l'offre de produits d'assurance récolte

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Analyser l'opportunité d'offrir une protection pour le secteur des canneberges	Dépôt de l'analyse d'opportunité	Septembre 2013	Une analyse sur l'opportunité d'offrir une protection pour le secteur des canneberges a été déposée au conseil d'administration de la FADQ du 18 décembre 2013.
Mettre en place une protection pour l'agriculture biologique	Mise en place d'une nouvelle protection	Mars 2014	Une nouvelle protection d'assurance récolte pour les entreprises maraîchères de petites superficies pratiquant une agriculture de proximité a été introduite en 2014.

Objectif stratégique 3.1.2 Appuyer les investissements dans des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Consacrer une part du financement à des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques	Part du financement accordée aux productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques	5%	8%
Réaliser des interventions financières dans des productions non traditionnelles, émergentes ou écologiques	Nombre d'interventions financières réalisées	25	395
Réaliser un séminaire sur un nouveau créneau de financement	Nombre de séminaires	1	Une journée d'information à l'intention des producteurs-transformateurs a été préparée au cours de l'exercice 2013-2014 et s'est tenue le 15 avril 2014.

Objectif stratégique 3.1.3 Intervenir dans le financement des projets des producteurs-transformateurs et des petits transformateurs

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réaliser des interventions financières auprès des producteurs-transformateurs	Nombre d'interventions financières	10	55

AXE D'INTERVENTION 2 Le développement régional**Objectif stratégique 3.2.1** Favoriser la concrétisation de projets dans les créneaux porteurs ou ayant un impact régional

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Analyser des projets valorisant le développement d'infrastructures agricoles et agroalimentaires à portée régionale	Nombre de projets analysés	10	52 projets ont été analysés.
Poursuivre l'analyse de la mise en place du Fonds de l'industrie bioalimentaire Québec (FIBEC)	Dépôt de l'analyse	Juin 2013	Au 31 mars 2014, des discussions sont toujours en cours avec des partenaires actuels et éventuels en vue de la mise en place d'un fonds d'investissement en capital de risque pour le secteur agroalimentaire.
Autoriser des garanties de prêts dans le secteur forestier privé	Niveau d'intervention souhaité	20 M \$	304 certificats de prêts ont été émis pour un montant total de 28,6 millions de dollars.

Objectif stratégique 3.2.2 Favoriser l'implication de la FADQ à l'égard du développement régional et de l'occupation du territoire agricole

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Développer un programme pour favoriser le développement régional et l'occupation du territoire agricole	Dépôt du programme aux autorités	Décembre 2013	Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional a été déposé au conseil d'administration le 13 septembre 2013. Ce programme a été annoncé par le ministre le 25 septembre 2013 et est entré en vigueur par la suite. Le programme a été bonifié en février 2014.
Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole	Nombre de participations auprès des associations et des organismes locaux	Minimum de une participation par région administrative	64 participations auprès d'organismes répartis dans toutes les régions administratives à caractère agricole.
Appuyer des initiatives et des événements publics mettant en lumière les succès et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles	Nombre d'événements et de gestes posés	30	50
Produire des articles et des publicités qui ont pour objet de valoriser les succès de notre clientèle	Nombre d'articles et de publicités produits	10	Onze publicités reconnaissance ont été publiées.

Objectif stratégique 3.2.3 Évaluer l'adaptation de l'offre des produits de la FADQ aux réalités régionales

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mettre en œuvre des programmes d'aide ponctuelle complémentaires au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles visant des problématiques particulières liées à la dimension régionale	Mise en œuvre de programmes	Mars 2014	Deux programmes d'aide complémentaires visant des problématiques particulières liées à des dimensions régionales ont été mis en œuvre, soit le Programme d'aide aux entreprises de bouvillons et de veaux de grain situées en région périphérique et le Programme d'aide visant à promouvoir l'achat de veaux d'embouche nés au Québec.

AXE D'INTERVENTION 3 Le développement durable et le respect de l'environnement**Objectif stratégique 3.3.1** Poursuivre le Plan d'action de développement durable 2008-2013

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réaliser les actions relatives à la période 2013-2014 du Plan d'action de développement durable 2013-2015 dans le cadre de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour 2013-2015	Pourcentage des actions réalisées	100% d'ici mars 2014	96% des actions relatives à la période 2013-2014 ont été réalisées.

ORIENTATION 4

MAINTENIR UN NIVEAU OPTIMAL DE QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION 1 Des produits répondant aux besoins de la clientèle et la livraison efficace des services

Objectif stratégique 4.1.1 Maintenir la satisfaction de la clientèle

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mesurer, à l'aide d'un sondage, la satisfaction de la clientèle	<p>a) Taux de satisfaction général de la clientèle</p> <p>b) Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des informations sur les produits offerts</p> <p>c) Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle</p>	<p>a) 80%</p> <p>b) 80%</p> <p>c) 90%</p>	Ces indicateurs n'ont pas été mesurés en 2013-2014. Le sondage sur la satisfaction de la clientèle sera dorénavant réalisé tous les trois ans.
Développer une stratégie de communication axée sur la relève agricole	Dépôt de la stratégie de communication	Mars 2014	Au cours de l'exercice précédent, un projet de stratégie de communication axée sur le financement et la relève a été déposé au président-directeur général afin de planifier les moyens de promotion entourant, notamment, les changements prévus au Programme d'appui financier à la relève agricole. Ainsi, au cours de l'exercice 2013-2014, des actions de communication axées sur la relève agricole ont été réalisées et visaient à promouvoir les bonifications apportées au Programme d'appui financier à la relève agricole: campagne d'information, mise à jour du site Internet et nouveau dépliant.
Développer une stratégie de communication axée sur les changements réalisés dans les programmes de financement	Dépôt de la stratégie de communication	Mars 2014	Au cours de l'exercice précédent, un projet de stratégie de communication axée sur le financement a été déposé au président-directeur général afin de planifier les moyens de promotion entourant, notamment, les changements prévus aux programmes de financement. Ainsi, au cours de l'exercice 2013-2014, des actions de communication portant sur les modalités du nouveau programme d'appui à la diversification et au développement régional agricole et sur les programmes de financement existants ont été réalisées: campagne d'information, actualisation de l'image de l'Analyse financière personnalisée transmise aux clients, communiqués, mise à jour du site Internet et feuillets promotionnels.

Objectif stratégique 4.1.2 Évaluer et actualiser les paramètres et les modalités des programmes de financement

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réviser les modalités du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt	Modalités révisées	Mars 2014	Le programme est en cours de révision au 31 mars 2014. Celle-ci devrait être terminée au cours de l'année 2014-2015.

Objectif stratégique 4.1.3 Actualiser l'architecture d'entreprise de la FADQ

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réaliser les architectures (affaires, données, technologies, sécurité et services)	Dépôt des architectures	Mars 2014	L'ensemble des architectures ainsi que le plan d'action et le cadre de gestion de l'architecture d'entreprise ont été déposés au comité de direction le 27 mai 2013. Au mois de février 2014, des travaux additionnels ont été achevés pour préciser les principes et les orientations soutenant le modèle d'affaires et les architectures de services applicatifs, informationnels, technologiques et de sécurité.
Réaliser une analyse préliminaire pour le projet «Collecte de données financières»	Dépôt de l'analyse préliminaire	Mars 2014	L'analyse préliminaire a été déposée et approuvée par le comité directeur du projet le 31 mars 2014 sous réserve que certains points soient complétés. Il est prévu qu'elle soit déposée au cours des prochains mois au comité de gouvernance du portefeuille de projets.
Réaliser une analyse préliminaire pour le projet «Biens et garanties»	Dépôt de l'analyse préliminaire	Mars 2014	Les travaux d'analyse préliminaire ont été suspendus au mois de février 2014. Les besoins du projet «Biens et garanties» seront intégrés au projet plus global de Gestion des produits financiers.

Objectif stratégique 4.1.4 Augmenter le taux annuel d'utilisation de la prestation électronique de services

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Augmenter le taux annuel d'utilisation du dossier en ligne	Taux d'utilisation du dossier en ligne	20% d'augmentation	4,75% d'augmentation du taux d'utilisation. L'augmentation prévue du taux d'utilisation du dossier en ligne était tributaire de la livraison de nouvelles fonctionnalités. Celles-ci ont été livrées en toute fin d'exercice.

ORIENTATION 5

OPTIMISER ET RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

AXE D'INTERVENTION 1		Le respect du cadre financier	
Objectif stratégique 5.1.1		Maintenir l'efficacité dans la gestion des frais d'administration et des programmes	
Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mettre en œuvre les réductions des dépenses prévues à la Politique de réduction des dépenses	Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative par rapport à 2009-2010	10% d'ici mars 2014	Globalement, la FADQ a respecté son plan de réduction des dépenses de nature administrative au terme de la période de quatre ans se terminant le 31 mars 2014, en excluant les coûts liés à la mise en œuvre, notamment, de <i>Cultivons l'avenir 2</i> et de la Politique de souveraineté alimentaire.
Réaliser l'analyse du coût de revient des différents programmes	Réalisation de l'analyse	Mars 2014	Une analyse de l'évolution du coût de revient de 2008-2009 à 2012-2013 a été produite au cours de l'exercice. Par ailleurs, le calcul du coût de revient pour l'année 2013-2014 a été réalisé et les résultats sont présentés dans la note concernant les frais d'administration des états financiers de la Financière agricole du Québec.

Objectif stratégique 5.1.2 Mettre en place des mesures d'étalonnage et de performance comparée avec d'autres organismes

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Mettre en œuvre le plan d'action découlant de l'étude de performance comparée	État de situation sur le degré d'avancement	Mars 2014	Le Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2012 comportait treize actions. Huit de ces actions étaient terminées au 31 mars 2013. Quatre actions ont été réalisées au cours de l'exercice ou seront suivies dans le plan d'exploitation 2014-2015. Les résultats atteints au 31 mars 2014 sont présentés à l'annexe 1.

Objectif stratégique 5.1.3 Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions de la FADQ

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Autofinancer les nouvelles interventions de la FADQ	Nouvelles interventions autofinancées	100%	L'ensemble des nouvelles interventions s'est autofinancé à 100%.

Objectif stratégique 5.1.4 Développer et exporter nos façons de faire à l'étranger

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Autofinancer le projet Haïti dans le cadre des activités de Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI)	Pourcentage autofinancé du projet	100%	100% des dépenses du projet se sont autofinancées.

AXE D'INTERVENTION 2 Des ressources humaines qualifiées et mobilisées**Objectif stratégique 5.2.1** Investir dans la qualification des employés et renforcer leurs compétences

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Favoriser les investissements dans des activités de formation	Pourcentage de la masse salariale investi en formation	1,5%	2,22%
Mettre en œuvre le plan de développement du personnel d'encadrement	Nombre de modules réalisés	Un d'ici mars 2014	Deux modules ont été réalisés; l'un portait sur la vision stratégique et tactique, et l'autre sur la gestion des priorités.
Mettre en place des modules de formation en financement	Mise en place de modules	Mars 2014	Sept modules de formation sont disponibles au personnel. Cinq modules ont été mis en place au cours de l'exercice.
Mettre en œuvre des stratégies de recrutement de personnel et de transfert d'expertise	Mise en œuvre des stratégies	Mars 2014	100% des stratégies ont été mises en œuvre, dont l'évolution des pratiques d'accueil, le développement de l'expertise du personnel et la mise en œuvre de différentes pratiques favorisant la mobilisation des employés.

Objectif stratégique 5.2.2 Assurer une mobilisation continue des employés

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Réaliser les travaux nécessaires à la mesure de la mobilisation des employés	Travaux réalisés	Mars 2014	Les travaux nécessaires à la mesure de la mobilisation des employés sont reportés à 2015-2016 en raison de la réorganisation administrative du 17 février 2014.
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement des personnes pour les projets majeurs	Pourcentage des projets impliquant la prise en compte des personnes dans le changement	100% des projets majeurs	100% des projets majeurs ont impliqué la prise en compte des personnes dans le changement.

AXE D'INTERVENTION 3 L'optimisation des processus

Objectif stratégique 5.3.1 Optimiser les processus opérationnels

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats
Implanter des processus d'autorisation et d'assurance qualité révisés en financement	Implantation de processus	Mars 2014	<p>Processus d'autorisation des demandes de financement</p> <p>Dans le cadre du processus d'autorisation des demandes de financement, le traitement abrégé a été implanté au mois de juin 2013. L'identification automatisée de la clientèle admissible à l'utilisation de ce traitement est opérationnelle depuis le 31 octobre 2013.</p> <p>Processus d'assurance conformité</p> <p>Au 31 mars 2014, le processus d'assurance conformité en financement est défini. Ce processus sera implanté par étapes. La première étape d'implantation est prévue au printemps 2014 et visera la conformité des demandes de prêts agricoles et forestiers à risque élevé.</p>
Mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse sur les besoins de développement des technologies de l'information pour le secteur du financement	État de situation sur le degré d'avancement	Mars 2014	<p>Au cours de l'année, des travaux visant à optimiser les processus de financement ont été réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet pilote portant sur la Préautorisation de financement est en cours et se terminera en avril 2014. • L'analyse du Calcul de la contribution d'intérêt sur l'encours total est en cours. Cette analyse traite également du Suivi des prêts. • Le Cadre de délégation a été révisé et est en application depuis le mois de novembre 2013. • L'analyse des processus d'affaires en financement a débuté dans le cadre du projet Biens et garanties. Ces travaux se poursuivront au cours de la prochaine année dans le projet de Gestion des produits financiers.
Débuter la mise en œuvre du plan d'action visant l'optimisation des processus d'assurance récolte	État de situation sur le degré d'avancement	Mars 2014	<p>Le diagnostic préliminaire sur les protections d'assurance récolte a permis d'identifier des problématiques et des propositions de modifications. Les travaux d'optimisation ont débuté et seront intégrés au projet de modernisation du Programme d'assurance récolte. Une action en regard de l'optimisation des processus visant la refonte du mode d'évaluation du volume assurable pour la protection d'assurance récolte du sirop d'érable a été réalisée. Une autre action est en cours de réalisation, soit l'allègement du processus de collecte des données pour la protection d'assurance récolte du foin.</p>

Plan d'action de développement durable 2013-2015 – Bilan au 31 mars 2014

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental 1 | Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 | Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable à l'ensemble du personnel, aux entreprises agricoles et aux partenaires.

ACTION 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateur	Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
Cible	100% du personnel identifié annuellement par les vice-présidents ¹ .
Résultats	96% des employés identifiés ont été formés.
ACTION 2	Réaliser la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants identifiés annuellement dans les plans d'exploitation de la FADQ.
Indicateur	Dépôt d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable pour chacun des dossiers organisationnels structurants identifiés dans les plans d'exploitation de la FADQ en fonction des échéanciers fixés.
Cible	100% des dossiers identifiés dont le dépôt est fixé durant l'année en cours.
Résultats	83% des dossiers identifiés au Plan d'exploitation 2013-2014 ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable.
ACTION 3	Élaborer une politique interne d'identification des dossiers devant faire l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable au sein de l'organisation.
Indicateur	Dépôt de la politique.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Un projet de politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants est en cours d'élaboration.
ACTION 4	Adopter une démarche de gestion du changement dans l'élaboration d'une politique interne d'identification des dossiers devant faire l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable.
Indicateur	Dépôt de l'analyse du contexte et de l'évaluation d'impacts.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Un projet d'analyse du contexte a été déposé pour discussion au comité de développement durable à l'automne 2013.

1. Personnel ciblé par la Stratégie gouvernementale de développement durable: encadrement (les gestionnaires), planification stratégique ou opérationnelle, élaboration et analyse de projets, de programmes, de politiques, d'avis, d'appels d'offres, organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, rédaction communicationnelle et organisationnelle.

ACTION 5 Informer et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.	
Indicateur	Nombre d'activités ou d'outils réalisés annuellement.
Cible	Quatre activités ou outils réalisés chaque année.
Résultats	Six activités ou outils ont été réalisés: <ul style="list-style-type: none"> • Cinq publicités de reconnaissance, valorisant des entreprises clientes soucieuses de l'environnement et du développement durable; • Un bulletin FADQ Nouvelles portant sur « Les impacts des changements climatiques sur le Programme d'assurance récolte ».

Objectif gouvernemental 3 | Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif organisationnel 2 | Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ.

ACTION 6 Étendre à une autre production l'application de l'approche collective basée sur des variables climatiques pour évaluer les pertes.	
Indicateur	Réalisations des travaux préalables à la mise en œuvre de l'approche pour le maïs.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Globalement, le taux d'avancement des travaux préalables à la mise en œuvre de l'approche pour le maïs est évalué à 50%.

ACTION 7 Étendre l'application de la géomatique.	
Indicateur	Nombre de nouvelles utilisations.
Cible	Une nouvelle utilisation d'ici mars 2015.
Résultats	Une nouvelle utilisation de la géomatique a été mise en production le 9 avril 2014: un service cartographique d'orthophotographies plus performant. Au 31 mars 2014, une autre application est en cours de développement: l'application cartographique Web qui sera mise en essai à l'automne 2014.

ACTION 8 Poursuivre la recherche en matière de télédétection.	
Indicateur	Nombre de projets de recherche réalisés annuellement.
Cible	Un projet de recherche réalisé chaque année.
Résultats	Deux projets de recherche en télédétection ont été réalisés: <ul style="list-style-type: none"> • améliorations diverses pour la production des rapports d'indice de végétation pour le maïs-grain, le maïs fourrager, les céréales (avoine, orge et blé), le foin et le soya; • développement d'une méthode utilisant la télédétection dans le ciblage des vérifications des déclarations de culture.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif gouvernemental 4 | Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 3 | Adopter des modes de gestion préventive favorisant la santé, la vie familiale et la qualité de vie du personnel, dans un environnement sain.

ACTION 9 Mettre en œuvre la programmation santé de la FADQ.	
Indicateur	Réalisation des actions prévues dans la programmation.
Cible	100% annuellement.
Résultats	100% des actions prévues ont été réalisées.

ACTION 10 Informer le personnel concerné des dangers relatifs à la gestion d'animaux morts, des fumiers et des maladies présentes dans l'environnement.	
Indicateur	Réalisation d'une session de formation pour le personnel ciblé.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Une formation permettant de circonscrire les dangers relatifs à la gestion des animaux morts, des fumiers et des maladies présente dans l'environnement a été offerte au mois de décembre 2013 au personnel œuvrant en recouvrement de fermes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6 | Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 7 | Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.

ACTION 11 Mettre en œuvre le Cadre de gestion environnementale 2012-2015.	
Indicateur	Réalisation des actions prévues dans le plan annuel de gestion environnementale.
Cible	100% annuellement.
Résultats	88% de la cible du Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015 a été réalisée en 2013-2014. Le nombre de kilomètres parcourus pour les activités reliées à l'administration a été réduit de 24,6% par rapport à la période 2009-2010. Le bilan du CGE 2012-2015 de la FADQ au 31 mars 2014 et des activités réalisées en cours de l'exercice est présenté à la section suivante de l'annexe 2.

ACTION 12 Développer la production automatisée des communications liées au financement.	
Indicateur	Dépôt de l'analyse préliminaire.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Les travaux d'analyse préliminaire du projet « Biens et garanties », incluant la production automatisée des communications liées au financement, ont été suspendus au mois de février 2014. Les besoins identifiés dans l'analyse préliminaire seront intégrés au projet plus global de Gestion des produits financiers.

Objectif gouvernemental 9 | Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 5 | Appliquer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes de la FADQ.

ACTION 13 Inclure les mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et d'assurance récolte (ASREC) dans le traitement des nouveaux programmes de la FADQ.	
Indicateur	Mesures d'écoconditionnalité intégrées dans les nouveaux programmes.
Cible	Lors de la mise en œuvre d'un programme.
Résultats	Au cours de l'exercice financier 2013-2014, La Financière agricole a mis en place quatre nouveaux programmes, soit Agri-Québec Plus, le Programme d'aide aux entreprises de bouvillons et de veaux de grain situées en régions périphériques, le Programme d'aide visant à promouvoir l'achat de veaux d'embouche nés au Québec et le Programme d'appui à la diversification et au développement régional. Des mesures d'écoconditionnalité ont été intégrées dans chacun de ces programmes.
ACTION 14 Analyser l'impact sur nos programmes de la mise en place d'un nouveau critère d'écoconditionnalité tel que prévu au Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).	
Indicateur	Dépôt de l'analyse.
Cible	Mars 2015.
Résultats	Aucune analyse d'impact n'a été requise au cours de la dernière année étant donné qu'aucun autre nouveau critère d'écoconditionnalité, que ceux déjà appliqués par La Financière agricole, n'a été adopté par le MAPAQ dans le secteur agricole.
ACTION 15 Promouvoir, auprès des partenaires, l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par la FADQ.	
Indicateur	Nombre d'interventions réalisées annuellement.
Cible	Trois interventions par année.
Résultats	Quatre interventions ont été réalisées: <ul style="list-style-type: none">• Deux auprès de représentants des institutions financières;• Une auprès de représentants du MDDELCC;• Une auprès de membres de la Société des parcs d'engraissement du Québec.
ACTION 16 Mettre en place des initiatives visant la prise en compte du développement durable dans les commandites.	
Indicateur	Pourcentage des commandites octroyées pour lesquelles le développement durable a pu être pris en compte.
Cible	100% des commandites octroyées de 500 \$ et plus.
Résultats	92% des commandites octroyées de 500 \$ et plus ont pris en compte le développement durable.

Objectifs gouvernementaux 10 | Fournir des repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

Objectif organisationnel 6 | Fournir aux employés des repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables.

ACTION 17 Fournir aux employés des repères concernant l'acquisition d'équipements informatiques et le recyclage d'équipements répondant à des normes environnementales.

Indicateur | Publication d'articles d'information auprès du personnel de la FADQ.

Cible | Un article par année.

Résultats | Un article visant à guider le personnel dans l'achat d'équipements informatiques écologiques a été publié au mois de janvier 2014.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

Objectif gouvernemental 12 | Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Objectif organisationnel 7 | Inscrire la production et la consommation de services dans une perspective de développement durable.

ACTION 18 Réviser la Politique de tarification pour tenir compte des nouveaux services électroniques offerts par la FADQ auprès de sa clientèle.

Indicateur | Dépôt de la politique révisée.

Cible | Mars 2015.

Résultats | Il est prévu que la Politique de tarification soit révisée au cours du prochain exercice.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Objectif gouvernemental 17 | Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Objectif organisationnel 8 | Transmettre aux générations futures des programmes de gestion des risques agricoles rentables et durables.

ACTION 19 Réaliser une certification actuarielle en assurance récolte.

Indicateur | Taux d'avancement de la certification actuarielle.

Cible | 50% d'ici mars 2015.

Résultats | La rédaction du document d'appel d'offres est en cours et mènera prochainement au lancement de l'appel d'offres.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

Objectif gouvernemental 22 | Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel 9 | Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 20 Inciter les entreprises au respect des normes environnementales prévues aux programmes de la FADQ.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Aucune augmentation de superficie assurée sans les autorisations prévues au Règlement sur les exploitations agricoles (REA).• Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.• Interventions financières modulées selon les paramètres prévus aux différents programmes pour les entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore non conforme aux dispositions du REA et qui ont été signalées à la FADQ par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)*. <p>* Indicateur ajusté en raison de modifications apportées aux programmes d'assurance de la FADQ. Dans le Plan d'action de développement durable 2013-2015 publié au mois de juin 2013, l'indicateur se lisait comme suit: « Aucune intervention financière pour les entreprises agricoles ayant un bilan de phosphore non conforme aux dispositions du REA et qui ont été signalées à la FADQ par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) ».</p>
Cible	100% annuellement pour chacun des indicateurs.
Résultats	100%.

ACTION 21 Permettre la consultation électronique, par le personnel en financement de la FADQ, des données du bilan de phosphore déposées au MDDELCC.

Indicateur	Accès aux services en ligne du MDDELCC.
Cible	Mars 2014.
Résultats	L'accès au nouveau service de consultation en ligne des données du bilan de phosphore du MDDELCC a été donné au personnel en financement identifié au mois d'octobre 2013.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 27 | Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Objectif gouvernemental 28 | Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel 10 | Accroître la participation à des activités de formation et encourager la qualification de la population, de même qu'une main-d'œuvre qualifiée.

ACTION 22 Maintenir la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurance.

Indicateur Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.

Cible Au moins 85% des actions planifiées annuellement.

Résultats 71% des actions planifiées ont été réalisées.

ACTION 23 Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Indicateur Pourcentage d'étudiants et de stagiaires auprès desquels la FADQ a effectué au moins un rappel dans un objectif de fidélisation.

Cible 33% des étudiants et stagiaires.

Résultats 57% des étudiants et des stagiaires ont été rappelés par la FADQ.

Cadre de gestion environnementale 2012-2015 – Bilan au 31 mars 2014

Au mois de janvier 2012, La Financière agricole du Québec a adopté son Cadre de gestion environnementale (CGE) 2012-2015. Le CGE est un outil qui permet d'évaluer les conséquences des activités de La Financière agricole sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, laquelle a été prolongée jusqu'en 2015.

Le CGE s'accompagne d'un Plan de gestion environnementale (PGE) annuel afin d'en assurer la mise en œuvre. Ce plan recense une série de gestes concrets permettant de réduire les impacts négatifs sur l'environnement qui sont générés par les activités de l'organisation. Les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 sont présentés dans le tableau suivant.

OBJECTIF 1

RÉDUIRE LES IMPACTS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT RELIÉS AUX DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

Indicateur	Cible	Résultats au 31 mars 2014
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la réduction des impacts négatifs sur l'environnement reliés aux déplacements des employés	Deux activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>Cinq activités réalisées ou pratiques mises en place</p> <ol style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait annuel, par centre de responsabilité, du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans leurs déplacements reliés au travail. <ul style="list-style-type: none"> Le portrait annuel de l'exercice 2012-2013 a été déposé au mois de décembre 2013. Participer à un programme de compensation de gaz à effet de serre afin de compenser le nombre de tonnes d'équivalents CO₂ émises par les véhicules corporatifs de La Financière agricole par la plantation d'arbres. <ul style="list-style-type: none"> 30,36% du nombre de tonnes d'équivalents CO₂ émises par les véhicules corporatifs de La Financière agricole ont été compensées par la plantation d'arbres. Réaliser une activité de sensibilisation destinée à l'ensemble des employés les invitant à adopter de bonnes pratiques en matière de déplacements (ex.: rappel de l'Abonne-bus, petites annonces pour covoiturage, tenir ou évaluer la possibilité de tenir un kiosque d'information sur les parcours de transport en commun menant au siège social, etc.). <ul style="list-style-type: none"> Un kiosque d'information de la Société de transport de Lévis s'est tenu le 18 septembre 2013. Utiliser un système de <i>visioconférences</i> pour des rencontres ou des formations. <ul style="list-style-type: none"> 47 rencontres ou formations se sont déroulées en ligne. Limiter les transports lors du dépôt et du retour des documents semi-actifs au Centre de conservation des documents. <ul style="list-style-type: none"> Depuis le mois de juin 2013, La Financière agricole a effectué en moyenne un envoi aux quatre semaines au Centre de conservation des documents. <p>Une activité en cours de réalisation</p> <ol style="list-style-type: none"> Actualiser la politique interne sur les frais de déplacement reliés à l'emploi de manière à privilégier un choix de véhicules moins dommageables pour l'environnement lorsque les employés doivent recourir à la location. <ul style="list-style-type: none"> La politique a été actualisée; elle est en processus d'approbation.
Réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions	Réduction de 20% du nombre de kilomètres parcourus pour les activités reliées à l'administration d'ici le 31 mars 2015. L'année de référence correspond à l'exercice 2009-2010.	Cette année, le nombre de kilomètres parcourus a été réduit de 24,6% par rapport à l'année de référence 2009-2010.

OBJECTIF 2

ÊTRE UN ORGANISME EXEMPLAIRE AU NIVEAU D'ADOPTION ET DE MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Indicateur	Cible	Résultats au 31 mars 2014
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques écoresponsables adoptées et mises en place	Deux activités réalisées ou pratiques mises en place par année	Six activités réalisées ou pratiques mises en place <ol style="list-style-type: none">1) Acquérir et utiliser des papiers et des cartons recyclés contenant des fibres postconsommation.<ul style="list-style-type: none">• 98% des papiers fins acquis contiennent 100% de fibres postconsommation.• 100% des enveloppes, blocs-notes, chemises de classement, pochettes de classement acquis contiennent au moins 10% de fibres postconsommation.• 100% des boîtes à documents acquises contiennent au moins 75% de fibres postconsommation.• 89% des contrats d'impression sont produits à partir de papiers qui contiennent au moins 30% de fibres postconsommation.2) Acquérir des équipements informatiques moins dommageables pour l'environnement (ordinateurs, imprimantes, cartouches).<ul style="list-style-type: none">• 100% des acquisitions d'ordinateurs et d'écrans répondent aux critères EPEAT.• 100% des acquisitions ou des locations d'imprimantes sont certifiées ISO14001.3) Informer et promouvoir auprès des employés des mesures favorisant la réutilisation des biens excédentaires (mobilier, cartouches d'imprimantes usagées et défectueuses, fournitures de bureau, ordinateurs, cellulaires).<ul style="list-style-type: none">• Un courriel vert a été envoyé à l'ensemble du personnel au mois de décembre 2013.4) Émettre une procédure interne visant à privilégier l'acquisition de services d'hébergement dans des établissements identifiés écoresponsables (ex.: Certifié <i>réservert</i>, clé verte ou équivalent ou ISO 14001, en utilisant le portail du Centre de services partagés du Québec).<ul style="list-style-type: none">• La procédure a été intégrée à la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables.5) Élargir la gamme d'articles de bureau faits de matières recyclées: stylos, portemines et surligneurs.<ul style="list-style-type: none">• 100% des stylos, portemines et surligneurs achetés sont faits de matières recyclées.6) Concevoir des affiches afin de sensibiliser les employés à la saine consommation d'eau potable.<ul style="list-style-type: none">• Diffusion d'affiches au siège social et envoi d'une affiche dans chaque centre de services au mois de juillet 2013.

OBJECTIF 3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Indicateur	Cible	Résultats au 31 mars 2014
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la réduction de la consommation d'énergie	Deux activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>Deux (une activité réalisée et une pratique mise en place)</p> <p>1) Favoriser l'achat ou la location de photocopieurs multifonctions lors du remplacement d'appareils périmés.</p> <ul style="list-style-type: none">• 100% des appareils périmés ont été remplacés par des appareils multifonctions. <p>2) Rédiger un article afin de sensibiliser les employés sur l'économie d'énergie au bureau.</p> <ul style="list-style-type: none">• Un article a été diffusé dans l'intranet sous la rubrique «L'ABC du DD» au mois de mars 2014. <p>Une pratique mise en place partiellement réalisée</p> <p>1) Procéder à la disposition des documents électroniques inactifs entreposés sur les serveurs de La Financière agricole du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none">• 81% des unités administratives ont terminé la disposition des documents électroniques inactifs, et le processus est en cours pour 11% des unités administratives.

OBJECTIF 4

DIMINUER LA QUANTITÉ DE MATIÈRE RÉSIDUELLE PRODUITE

Indicateur	Cible	Résultats au 31 mars 2014
Nombre d'activités réalisées ou de pratiques mises en œuvre favorisant la diminution de la quantité de matière résiduelle produite	Deux activités réalisées ou pratiques mises en place par année	<p>Une activité réalisée</p> <p>1) Obtenir la reconnaissance du programme <i>ICI ON RECYCLE au siège social</i>.</p> <ul style="list-style-type: none">• Obtention d'un certificat de reconnaissance au programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec le 31 mars 2014. <p>Deux activités en cours de réalisation</p> <p>1) Informer les employés sur la façon de procéder pour la récupération des crayons usagés (ex.: portemines, stylos, surligneurs), notamment en fournissant un bac de collecte prévu à cette fin.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une démarche a été effectuée au cours de l'exercice et une entente a été conclue avec Terracycle pour la récupération des crayons usagés; des bacs de collecte seront installés au siège social ainsi que dans les centres de services au cours de l'exercice 2014-2015. <p>2) Adopter une directive qui stipule que tout employé doit conserver son cellulaire ou téléphone intelligent pour un minimum de trois ans (exception faite des appareils perdus, défectueux ou de modifications contractuelles).</p> <ul style="list-style-type: none">• La procédure sur la téléphonie cellulaire a été mise à jour et est actuellement en attente d'approbation.

Annexe 3

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES

Financement

Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2013-2014

Élément comptabilisé	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle	11 456	1 705
Encours (M \$)	4 370	124
Contributions à l'intérêt (M \$)	3,5	0,01
Réclamations (M \$)	6,61	–
Prêts autorisés (M \$)	1 088,2	28,6
Ouvertures de crédit (M \$)	47,2	–
Subventions à l'établissement (M \$)	8,2	–
Subventions au démarrage (M \$)	1,7	–

Répartition des prêts agricoles et forestiers* selon la production

Production	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)
Grandes cultures	10,2	12,3	12,8
Horticulture	8,4	7,4	7,3
Laitière	50,7	47,9	50,8
Bovine	6,6	6,5	5,3
Porcine	6,3	8,5	6,2
Avicole	1,5	1,3	1,4
Ovine	2,3	1,8	1,3
Acéricole	5,2	6,2	5,2
Biens et services	4,5	4,0	5,1
Forestière**	2,4	2,3	2,5
Autres	1,9	1,8	2,1
Total	100	100	100

* Autorisés au cours de l'exercice.

**Prêts forestiers seulement.

Répartition des ouvertures de crédit* selon la production

Production	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)
Horticole	10,8	14,5	37,8
Bovine	39,6	18,3	28,1
Grandes cultures	2,1	5,3	5,9
Ovine	0,5	4,9	4,0
Laitière	0,4	0,2	1,1
Avicole	–	–	1,7
Acéricole**	2,1	1,2	0,5
Porcine	2,7	3,9	–
Biens et services***	40,5	47,6	20,9
Autres	1,3	4,1	–
Total	100	100	100

* Autorisées au cours de l'exercice, secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.

***Incluent les coopératives de producteurs de bovins.

Appui financier à la relève agricole

Répartition des subventions à l'établissement selon la production

Production	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)
Laitière	58,4	58,1	58,2
Horticole	13,8	11,2	11,9
Grandes cultures	5,0	5,8	9,6
Bovine	7,0	4,6	6,5
Porcine	3,7	5,0	3,1
Ovine	2,3	1,5	3,1
Avicole	4,0	3,8	2,3
Acéricole	2,3	6,2	0,8
Biens et services	0,3	–	1,1
Autres	3,2	3,8	3,4
Total	100	100	100

Profil des personnes admissibles à une subvention à l'établissement

Nombre et caractéristique	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre	318	281	278
Proportion d'hommes	69%	71%	68%
Proportion de femmes	31%	29%	32%
Âge moyen	29,4	29,3	29,4
Scolarité moyenne (années)	13,1	13,1	12,9
Formation agricole	94%	93%	92%

Répartition des subventions au démarrage selon la production

Production	2011-2012 (%)	2012-2013 (%)	2013-2014 (%)
Horticole	26,9	32,7	30,3
Bovine	13,9	15,8	7,4
Grandes cultures	12,0	14,9	11,5
Laitière	15,7	9,9	8,2
Porcine	2,8	3,0	4,9
Avicole	1,9	2,0	1,6
Ovine	5,6	1,0	5,7
Acéricole	7,4	10,9	17,2
Biens et services	2,8	3,0	1,6
Autres	11,0	6,8	11,6
Total	100	100	100

Assurances

Résultats de l'assurance récolte

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'entreprises participantes	13 033	12 400	12 416
Valeurs assurées (M \$)	1 136,7	1 220,4	1 269,3
Contributions totales (M \$)	80,0	81,8	69,3
Indemnités (M \$)	38,7	27,6	31,9

Résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles*

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'entreprises participantes	13 803	12 782	11 871
Productions animales			
Valeurs assurées (M \$)	2 632,8	2 606,6	2 457,3
Contributions totales (M \$)	501,8	419,6	353,1
Compensations (M \$)	360,1	389,9	246,2
Productions végétales			
Valeurs assurées (M \$)	991,9	896,6	833,3
Contributions totales (M \$)	85,8	64,2	58,3
Compensations (M \$)	50,3	18,5	13,2

* Ces données tiennent compte du fait que l'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité.

Statistiques sur l'assurance récolte pour l'année d'assurance 2013

Cultures assurées	Nombre de clients assurés*	Unités assurées (hectares)	Unités assurées (autres)	Valeurs assurées (\$)
Système collectif				
Foin	5 653	420 007		199 694 589
Maïs fourrager	1 985	30 038		41 348 085
Céréales	2 625	68 055		30 867 583
Maïs-grain	1 420	98 942		147 437 223
Système individuel				
Blé	1 177	31 210		22 378 018
Orge	698	20 368		10 708 707
Avoine	669	22 532		9 474 668
Maïs-grain	3 115	225 789		364 834 924
Soya	4 283	203 133		166 807 023
Sarrasin	26	1 023		253 686
Pois secs	4	134		58 150
Haricots secs	39	1 499		1 681 300
Canola	310	12 084		9 178 911
Fraises	63	303		4 658 980
Framboises	5	8		89 391
Bleuets	186	12 334		9 457 532
Pommiers (arbres)	151		904 800	16 352 528
Pommes (unités arbres)	250		740 899	20 689 502
Légumes de transformation	331	10 558		15 724 201
Apiculture				
Abeilles (ruches)	29		9 181	1 268 619
Miel (ruches)	47		18 355	2 820 461
Sirop d'érable (lb)	1 819		52 354 008	69 233 373
Légumes maraîchers				
«A» multirisques	195	6 579		29 796 231
«B» grêle	111	6 859		39 911 192
«C» plants vivaces et «D» gel	29	507		2 778 823
Pommes de terre	152	12 915		51 803 545
Total	12 416	1 184 877		1 269 307 245

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années concernées par l'exercice financier 2013-2014

Produits assurables	Année d'assurance	Nombre de clients assurés*	Valeurs assurées (M\$)	Unités assurées (hectares)	Unités assurées (autres)
Veaux d'embouche ⁽¹⁾	2013	2 890	188,9		118 441 ⁽²⁾
					35 952 708 ⁽³⁾
Bouvillons et bovins d'abattage	2013	453	213,7		38 073 331 ⁽³⁾
Veaux de grain	2013	107	51,2		64 633 ⁽²⁾
Veaux de lait	2013	144	148,6		143 316 ⁽²⁾
Porcelets	2013	646	460,7		294 588 ⁽⁴⁾
Porcs	2013	766	1 347,8		633 325 069 ⁽³⁾
Agneaux ⁽¹⁾	2013	533	46,4		150 511 ⁽⁵⁾
					5 947 805 ⁽³⁾
Pommes de terre	2012-2013	150	59,1	12 302,4	
Céréales, maïs-grain et oléagineux					
Avoine	2012-2013	2 488	53,2	79 160,6	
Blé fourrager	2012-2013	1 052	18,1	25 274,2	
Blé de consommation humaine	2012-2013	735	19,0	21 391,2	
Canola	2012-2013	390	11,0	15 004,1	
Maïs-grain	2012-2013	5 117	444,0	359 922,9	
Orge	2012-2013	2 175	42,1	59 865,9	
Soya	2012-2013	4 811	152,1	240 694,6	
Pommes	2012-2013	218	34,7		84 257 ⁽⁶⁾
Total des productions animales		4 576	2 457,3		
Total des productions végétales		8 345	833,3		
Total		11 871	3 290,6		

* Un même client peut être assuré pour plus d'un produit.

(1) Pour l'année d'assurance 2013, les compensations sont réparties à 25% sur la base des veaux ou des agneaux et à 75% sur la base des kilogrammes de veaux ou d'agneaux vendus.

(2) Veaux

(3) Kilogrammes

(4) Truies

(5) Agneaux

(6) Tonnes métriques

Statistiques sur le programme Agri-stabilité* année de participation 2012

Principale source de revenu	Nombre de participants	Nombre de paiements	Paiements en M\$
Lait	3 879	412	3,1
Bouvillons et bovins d'abattage	500	120	2,5
Veaux de grain et veaux de lait	229	24	0,4
Veaux d'embouche	2 267	538	2,9
Volailles	385	30	3,1
Porcs	1 020	193	15,8
Agneaux	501	141	1,1
Autres animaux	239	69	0,8
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 812	354	3,1
Autres grandes cultures	439	127	0,7
Pommes	260	32	0,4
Autres fruits	380	125	6,1
Pommes de terre	181	49	2,2
Légumes	552	172	14,2
Horticulture ornementale	349	128	5,6
Produits de l'érable	1 716	399	1,9
Autres	52	17	0,1
Total	16 761	2 930	64,0

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

Statistiques sur le programme Agri-investissement* année de participation 2012

Principale source de revenu	Nombre de participants	Nombre de contributions gouvernementales	Contributions gouvernementales en M\$
Lait**	4 641	4 076	5,3
Bouvillons et bovins d'abattage	507	430	1,3
Veaux de grain et veaux de lait	237	224	1,2
Veaux d'embouche	2 312	1 775	1,1
Volailles**	425	277	1,0
Porcs	1 044	991	7,0
Agneaux	507	355	0,4
Autres animaux	295	259	0,6
Céréales, maïs-grain et oléagineux	4 087	3 837	14,2
Autres grandes cultures	562	451	0,5
Pommes	293	290	1,2
Autres fruits	450	426	1,9
Pommes de terre	187	185	1,8
Légumes	661	636	3,8
Horticulture ornementale	450	432	2,5
Produits de l'érable	2 375	2 253	2,8
Autres	76	34	< 0,1
Total	19 109	16 931	46,6

* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-investissement. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

Statistiques sur le programme Agri-Québec* année de participation 2012

Principale source de revenu	Nombre de participants	Nombre de contributions gouvernementales	Contributions gouvernementales en M\$
Lait**	4 633	4 070	10,6
Bouvillons et bovins d'abattage	502	425	2,4
Veaux de grain et veaux de lait	237	224	2,4
Veaux d'embouche	2 312	1 773	2,3
Volailles**	418	271	1,8
Porcs	1 042	989	14,0
Agneaux	507	355	0,7
Autres animaux	296	259	1,2
Céréales, maïs-grain et oléagineux	4 085	3 831	28,3
Autres grandes cultures	561	453	0,9
Pommes	293	290	2,4
Autres fruits	447	422	3,6
Pommes de terre	187	185	3,6
Légumes	660	635	7,7
Horticulture ornementale	450	431	5,0
Produits de l'érable	2 373	2 250	5,6
Aquaculture	36	33	0,3
Autres	72	31	< 0,1
Total	19 111	16 927	92,8

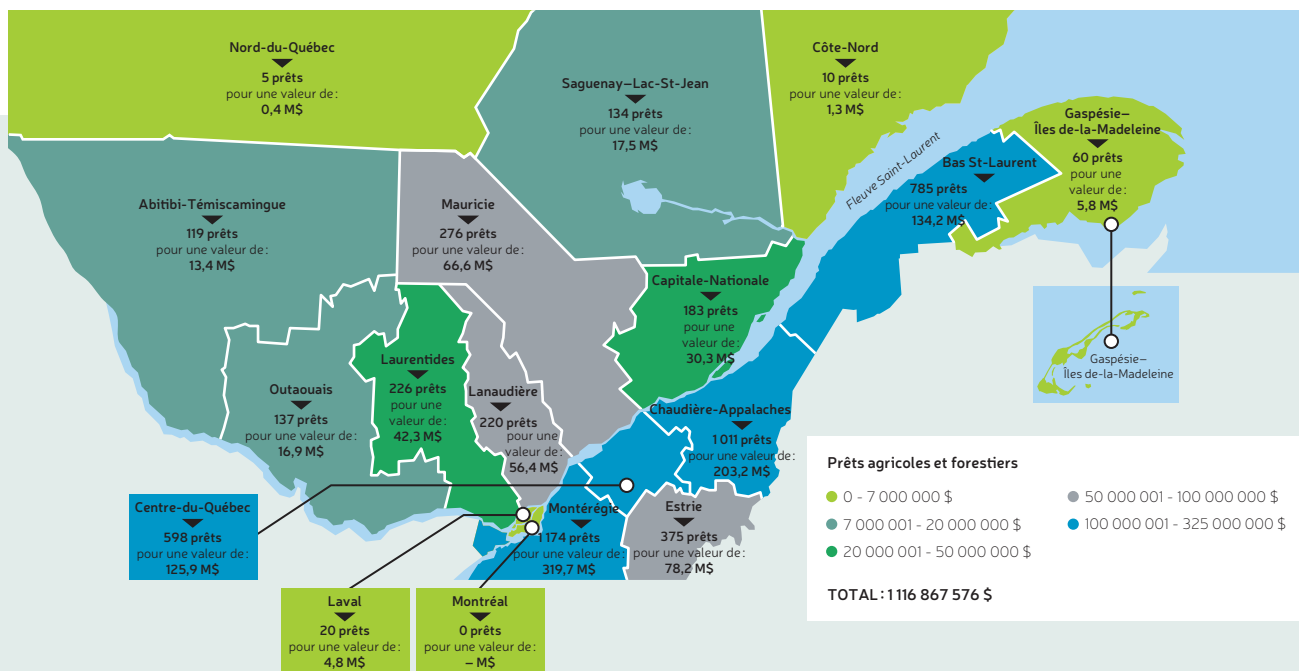
* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

** Les productions sous gestion de l'offre ne sont pas couvertes par le programme Agri-Québec. Les contributions gouvernementales ont été octroyées à ces entreprises pour d'autres produits agricoles admissibles au programme.

Cartes

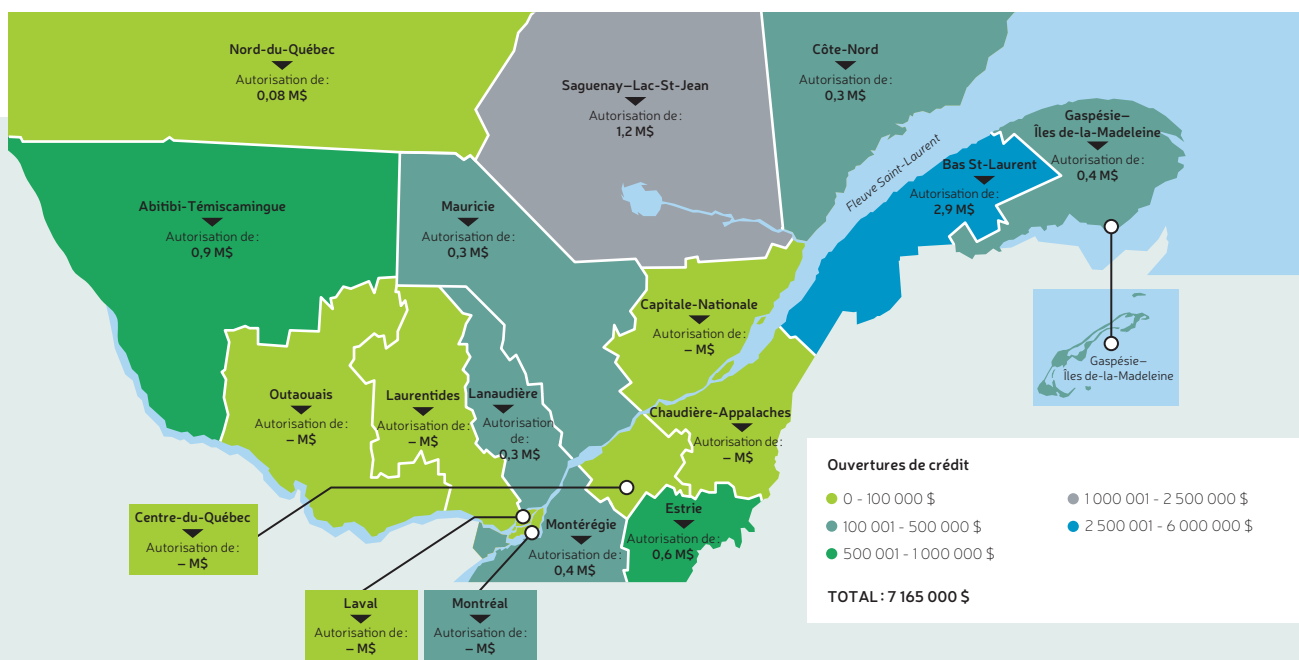
CARTE 1

Répartition des activités de financement par région administrative pour l'année 2013-2014



CARTE 2

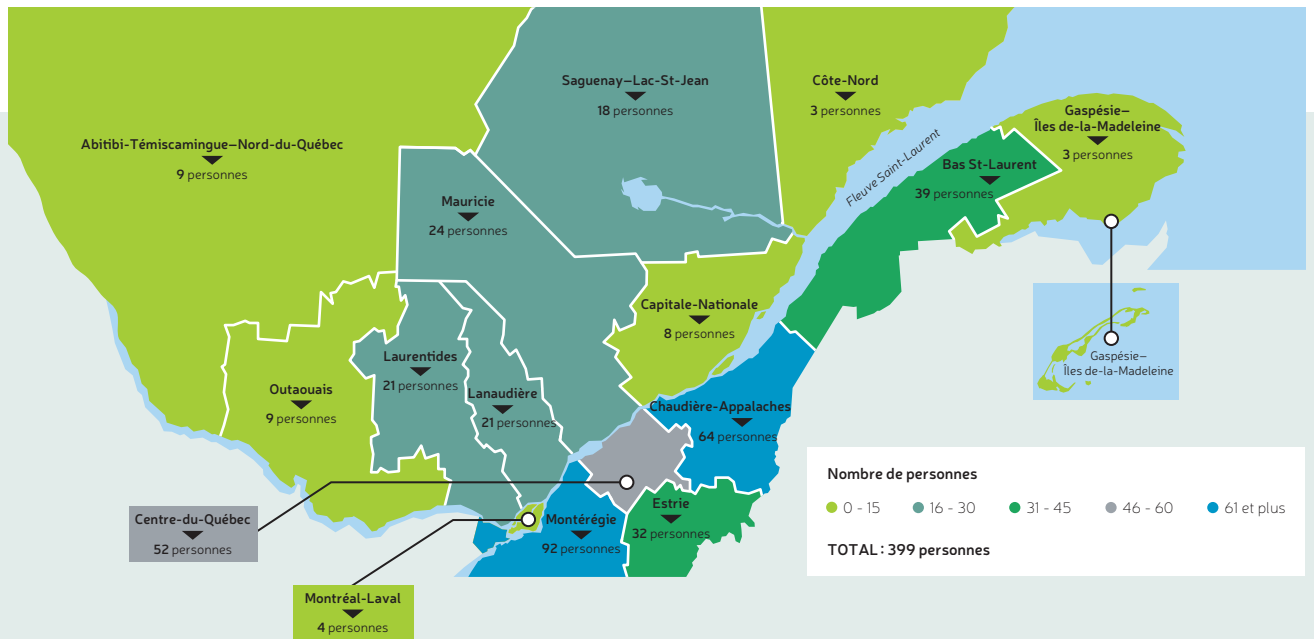
Répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2013-2014



* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 40 M\$ en acériculture.

CARTE 3

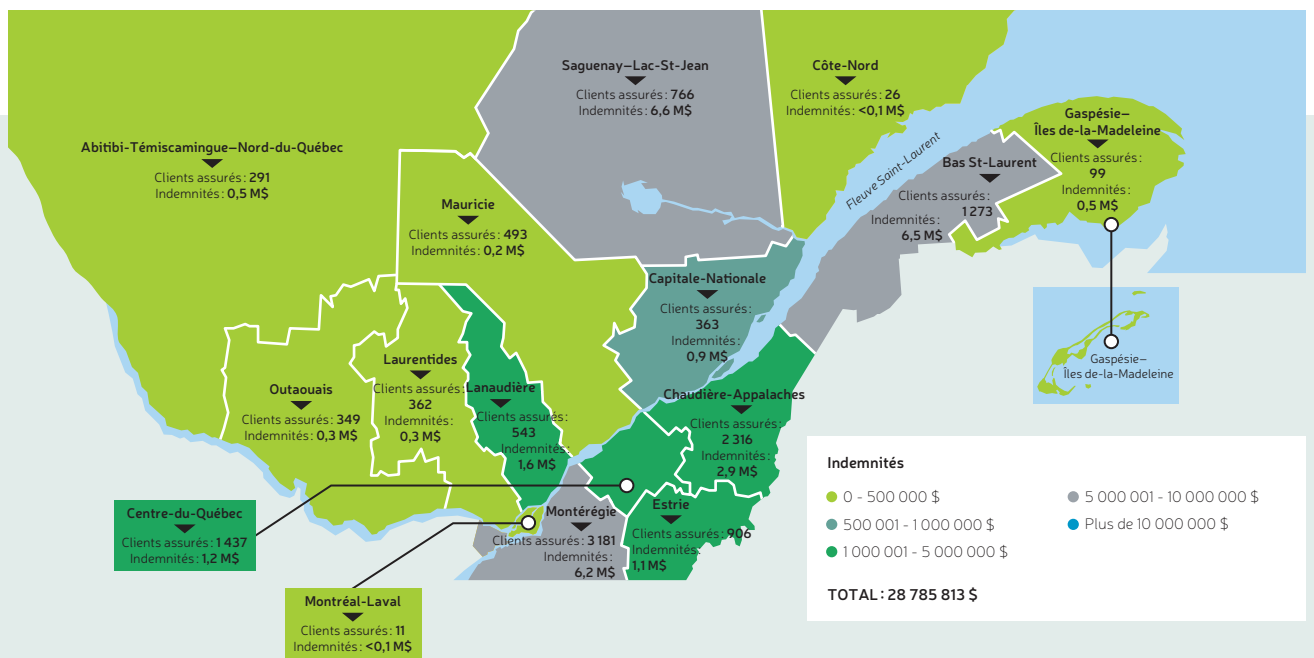
Répartition du nombre de personnes* établies par région administrative pour l'année 2013-2014



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

CARTE 4

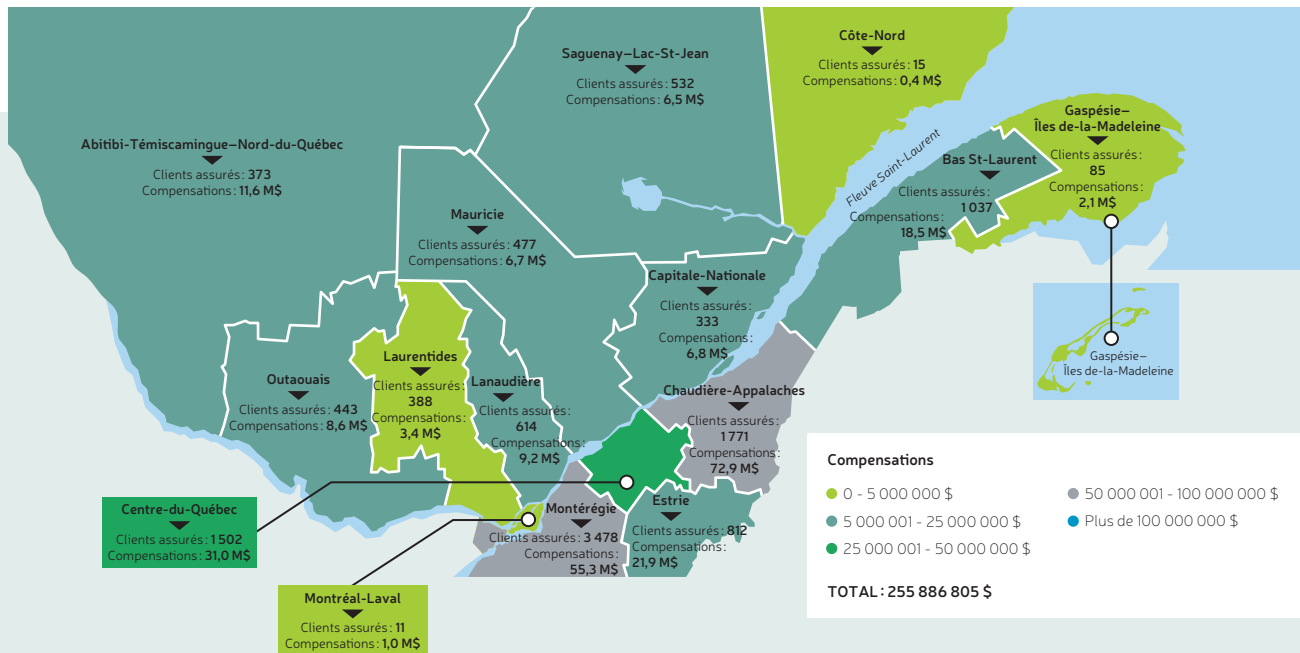
Assurance récolte 2013 – Statistiques par région administrative*



* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 28 avril 2014.

CARTE 5

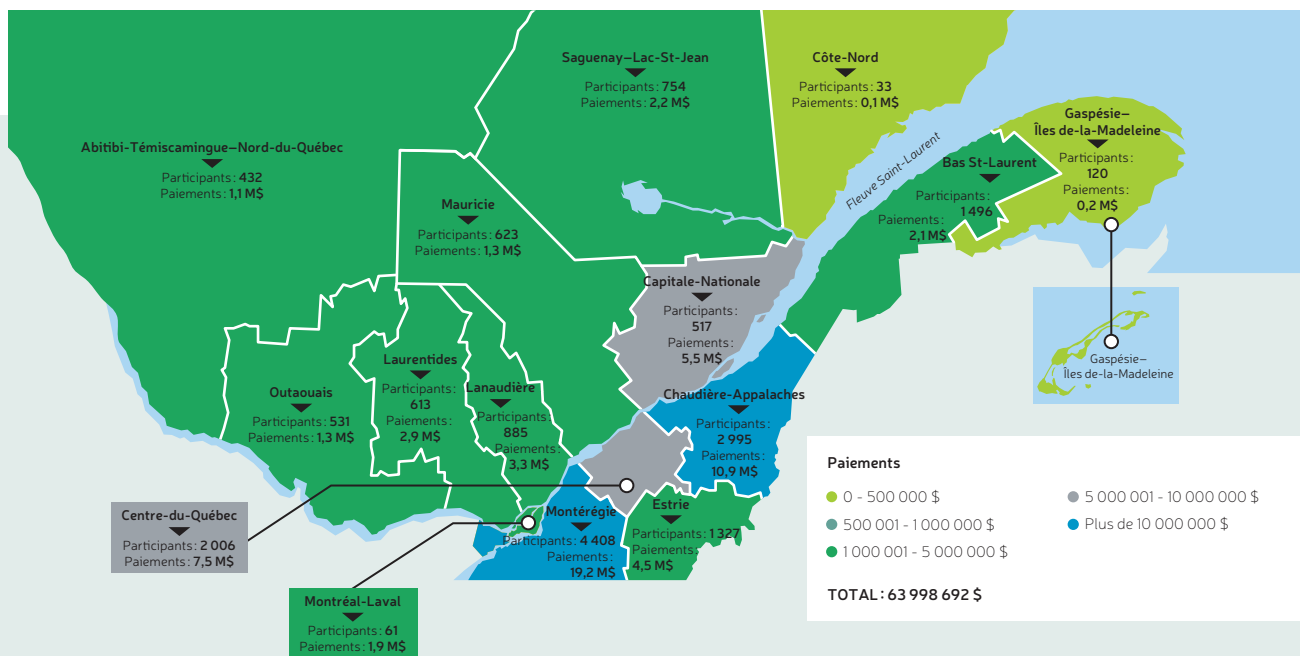
Assurance stabilisation des revenus agricoles (année 2013-2014) – Statistiques par région administrative*



* Année d'assurance 2012-2013 pour les productions végétales et année d'assurance 2013 pour les productions animales.

CARTE 6

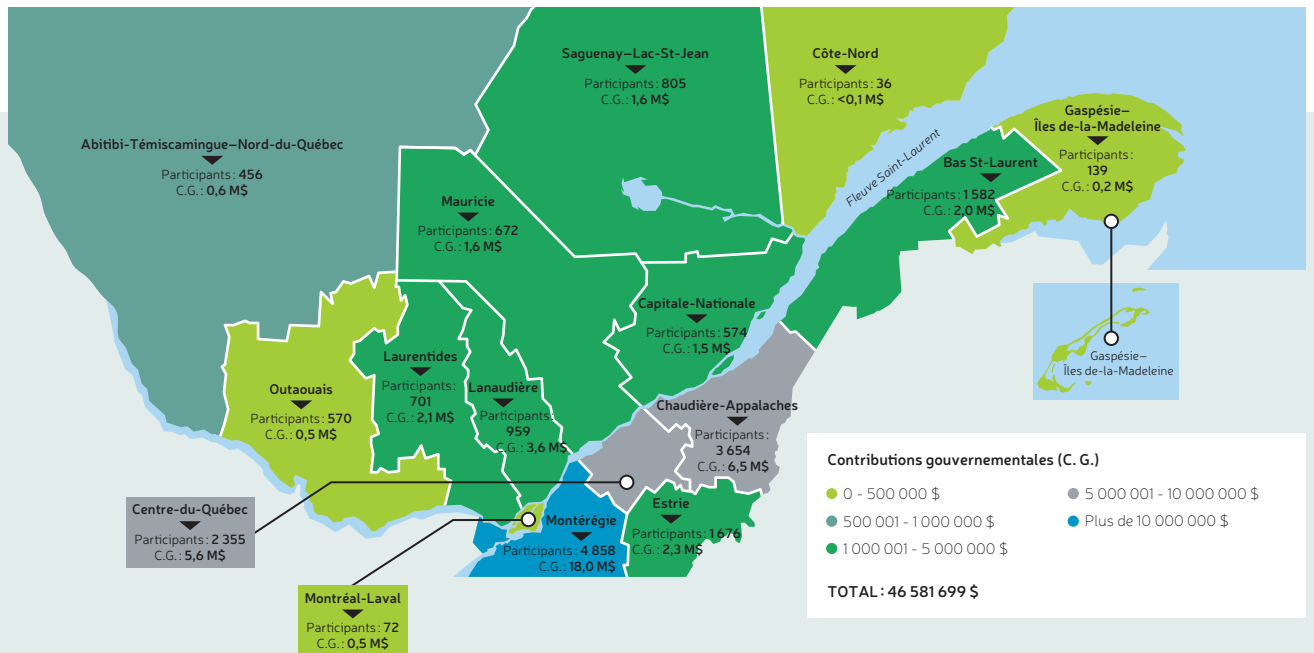
Programme Agri-stabilité 2012 – Statistiques par région administrative*



* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 7

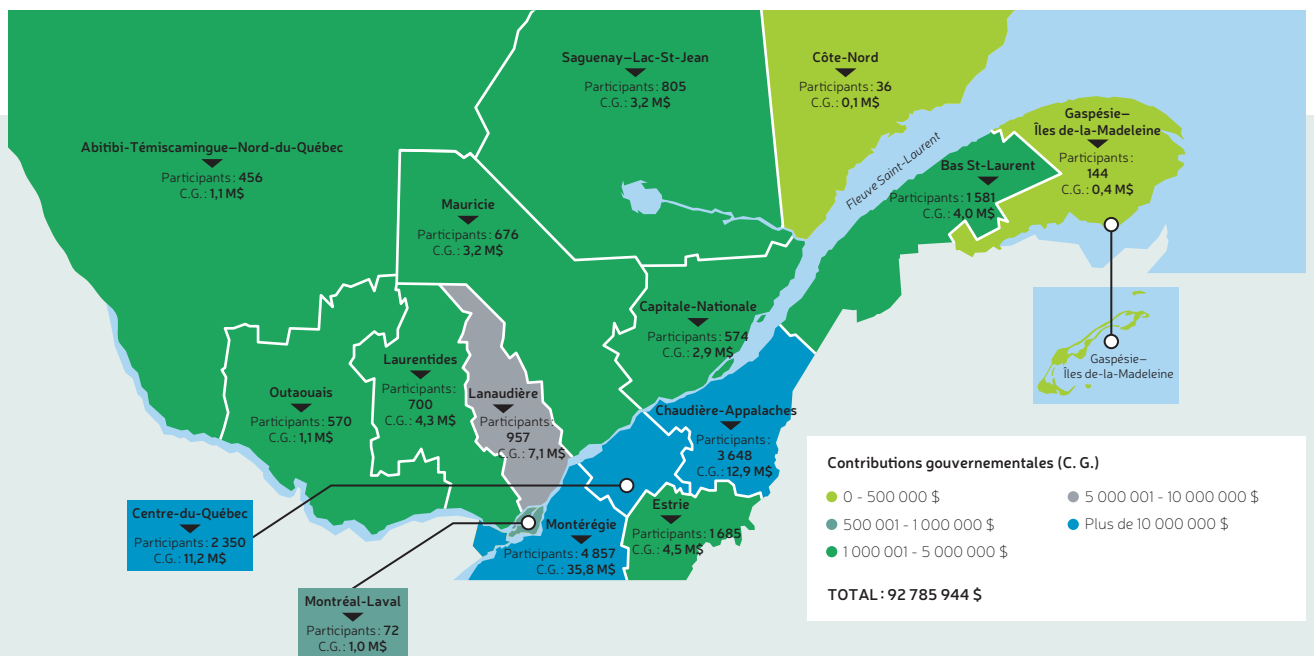
Programme Agri-investissement 2012 – Statistiques par région administrative*



* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 8

Programme Agri-Québec 2012 – Statistiques par région administrative*



* Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

Annexe 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Préambule

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

Section 1 | Dispositions générales

- 1) Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
- 2) Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

Section 2 | Règles d'éthique et de déontologie

- 3) Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
- 4) Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.
Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 5) Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.
Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
- 6) Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
- 7) Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

- 8) Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
- 9) Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
- 10) Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurances ou de protection du revenu.
Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.
Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.
- 11) Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.
- 12) Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.
Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.
- 13) Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes:
- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
 - b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.
- 14) Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
- 15) Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.
- 16) Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.
- 17) Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.
Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

- 18) Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.
- 19) Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 20) Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.
Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- 21) Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3 | Mise en œuvre

- 22) Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.
- 23) Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.
Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
- 24) L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4 | Dispositions finales

- 25) Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2014

Gouvernance de La Financière agricole du Québec

Le conseil d'administration est formé de quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, qui se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les comités administratifs liés à la gouvernance, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ainsi que le comité de vérification ont été reconstitués en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil d'administration a également mis en place un comité des services à la clientèle.

Le profil de compétences des membres composant le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, les autres conseils auxquels ils siègent de même que leur assiduité aux divers comités sont présentés ci-dessous.



Diane Vincent¹

Présidente du conseil d'administration

Nommée le 6 janvier 2014

Mandat de cinq ans prenant fin le 5 janvier 2019

PROFESSEURE ASSOCIÉE ET ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Bachelière en bioagronomie de l'Université Laval, Diane Vincent détient également une maîtrise en administration publique de la *John F. Kennedy School of Government* de l'Université Harvard. De plus, elle a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs de l'Université McGill. Depuis 2013, elle est professeure associée et membre du comité consultatif sur la convergence de la santé et l'économie, à la Faculté de gestion Desautels. Elle est membre de l'Ordre des agronomes du Québec, de l'Institut canadien des administrateurs de sociétés, de la Fédération des chambres de commerce du Québec et d'un groupe de leadership sur l'agroalimentaire de l'Université Harvard. M^{me} Vincent a commencé sa carrière en tant que conseillère en financement à l'Office du crédit agricole du Québec, entre 1981 et 1984, puis analyste de politiques. Par la suite, entre 1989 et 2005, elle a été sous-ministre adjointe et sous-ministre déléguée de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Entre 2005 et 2007, elle a été première vice-présidente de l'Agence canadienne de développement international, puis de 2007 à 2013, vice-présidente du Tribunal canadien du commerce extérieur. En cours de carrière, M^{me} Vincent a reçu un prix de la Fondation Fulbrigh Canada-États-Unis, le prix d'Excellence Agriculture Canada pour son travail en sécurité alimentaire de même que le Prix du chef de la fonction publique du Canada pour excellence en livraison de services en matière de commerce international.

1. En remplacement de M. André Forcier.



Robert Keating

Nommé le 22 mai 2012

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Robert Keating est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval. Il a amorcé sa carrière dans l'administration publique québécoise en 1981 à la Régie des assurances agricoles du Québec à titre de conseiller aux études économiques. Par la suite, entre 1982 et 2000, il a occupé des postes de conseiller principal et de direction dans différents ministères, dont ceux de l'Énergie et des Ressources, des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et du Conseil exécutif. Entre 2000 et 2012, M. Keating a exercé successivement les fonctions de délégué général du Québec à Tokyo ainsi qu'à New York, de directeur général – Amériques et Asie-Pacifique et de sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales. De plus, il préside les conseils d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, de Financière agricole du Québec – Développement international et de Capital Financière agricole inc. Il est également membre du comité de vérification du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. Enfin, il est membre et l'un des vice-présidents de la Confédération Internationale du Crédit Agricole.



Norman Johnston

SOUS-MINISTRE DEPUIS LE 5 JANVIER 2011 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Norman Johnston est titulaire d'un baccalauréat en agroéconomie et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il possède une large connaissance du secteur bioalimentaire et son parcours professionnel l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, entre 1979 et 1981, il a été enseignant à la Commission scolaire régionale de Sherbrooke. Entre 1981 et 1993, il a exercé diverses fonctions à l'Office du crédit agricole du Québec. Par la suite, il a été directeur de la recherche et de la planification au sein de la Société de financement agricole. Entre 2001 et 2009, M. Johnston a contribué significativement à la mise en place de La Financière agricole du Québec comme vice-président au financement. En 2009, il a été nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avant de devenir sous-ministre en 2011. De plus, il est membre du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.



Claire Bilodeau

Nommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

PROFESSEURE AGRÉGÉE ÉCOLE D'ACTUARIAT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Claire Bilodeau est titulaire d'un doctorat en statistique et d'une maîtrise en actuariat de l'Université de Waterloo. Elle possède également un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval, où elle enseigne depuis 1998. Professeure agrégée de l'École d'actuariat, ses secteurs d'intervention sont les régimes de retraite, les assurances, ainsi que les produits et services financiers. En plus de détenir le titre d'administrateur de sociétés certifié, M^{me} Bilodeau est membre-associée de l'Institut canadien des actuaires et membre-associée de la Society of Actuaries. Elle a été membre du conseil d'administration de la SSQ Mutuelle de gestion entre 2008 et 2011. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Mutuelle de microfinance, de même qu'au conseil d'administration de la Chaire d'actuariat.



Reine Cayer

Nommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Reine Cayer a acquis une vaste expérience dans le secteur agroalimentaire. Une des propriétaires de Fromagerie Cayer inc., spécialisée dans la fabrication de fromages de type européen, elle en a été l'administratrice et contrôleuse entre 1983 et 1996. Par la suite, elle a occupé le poste de directrice des ressources humaines et administratrice du Groupe Cayer-JCB inc. jusqu'en 2000. Au lendemain de l'acquisition de l'entreprise par le Groupe Saputo inc., elle a été nommée directrice de l'usine de Saint-Raymond-de-Portneuf. Entre 2007 et 2009, elle s'est tournée vers un autre secteur d'activité en devenant contrôleuse chez Dion Moto inc. M^{me} Cayer agit toujours à titre d'administratrice de sociétés. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC, ainsi que de celui de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles inc.



Bernard Deshaies²

Nommé le 6 janvier 2014

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 janvier 2018

Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, responsable des achats, de directeur financier et directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Depuis 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos) et membre du conseil d'administration de Vélo MRC Abitibi. Lauréat du 1^{er} prix provincial du concours du MAPAQ pour l'implication, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, M. Deshaies s'est beaucoup impliqué au cours des années dans sa région, que ce soit auprès des écoles ou dans le domaine du vélo, par exemple.



Jacynthe Gagnon

Nommée le 26 janvier 2010

Mandat de quatre ans prenant fin le 25 janvier 2014

PRÉSIDENTE FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale-Côte-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Porcherie L. R. Pilote enr., située dans Charlevoix. Entre 1997 et 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. M^{me} Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, AGRICarières, réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional Emploi-Québec et Club agroenvironnemental Rive-Nord.

2. En remplacement de M. Denis Pageau.



Françoise Godin

Nommée le 16 mai 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 15 mai 2016

Membre indépendant

ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS

Titulaire d'un baccalauréat en génie forestier et d'une certification en administration de sociétés de l'Université Laval, Françoise Godin a consacré sa carrière à la gestion et au développement d'entreprises. Pendant 30 ans, elle a été propriétaire-dirigeante de PAMPEV inc., une PME spécialisée dans le secteur agroforestier. À ce titre, elle a réalisé divers projets, dont l'aménagement de deux sites de culture de la canneberge, alors que ce secteur en était encore à ses débuts. En collaboration avec des entrepreneurs albertains et ses associés québécois, elle a mis sur pied un complexe de serres pour la production de plants forestiers devant servir au reboisement dans l'Ouest canadien. Au Québec, elle a aussi implanté des pépinières de production de semis forestiers et a participé à la construction d'un complexe de serres chauffées pour la production à grande échelle d'aulnes crispés destinés au reboisement. M^{me} Godin est membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et du Cercle des administrateurs de sociétés certifiés.



Nathalie Kerbrat³

Nommée le 5 février 2014

Mandat de deux ans prenant fin le 4 février 2016

PRÉSIDENTE FÉDÉRATION DES ÉLEVEURS DE GRANDS GIBIERS DU QUÉBEC

Propriétaire de fermes depuis 1990, Nathalie Kerbrat a suivi de nombreuses formations au fil des ans afin de rentabiliser sa future entreprise, L'Érablière du Sanglier. Elle l'acquiert en 2006, devenant productrice agricole à temps plein. Depuis, M^{me} Kerbrat s'est également intégrée dans diverses associations. Au mois de février 2012, elle est devenue présidente de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec (FEGGQ), puis présidente de la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) dès le mois de juin 2013. Elle fait aussi partie des conseils d'administration du Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'Argenteuil, du Centre local de développement d'Argenteuil, de la Société d'agriculture Mirabel Deux-Montagnes, en plus d'être membre de l'exécutif de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides. M^{me} Kerbrat a également adhéré à plusieurs autres organismes touristiques de sa région. En 2010, elle a participé aux portes ouvertes de l'UPA. La même année, elle remporte un premier prix aux Grands prix du tourisme, puis un deuxième en 2013. Elle a également reçu le Mérite agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.



Gilles Lavoie

Nommé le 12 mars 2009

Mandat de quatre ans prenant fin le 11 mars 2013

Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Il a entre autres travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, M. Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993.

3. En remplacement de M. David Boissonneault.



Marie-Christiane Lecours

Renommée le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES

LAURA SECORD

Marie-Christiane Lecours est bachelière en administration des affaires et est titulaire d'une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (anciennement l'Ordre des comptables agréés) depuis le 5 novembre 1992. Entre 1990 et 1995, M^{me} Lecours a rempli la fonction de vérificatrice et, par la suite, celle de vérificatrice senior chez KPMG, firme spécialisée, entre autres, dans la prestation de services en vérification. Entre 1995 et 2001, elle a agi en tant que contrôleur chez Biscuits Leclerc Itée. En 2001, la vice-présidence aux finances de cette entreprise lui a été confiée. Depuis le début de l'année 2010, elle occupe le poste de vice-présidente aux finances chez Laura Secord.



Pierre Lemieux

Nommé le 21 mars 2012

Mandat de quatre ans prenant fin le 20 mars 2016

PREMIER VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Pierre Lemieux occupe la fonction de premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis 2007. Producteur laitier, acéricole et forestier, son entreprise agricole est située à Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny. Il a été élu président de la Fédération des producteurs acéricoles en 1992, poste qu'il a occupé pendant 15 ans. Il est membre du conseil exécutif de l'UPA depuis 2002. M. Lemieux préside le conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, celui d'AGRICarrières et également celui d'Agri-Traçabilité Québec inc. Il siège de plus au conseil d'administration des organisations suivantes: Capital Financière agricole inc., Commission des partenaires du marché du travail, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, Association des jeunes ruraux du Québec, Conseil canadien des ressources humaines en agriculture du Québec, Conseil québécois de l'horticulture, Fédération canadienne de l'agriculture et Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, dont il est le vice-président.



Solange Morneau

Nommée le 18 mai 2011

Mandat de quatre ans prenant fin le 17 mai 2015

Membre indépendant

DIRECTRICE GÉNÉRALE AGROBIOPOLE BAS-SAINT-LAURENT

Diplômée en éducation spécialisée du Cégep de La Pocatière en 1983, Solange Morneau a été directrice adjointe du Camp Trois-Saumons pendant cinq ans. Elle cumule plusieurs années d'expérience comme conseillère politique, tant au bureau de circonscription de Kamouraska-Témiscouata qu'au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle a également agi à titre d'organisatrice et coordonnatrice au cabinet du whip à l'Assemblée nationale. Depuis 2008, M^{me} Morneau occupe le poste de directrice générale de l'Agrobiopole Bas-Saint-Laurent, un organisme régional dont la mission est de favoriser la création et la croissance d'entreprises innovantes dans les secteurs du bioalimentaire, des bioproduits et de l'agroenvironnement. M^{me} Morneau est présidente du conseil d'administration de la Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska et elle siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Centre de développement bioalimentaire du Québec, Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, Centre local de développement de Kamouraska, Caisse populaire Desjardins du Centre de Kamouraska et Co-Éco.



Christian Overbeek

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014

PRÉSIDENT FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Bachelier en agroéconomie du Collège Macdonald (Université McGill), Christian Overbeek est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Depuis 1988, il est producteur spécialisé dans les cultures commerciales. Impliqué dans la vie associative de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, il en est devenu le président en 2006. M. Overbeek est président du conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. et il siège au conseil d'administration des organisations suivantes: Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Montérégie-Nord et Conseil général de l'Union des producteurs agricoles. Il est le président du conseil d'administration du Groupe de concertation du secteur des grains du Québec et fait aussi partie de celui de l'Association des producteurs de pierre à chaux du Québec, dont il est le secrétaire depuis 1999.



Charles-Félix Ross

Renommé le 29 août 2013

Mandat d'un an prenant fin le 28 août 2014

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient un diplôme de maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Depuis 2009, il est directeur général adjoint à l'UPA. Il siège aussi aux conseils d'administration de Capital Financière agricole inc., de la Coordination services-conseils et de l'Institut de recherche en économie contemporaine.

Autres conseils d'administration (CA) ou comités auxquels siègent des administrateurs

Administrateur	Autres CA ou comités
Vincent, Diane	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Private and Public, Scientific, Academic and Consumer Food Policy Group (PAPSAC) du John F Kennedy School of Government, Harvard University</i> • Comité consultatif sur la convergence de la santé et l'économie, Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill • Fédération des chambres de commerce du Québec
Keating, Robert	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture • Capital Financière agricole inc. • Financière agricole du Québec – Développement international • Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
Johnston, Norman	<ul style="list-style-type: none"> • Capital Financière agricole inc.

Administrateur	Autres CA ou comités
Bilodeau, Claire	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle de microfinance • Chaire d'actuariat de l'Université Laval
Cayer, Reine	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement en transformation alimentaire SEC • Association des propriétaires du Lac Sept-Îles inc.
Deshaies, Bernard	<ul style="list-style-type: none"> • Vélo MRC Abitibi
Gagnon, Jacynthe	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale—Côte-Nord • Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale • Conseil général de l'Union des producteurs agricoles • AGRlcarrières (comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole) • Réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord • Conseil régional Emploi-Québec • Club agroenvironnemental Rive-Nord
Kerbrat, Nathalie	<ul style="list-style-type: none"> • Centre local de développement d'Argenteuil, volet récréotouristique • Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec • Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides • Société d'agriculture Mirabel Deux-Montagnes • Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'Argenteuil • Table de concertation agroalimentaire des Laurentides
Lavoie, Gilles	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Marco Depestre, Ottawa
Lemieux, Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Union des producteurs agricoles • Institut de recherche et de développement en agroenvironnement • AGRlcarrières • Agri-Traçabilité Québec inc. • Capital Financière agricole inc. • Commission des partenaires du marché du travail • Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec • Association des jeunes ruraux du Québec • Conseil canadien des ressources humaines en agriculture du Québec • Conseil québécois de l'horticulture • Fédération canadienne de l'agriculture • Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
Morneau, Solange	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de développement bioalimentaire du Québec • Table de l'agriculture et du bioalimentaire du Kamouraska • Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent • Centre local de développement de Kamouraska • Caisse populaire Desjardins du Centre de Kamouraska • Co-Éco
Overbeek, Christian	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche sur les grains inc. • Groupe de concertation du secteur des grains du Québec • Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Montérégie-Nord • Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec • Conseil général de l'Union des producteurs agricoles • Association des producteurs de pierre à chaux du Québec
Ross, Charles-Félix	<ul style="list-style-type: none"> • Capital Financière agricole inc. • Coordination services-conseils • Institut de recherche en économie contemporaine

Fonctionnement des comités

Le comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur est également invité aux séances du comité.

Ce comité a pour mandat de s'assurer que les ressources de la société sont utilisées de façon efficace et efficiente; il doit également formuler des avis au conseil en ce qui concerne l'évaluation de la performance de l'organisation, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière. Le comité a la responsabilité de recommander l'approbation du budget annuel et l'approbation des états financiers au conseil d'administration. Il approuve le plan annuel de vérification interne et assume la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les mandats de vérification.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours du dernier exercice financier. Il a amorcé les travaux sur l'établissement d'une réserve générale à même les surplus cumulés afin de contrer les risques exceptionnels.

Le comité a examiné le budget de fonctionnement du prochain exercice financier et en a recommandé l'approbation tout en assurant le suivi de l'application de la Politique de réduction des dépenses de la société. De même, le régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec et la gestion active de la trésorerie ont fait l'objet d'un suivi soutenu. Des propositions de modifications à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie visant à en actualiser le contenu ont également été formulées par le comité. Il a de plus procédé à la révision des stratégies de placement et de la composition des portefeuilles de référence du Fonds d'assurance récolte et du Compte dédié attribuable aux garanties de prêts confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

Le comité a examiné les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Il a été saisi d'une analyse des risques liés à la sécurité des technologies de l'information et a également assuré le suivi approprié sur les recommandations formulées par le Vérificateur général dans le cadre de ses travaux d'audit.

Enfin, le comité a pris connaissance et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il a été saisi des résultats de l'évaluation externe de la qualité de l'activité d'audit interne de la société et a fait des recommandations au conseil d'administration sur les opportunités d'amélioration des travaux en vérification interne.

Après chacune de ses séances, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est composé de quatre membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur est également invité aux séances du comité.

Ce comité a pour mandat de veiller, en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole, à l'application des principes de gouvernance prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration. Il veille à l'application du Règlement intérieur de la société et, au besoin, propose des modifications. Il s'assure également de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

Le comité a également le mandat d'analyser la programmation annuelle en ressources informationnelles de la société ainsi que les projets informatiques qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration conformément aux orientations gouvernementales en cette matière.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2013-2014, les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles se sont réunis à deux reprises.

Le comité a analysé le projet de Plan d'exploitation 2014-2015 et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

Il a procédé à l'analyse de la Programmation annuelle 2014-2015 en ressources informationnelles et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Il a également pris connaissance des résultats d'une analyse des risques sur la sécurité de l'information.

Le comité a également été saisi de plusieurs dossiers liés aux ressources humaines et à l'éthique: l'établissement concurrentiel en gestion des ressources humaines, la vulnérabilité de l'organisation en ressources humaines, le portrait des départs à la retraite et leurs impacts, le transfert d'expertise, le bilan du plan d'action annuel en santé et sécurité du travail, le bilan de l'application du programme d'aide aux employés, le bilan de l'actualisation du registre de déclarations d'intérêts des employés, les nouvelles mesures liées à l'éthique et la déontologie dans la fonction publique québécoise et le bilan de l'utilisation éthique d'Internet.

Compte tenu de l'évolution des principes de gouvernance et de l'arrivée de nouveaux membres, le comité a sensibilisé de nouveau les administrateurs aux règles applicables en matière d'éthique et de déontologie tout en recommandant au conseil d'administration d'amorcer une actualisation du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et, à la lumière de l'évolution des principes de gouvernance, de prévoir au cours de la prochaine année une formation spécifique sur les nouvelles tendances en cette matière. De plus, un nouvel exercice d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs a été amorcé.

Le comité a fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités.

Le comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres de l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité a pour mandat de prendre connaissance et d'analyser les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il apprécie la performance de la société au regard de l'engagement des services à la clientèle, évalue le taux de satisfaction de la clientèle et propose des améliorations à apporter aux services offerts à cette dernière. Il analyse également la qualité et le coût des services à la clientèle. Enfin, il analyse le rapport d'activités produit annuellement sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle a tenu deux rencontres au cours de la dernière année.

Le comité a examiné et analysé les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2013 et a pris connaissance du plan d'action visant à approfondir l'analyse de certains éléments et poursuivre les actions d'amélioration sur des éléments ciblés. De plus, le comité s'est penché sur le mécanisme de rétroaction à l'égard d'aspects précis du service à la clientèle.

Il a pris connaissance des résultats de la campagne d'information sur la gestion des risques réalisée auprès d'un ensemble ciblé d'entreprises agricoles afin de les informer des modifications apportées aux programmes par l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial *Cultivons l'avenir 2*.

Il s'est penché sur l'analyse de l'impact de la couverture de presse et le bilan des publicités et des commandites.

En outre, le comité a participé activement à l'élaboration de la campagne d'information corporative, dont un volet cible particulièrement le groupe de la relève agricole.

Enfin, les rapports annuels sur le traitement des plaintes et les demandes de révision ont été présentés au comité.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration
et de ses comités pour l'année 2013-2014

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Keating, Robert Membre du comité exécutif	12/12	1/1			
Johnston, Norman	9/12				
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	12/12				2/2
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle Invité au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	10/12			2/2	1/2
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	12/12			2/2	2/2
Ross, Charles-Félix Invité du comité de vérification	11/12		3/5		
Lecours, Marie-Christiane Membre du comité exécutif Présidente du comité de vérification	9/12		5/5		
Morneau, Solange Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	6/12			0/2	
Lemieux, Pierre Président du comité des services à la clientèle Membre du comité exécutif	11/12	1/1			2/2
Bilodeau, Claire Membre du comité de vérification	12/12		5/5		
Cayer, Reine Membre du comité des services à la clientèle	10/12				2/2

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Godin, Françoise Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	12/12			2/2	
Nouveaux membres					
Vincent, Diane Nommée le 6 janvier 2014 Présidente du conseil d'administration Présidente du comité exécutif Présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	2/2		2/2	1/1	
Deshaies, Bernard Nommé le 6 janvier 2014 Membre du comité de vérification	2/2		2/2		
Kerbrat, Nathalie Nommée le 5 février 2014	2/2				
Membres sortants					
Forcier, André Président du conseil d'administration Président du comité exécutif Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles A démissionné le 21 juin 2013	4/4	1/1			
Pageau, Denis Vice-président du conseil d'administration Président du comité de vérification Membre du comité exécutif A terminé son mandat le 5 janvier 2014	9/10	1/1	3/3	1/1	
Boissonneault, David A démissionné le 5 février 2014	9/10				

Annexe 5

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2014



Robert Keating
Président-directeur général



Francine Jacques
Vice-présidente aux affaires
corporatives



Sylvie Grondin
Vice-présidente à la clientèle



Jean-François Brouard
Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu



Ernest Desrosiers
Vice-président au financement



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés comme le précise l'article 9 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (chapitre L-0.1). Ils ont cependant droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

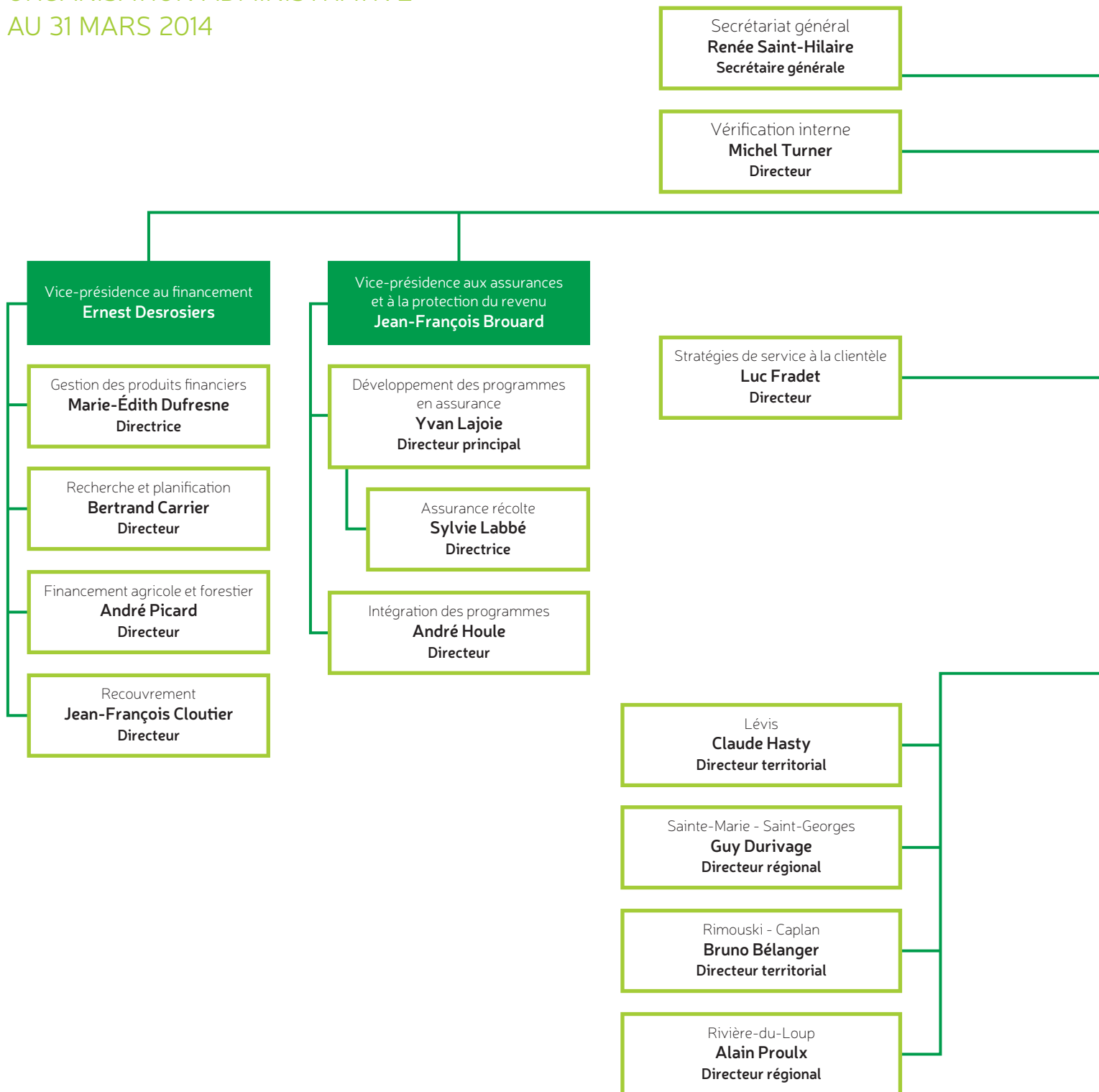
Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'état (chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole du Québec à son président-directeur général et à ses vice-présidents au cours de l'année se terminant le 31 mars 2014.

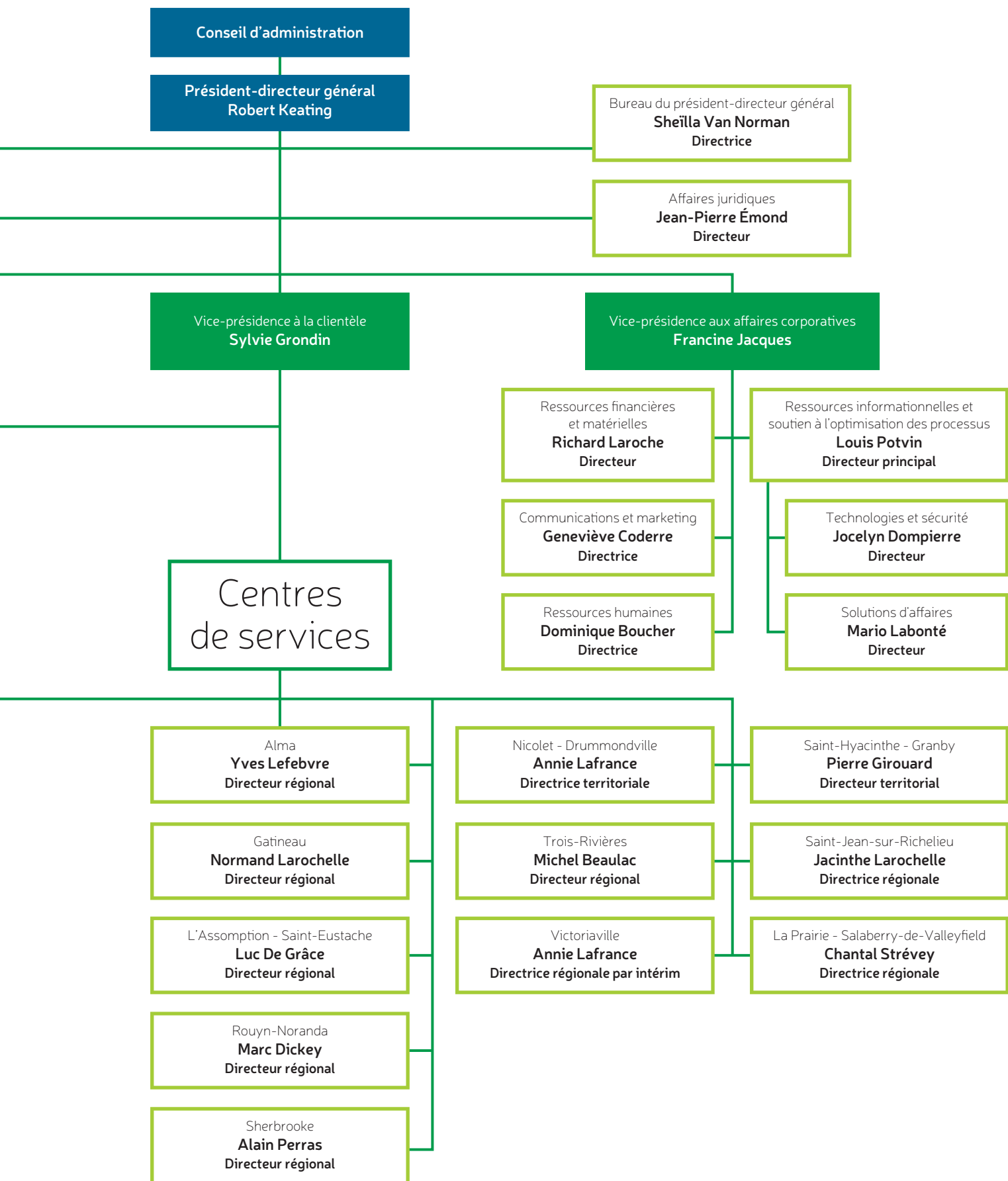
Administrateur	Fonction	Rémunération en 2013-2014	Boni accordé pour 2012-2013 et versé en 2013-2014 ¹	Prime de remplacement temporaire
Keating, Robert	Président-directeur général	182 985,00 \$	—	—
Brouard, Jean-François	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	151 227,00 \$	—	—
Desrosiers, Ernest	Vice-président au financement	175 608,00 \$	—	—
Jacques, Francine	Vice-présidente aux affaires corporatives	148 746,00 \$	—	—
Grondin, Sylvie	Vice-présidente à la clientèle	175 608,00 \$	—	—

1. Aucun boni n'a été attribué aux présents administrateurs ainsi qu'aux cadres et cadres juridiques conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20).

Annexe 6

ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2014





Annexe 7

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.



Robert Keating

Président du conseil

Président-directeur général

La Financière agricole du Québec



Pierre Lemieux

Premier vice-président général

Union des producteurs agricoles



Norman Johnston

Sous-ministre

*Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation*



Jacques Desmeules*

Président du conseil

*La Survivance Mutuelle
d'assurance-vie*

Administrateur de sociétés



Johanne Tanguay

Gestionnaire-conseil



Ernest Desrosiers*

Vice-président au financement

La Financière agricole du Québec

Directeur général par intérim

Capital Financière agricole inc.



Charles-Félix Ross

Directeur général adjoint

Union des producteurs agricoles



Benoît Tétrault*

Directeur de portefeuille
agroalimentaire

Fonds de solidarité FTQ



Renée Saint-Hilaire

Secrétaire du conseil

Capital Financière agricole inc.

* Membres du comité de vérification.

Annexe 8

NOS BUREAUX: POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

Siège social

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone: 418 838-5602
Télécopieur: 418 833-3871
Courriel: financiereagricole@fadq.qc.ca
www.fadq.qc.ca

Centres de services

Sans frais: 1 800 749-3646

Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec

Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4

Téléphone: 819 763-3759
Télécopieur: 819 763-3617
Courriel: rouyn@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent– Gaspésie–Îles- de-la-Madeleine

Centre de services de Caplan

C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone: 418 388-2689
Télécopieur: 418 388-2926
Courriel: caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

Bureau 2.10
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone: 418 727-3586
Télécopieur: 418 727-3564
Courriel: rimouski@fadq.qc.ca

Centre de services de Rivière-du-Loup

Bureau 200
125, rue Jacques-Athanase
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2

Téléphone: 418 867-1264
Télécopieur: 418 867-4126
Courriel: riviere-du-loup@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

Centre de services de Drummondville

Bureau 100
750, boulevard René-Lévesque
Drummondville (Québec) J2C 7N7

Téléphone: 819 475-8461
Télécopieur: 819 475-1400
Courriel: drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Téléphone: 819 293-6991
Télécopieur: 819 293-8426
Courriel: nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

Bureau 200
767, boulevard Pierre-Roux Est
Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Téléphone: 819 758-8239
Télécopieur: 819 752-7950
Courriel: victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches– Capitale-Nationale– Côte-Nord

Centre de services de Lévis

Bureau 079
5410, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone: 418 833-7575
Télécopieur: 418 835-0587
Courriel: levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie

Bureau 200
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone: 418 386-8084
Télécopieur: 418 386-8092
Courriel: sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges

Bureau 110
11500, 1^{re} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Téléphone: 418 226-3110
Télécopieur: 418 226-3500
Courriel: saint-georges@fadq.qc.ca

Estrie

Centre de services de Sherbrooke

Bureau 1.20
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

Téléphone: 819 820-3393
Télécopieur: 819 820-3925
Courriel: sherbrooke@fadq.qc.ca

Laurentides–Lanaudière– Laval–Montréal

Centre de services de L'Assomption

C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone: 450 589-2204
Télécopieur: 450 589-9727
Courriel: assomption@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Téléphone: 450 472-1140
Télécopieur: 450 472-3911
Courriel: saint-eustache@fadq.qc.ca

Mauricie

Centre de services de Trois-Rivières

Bureau 01
5195, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone: 819 371-6609
Télécopieur: 819 371-6970
Courriel: trois-rivieres@fadq.qc.ca

Montérégie

Centre de services de Granby

Bureau 220
328, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone: 450 776-7145
Télécopieur: 450 776-7127
Courriel: granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

Bureau 245
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone: 450 444-1678
Télécopieur: 450 444-1748
Courriel: laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

Bureau 108
157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5

Téléphone: 450 370-3040
Télécopieur: 450 370-3045
Courriel: valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

Bureau 204
3100, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Téléphone: 450 778-6635
Télécopieur: 450 778-6610
Courriel: saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7

Téléphone: 450 346-8780
Télécopieur: 450 358-9780
Courriel: saint-jean@fadq.qc.ca

Outaouais

Centre de services de Gatineau

Bureau 100
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone: 819 986-1997
Télécopieur: 819 986-1529
Courriel: gatineau@fadq.qc.ca

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Centre de services d'Alma

Bureau 208
100, avenue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone: 418 668-2369
Télécopieur: 418 662-2811
Courriel: alma@fadq.qc.ca

Recouvrement

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone: 418 834-6864
Sans frais: 1 866 423-3235
Télécopieur: 418 834-6628
Courriel: recouvrement@fadq.qc.ca

ÉTATS
FINANCIERS
2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	115
Rapport de la direction	117
Rapport du comité de vérification	119
Rapport de l'auditeur indépendant	120
État consolidé des résultats et du déficit cumulé	122
État consolidé de la situation financière	123
État consolidé de la variation de la dette nette	124
État consolidé des flux de trésorerie	125
Notes complémentaires	126-148
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	149
Rapport du fiduciaire	151
Rapport de l'auditeur indépendant	152
FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	
<i>État du résultat global</i>	154
<i>État de la variation du déficit cumulé</i>	154
<i>État de la situation financière</i>	155
<i>État des flux de trésorerie</i>	156
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE	
<i>État du résultat global</i>	157
<i>État de la variation de l'avoir net</i>	157
<i>État de la situation financière</i>	158
<i>État des flux de trésorerie</i>	159
Notes afférentes aux états financiers	160-181

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

LA FINANCIÈRE AGRICOLE
DU QUÉBEC

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Rappelons que la subvention du gouvernement du Québec de 606,6 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 6,6 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,

Le président-directeur général,

Robert Keating

La vice-présidente aux affaires corporatives,

Francine Jacques

Lévis, le 20 juin 2014

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

La présidente du comité de vérification,

Marie-Christiane Lecours

Lévis, le 20 juin 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2014

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	Budget	2014	2013
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	622 075	612 841	633 244
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	97 497	77 421	93 331
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	3 600	5 066	9 210
Droits administratifs	6 630	6 061	6 442
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	5 011	3 511	5 740
Intérêts et revenus de placement	6 397	7 596	8 906
Quote-part des résultats des placements en participation (note 13)	–	403	431
Autres revenus	1 370	944	931
	742 580	713 843	758 235
CHARGES			
Contribution aux Fonds:			
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	304 785	265 587	307 452
d'assurance récolte	48 200	42 051	48 967
Programme Agri-stabilité (note 5)	65 000	39 881	44 549
Programme Agri-investissement (note 5)	30 000	28 839	48 843
Programme Agri-Québec (note 5)	91 000	89 373	98 005
Programme Agri-Québec Plus (note 5)	–	11 418	–
Contribution au paiement de l'intérêt	5 030	3 485	1 621
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	20 000	8 911	8 981
Programmes d'aide aux entreprises bovines	–	1 279	–
Provision (reprise) pour garanties de prêts (note 21)	15 000	(4 054)	7 000
Frais d'administration (note 6)	57 849	58 845	56 903
Intérêts	6 395	3 391	6 913
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 13)	–	66	681
	643 259	549 072	629 915
EXCÉDENT ANNUEL	99 321	164 771	128 320
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(322 524)	(450 844)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN (note 7)		(157 753)	(322 524)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 778	15 783
Créances et revenus de placement à recevoir (note 8)	3 674	4 761
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	5 270	5 741
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 10)	219 985	342 615
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	2 156
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	78 413	85 990
Prêts et ouverture de crédit (note 12)	50 596	48 502
Placements (note 13)	250 970	246 252
	615 686	751 800
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 14)	204 611	571 877
Charges à payer (note 15)	7 611	7 960
Contribution provinciale reportée (note 16)	390	168
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	62 141	59 390
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	117 400	86 656
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	28 777	26 880
Dû au Fonds d'assurance récolte (note 19)	36 981	11 652
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	1 010
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	29 320	29 391
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	46 581	41 772
Provision pour programme Agri-investissement (note 5)	35 468	45 328
Provision pour programme Agri-Québec (note 5)	99 451	90 375
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 5)	11 418	—
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	840	—
Provision pour garanties de prêts (note 21)	73 019	83 445
Provision pour vacances	5 100	4 845
Provision pour congés de maladie (note 22)	17 440	16 761
	776 548	1 077 510
DETTE NETTE	(160 862)	(325 710)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 23)	3 109	3 186
DÉFICIT CUMULÉ (note 7)	(157 753)	(322 524)

Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)

Obligations contractuelles (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général,
Robert Keating

La présidente du conseil d'administration,
Diane Vincent

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	Budget	2014	2013
Excédent annuel	99 321	164 771	128 320
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(1 039)	(1 080)
Dispositions		1	9
Amortissement		1 115	1 194
		77	123
Diminution de la dette nette	99 321	164 848	128 443
DETTE NETTE AU DÉBUT	(325 710)	(325 710)	(454 153)
DETTE NETTE À LA FIN	(226 389)	(160 862)	(325 710)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	164 771	128 320
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 115	1 194
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	(8)	4
Gain sur disposition de placements en BTAA	(133)	(161)
Perte de valeur sur placements en BTAA	66	681
Quote-part des résultats des placements en participation	(403)	(431)
Variation de la provision pour garanties de prêts	(10 426)	(5 158)
	154 982	124 449
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 26)	210 180	75 655
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	365 162	200 104
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	471	488
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	37 892	30 532
Prêts et ouverture de crédit	(39 986)	(42 469)
Produit de disposition de placements en BTAA	1 052	750
Acquisition de placements	(5 300)	(9 000)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(5 871)	(19 699)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 039)	(1 080)
Produit de disposition d'immobilisations	9	5
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(1 030)	(1 075)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires et flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(367 266)	(170 276)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(9 005)	9 054
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	15 783	6 729
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 778	15 783
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	6 131	15 377
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	647	406
	6 778	15 783
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	3 388	6 893

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que de certaines dépenses admises par le programme.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 28, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du gouvernement du Québec, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des emprunts temporaires, des charges à payer, des montants dus au Fonds d'assurance récolte, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions annuelles du gouvernement du Québec sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminués d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arriérés depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20%
Équipement informatique	33,33%
Stations météorologiques	10%
Développement informatique	20%

3. Contribution du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle pour une période de cinq ans échéant le 31 mars 2015.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs verse un montant annuel de 1 400 milliers de dollars en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2014	2013
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	606 563	630 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	4 878	1 844
Contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 400	1 400
	612 841	633 244

(1) Cette enveloppe inclut un montant de 6 563 milliers de dollars (2013: 30 millions de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 7. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure à ce montant, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon *Cultivons l'avenir 2: Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels* relatif au:

	2014	2013
programme Agri-protection pour:		
la contribution au programme	25 086	29 286
la contribution à l'administration	9 015	8 623
	34 101	37 909
programme Agri-stabilité pour:		
la contribution au programme (note 5)	20 889	21 203
la contribution à l'administration	4 030	3 843
	24 919	25 046
programme Agri-investissement pour:		
la contribution au programme (note 5)	17 304	29 306
la contribution à l'administration	1 097	1 070
	18 401	30 376
	77 421	93 331

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

5. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

6. Frais d'administration

	2014	2013
Traitements et avantages sociaux	47 503	45 500
Transport et communication	2 812	2 898
Loyers	3 690	3 642
Services professionnels et administratifs	2 998	2 980
Fournitures et matériel	592	514
Entretien et réparations	135	175
Amortissement des immobilisations	1 115	1 194
	58 845	56 903

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2014	2013
Programmes de financement agricole et forestier	23 109	22 206
Programme d'assurance récolte	15 025	14 372
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 882	8 342
Programme Agri-stabilité	7 636	7 370
Programme Agri-investissement	1 832	1 789
Programme Agri-Québec	1 803	1 687
Programme Agri-Québec Plus	213	–
Programme d'aide aux producteurs du secteur bovin	128	–
Capital Financière agricole inc.	55	66
Financière agricole du Québec – Développement international	1 162	1 071
	58 845	56 903

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

7. Déficit cumulé

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, les sommes versées par le gouvernement seront ajoutées à la contribution annuelle de la Société au moment jugé opportun par celui-ci, et ce, conformément au respect de certaines conditions. En outre, tout surplus cumulé après cette date doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. Ainsi, le tableau présenté permet de suivre l'évolution de ces deux éléments distinctement.

De plus, La Financière agricole détient une réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

Le déficit cumulé s'établit comme suit:

	2014			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 563	—	—	6 563
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 563)	—	—	(6 563)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	164 771	—	164 771
Excédent des revenus sur les charges	—	164 771	—	164 771
Montant transféré à la réserve	—	(9 721)	9 721	—
Solde à la fin	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

7. Déficit cumulé (suite)

	2013			
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(539 850)	11 463	77 543	(450 844)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	30 000	—	—	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 910)	—	—	(6 910)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	105 230	—	105 230
Excédent des revenus sur les charges	23 090	105 230	—	128 320
Montant transféré à la réserve	—	(12 736)	12 736	—
Solde à la fin	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2014	2013
Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)	173 019	173 724
Provision pour garanties de prêts (note 21)	(73 019)	(83 445)
	100 000	90 279

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

8. Créances et revenus de placement à recevoir

	2014	2013
Comptes clients	2 832	3 551
Revenus de placement	842	1 210
	3 674	4 761

9. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1	41
Portant intérêt aux taux de 1,32% et 1,33%, échéant jusqu'au 1 ^{er} mai 2014 (2013: 1,32% échu le 15 avril 2013)	4 100	4 594
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	1 169	1 106
	5 270	5 741

10. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 550	28 994
Portant intérêt à des taux variant entre 1,47% et 1,53%, échéant jusqu'au 2 mai 2014 (2013: 1,5% et 1,55% échéant jusqu'au 25 avril 2013)	218 435	313 621
	219 985	342 615

11. À recevoir du gouvernement du Canada

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au:		
programme Agri-stabilité	55 824	56 650
programme Agri-investissement	21 712	28 796
programme Agri-protection	863	544
Autres	14	—
	78 413	85 990

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

12. Prêts et ouverture de crédit

	2014	2013
Ouverture de crédit, portant intérêt au taux de 2,75%, échéant le 30 juin 2014, garantie par deux hypothèques mobilières (montant autorisé: 40 millions de dollars)	38 100	37 200
Prêts sans intérêt, remboursables en quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2014	12 050	10 538
Prêts portant intérêt à des taux variant entre 2,5% et 8%	446	764
	50 596	48 502

	2014	2013
Solde des prêts et ouverture de crédit dont l'échéance est de:		
moins d'un an	41 135	37 219
entre 1 et 5 ans	9 382	11 164
5 ans et plus	79	119
	50 596	48 502

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2037. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 358 milliers de dollars (2013: 658 milliers de dollars).

13. Placements

	2014	2013
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	73 479	74 464
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	158 789
Placements en participation	13 902	12 999
	250 970	246 252

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Au 31 mars 2014, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

13. Placements (suite)

BILLETTS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) (suite)

Ne pouvant qualifier le marché de ces billets comme étant actif, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 66 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (2013: 681 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2014 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants:

	2014		2013	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration:				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	34 460	34 460	34 461	34 461
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	1 986	487	2 100	600
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	—	—	109	—
Actifs inadmissibles	5 998	2 830	6 826	3 701
	83 466	70 524	84 518	71 509
BTAA exclus du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	86 421	73 479	87 473	74 464

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable:

	2014		2013	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	87 473	74 464	89 103	75 734
Disposition	(1 052)	(919)	(750)	(589)
Radiation	—	—	(880)	—
Perte de valeur de l'exercice	—	(66)	—	(681)
Solde à la fin	86 421	73 479	87 473	74 464

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

13. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2014, la valeur marchande des dépôts à participation est de 186 244 milliers de dollars (2013: 172 526 milliers de dollars). La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2014.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2013: 5 918 milliers de dollars).

PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie d'un vendeur non apparenté. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec.

	2014	2013
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	12 210	11 679
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	1 692	1 320
	13 902	12 999

Sommaire des états financiers:

	2014			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 501	912	589	531
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	157	541	(384)	(128)
	1 658	1 453	205	403

	2013			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 664	1 052	612	551
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	99	460	(361)	(120)
	1 763	1 512	251	431

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2014, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2013, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2014.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

13. Placements (suite)

PLACEMENTS EN PARTICIPATION (suite)

	2014			2013
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	18 668	5 393	13 275	12 686
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	5 339	77	5 262	4 135
	24 007	5 470	18 537	16 821

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2014, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2013.

Le 26 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé son intention de créer un fonds spécialisé dans le financement subordonné et le capital de risque dont La Financière agricole du Québec serait un des partenaires et dans lequel elle transférerait les activités de Capital Financière agricole inc. Des discussions sont toujours en cours à la date de signature des états financiers.

14. Emprunts temporaires

	2014	2013
Acceptation bancaire, 1,26%, échéant le 10 avril 2014 (2013: 1,25% et 1,27% échéant jusqu'au 25 avril 2013)	30 291	224 602
Billets à escompte, variant de 1,26% à 1,28%, échéant jusqu'au 1 ^{er} mai 2014 (2013: 1,24% à 1,30%, échéant jusqu'au 25 avril 2013)	108 320	304 675
Billets au pair – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,27% et 1,28%, échéant jusqu'au 1 ^{er} mai 2014 (2013: 1,27%, échu le 22 avril 2013)	66 000	42 600
	204 611	571 877

En vertu du décret 595-2013 du gouvernement du Québec, daté du 12 juin 2013, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars échéant le 30 juin 2014 (2013: 960 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2014, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédant pas 800 millions de dollars (2013: 960 millions de dollars) dont 422 millions de dollars (2013: 460 millions de dollars) sont exclusivement réservés aux besoins financiers des fonds fiduciaires.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

15. Charges à payer

	2014	2013
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	2 296	2 127
Contribution au paiement de l'intérêt	1 182	639
Programme Agri-stabilité	1 518	2 656
Traitements	1 345	1 194
Fournisseurs	1 029	889
Intérêts sur emprunts temporaires	3	20
Autres	238	435
	7 611	7 960

16. Contribution provinciale reportée

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2014	2013
Solde au début	59 390	57 223
Dépôts des participants	39 047	43 365
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	38 695	43 431
Intérêts distribués dans les comptes des participants	349	342
Retraits des participants	(75 340)	(84 971)
Solde à la fin	62 141	59 390

18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2014	2013
Solde au début	86 656	46 488
Dépôts des participants	81 196	86 422
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	80 526	86 687
Intérêts distribués dans les comptes des participants	531	319
Retraits des participants	(131 509)	(133 260)
Solde à la fin	117 400	86 656

19. Dû au Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Portant intérêt au taux de 1,22% et 1,23%, échéant jusqu'au 24 avril 2014 (2013: 1,22% et 1,25% échéant jusqu'au 2 mai 2013)	34 600	10 800
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 381	852
	36 981	11 652

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

20. Dû au gouvernement du Québec

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 320	4 391
Consenti pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par La Financière agricole du Québec avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole	15 000	15 000
	29 320	29 391

21. Provision pour garanties de prêts

	2014	2013
Solde au début	83 445	88 603
Débours de garanties	(6 525)	(12 337)
Recouvrement	153	179
Provision (reprise) pour garanties de prêts	(4 054)	7 000
Solde à la fin	73 019	83 445
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	10 699	16 937
Provision générale	62 320	66 508
	73 019	83 445

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 455,1 millions de dollars (2013: 4 372,1 millions de dollars). Au 31 mars 2014, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 28,4 millions de dollars (2013: 51,9 millions de dollars).

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2014		2013	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 439 652	418 230	4 351 766	344 288
Ouvertures de crédit	15 471	20 491	20 331	32 145
	4 455 123	438 721	4 372 097	376 433

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

21. Provision pour garanties de prêts (suite)

GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2014	2013
moins de 5 ans	410 478	430 893
entre 5 et 10 ans	1 242 886	1 278 703
entre 10 et 15 ans	1 442 708	1 441 969
entre 15 et 20 ans	1 292 981	1 177 051
20 ans et plus	66 070	43 481
	4 455 123	4 372 097

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants:

	2014	2013
moins de 4%	3 588 662	3 214 101
de 4% à 5,99%	231 881	373 752
6% et plus	3 238	27 329
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	631 342	756 915
	4 455 123	4 372 097

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

22. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

22. Provision pour congés de maladie (suite)

	2014	2013
Solde au début	16 761	16 350
Prestations acquises	1 800	1 801
Prestations versées	(1 121)	(1 390)
Solde à la fin	17 440	16 761

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014:

- Taux d'indexation variant de 3,30% à 4,05% (2013: 3,20% à 4,55%);
- Taux d'actualisation variant de 1,69% à 4,36% (2013: 1,81% à 3,98%);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 33 ans (2013: 4 à 33 ans).

23. Immobilisations

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	805	42
Équipement informatique	1 809	1 548	261
Stations météorologiques	782	515	267
Développement informatique	12 660	10 121	2 539
	16 098	12 989	3 109

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	768	79
Équipement informatique	1 813	1 498	315
Stations météorologiques	782	436	346
Développement informatique	11 768	9 322	2 446
	15 210	12 024	3 186

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ainsi que les coûts capitalisés relatifs au développement informatique ont été respectivement de 147 265 \$ et 892 167 \$ (2013: 239 287 \$ et 841 181 \$). De plus, le coût du mobilier et équipement et de l'équipement informatique disposé s'est élevé à 151 350 \$ (2013: 23 785 \$).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

24. Compte dédié aux garanties de prêts

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du Compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le Compte dédié pour le paiement des débours de garanties.

	2014	2013
Solde au début	173 724	166 146
Débours de garanties (note 21)	(6 525)	(12 337)
Revenus d'intérêts	7 408	8 171
Recouvrement (note 21)	153	179
Produit de disposition de placements en BTAA	25	23
Montant versé ⁽¹⁾	14 067	11 542
Montant versé en trop ⁽²⁾	(15 833)	—
Solde à la fin	173 019	173 724

Le compte dédié est composé des éléments suivants:

	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	736	373
Avance ⁽³⁾	1 167	6 800
Revenus de placement à recevoir	639	874
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	158 789
	173 019	173 724

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

(2) Le montant versé en trop au Compte dédié représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant a servi à réduire l'avance.

(3) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au Compte dédié. Conséquemment, n'eût été l'avance effectuée, le Compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

25. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables au prochain exercice financier totalisent 7 023 milliers de dollars (2013: 6 447 milliers de dollars).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

26. Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement

	2014	2013
Créances et revenus de placement à recevoir	1 087	(1 331)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	122 630	54 072
À recevoir du gouvernement du Québec	2 156	(1 431)
À recevoir du gouvernement du Canada	7 577	4 046
Charges à payer	(349)	(641)
Contribution provinciale reportée	222	(1 110)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	2 751	2 167
Comptes des participants au programme Agri-Québec	30 744	40 168
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	1 897	(1 357)
Dû au Fonds d'assurance récolte	25 329	(12 331)
Dû au gouvernement du Canada	(1 010)	(207)
Dû au gouvernement du Québec	(71)	(1 220)
Provision pour programme Agri-stabilité	4 809	(22 281)
Provision pour programme Agri-investissement	(9 860)	5 418
Provision pour programme Agri-Québec	9 076	11 325
Provision pour programme Agri-Québec Plus	11 418	—
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	840	—
Provision pour vacances	255	(43)
Provision pour congés de maladie	679	411
	210 180	75 655

27. Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2014, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 9,18% à 9,84% de la masse salariale cotisable et celui du RRAS et du RRPE est passé de 12,30% à 14,38%.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73% au 1^{er} janvier 2014 (0,54% au 1^{er} janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08% de la masse salariale cotisable et à 11,46% de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 875 milliers de dollars (2013: 2 624 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Elle établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à cette dernière de remplir ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au gouvernement du Québec, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. La Société analyse le risque de crédit et le besoin financier avant chaque nouvelle émission.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des fonds fiduciaires et du gouvernement du Québec, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Au 31 mars 2014, la Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 331,9 millions de dollars (2013: 220,4 millions de dollars). Les échéances des emprunts bancaires et des charges à payer sont de moins de 32 jours. Quant aux autres passifs financiers, leurs échéances dépendent de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au delà du prochain exercice. La Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu que le gouvernement provincial verse plus de 25% de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et du montant des facilités de crédit inutilisées.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par la Société, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque d'intérêt en raison, notamment, des emprunts temporaires et du montant dû au Fonds d'assurance récolte, renouvelés périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Compte dédié établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Compte dédié détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2014, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier relatif au Compte dédié, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	52,19%	46,25%	51,25%	60,25%
Valeur à court terme	15,64%	13%	15%	20%
Obligations	36,55%	31,25%	36,25%	45,25%
Actions	26,59%	17,25%	26,25%	33,25%
Actions canadiennes	7,23%	4,75%	7,75%	10,75%
Actions Qualité mondiale	3,96%	0,5%	2%	4%
Actions américaines	5,94%	3,5%	6,5%	9,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	6,42%	4%	7%	10%
Actions des marchés en émergence	3,04%	1,5%	3%	4,5%
Autres placements	21,22%	–	22,5%	–

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le Fonds ne devrait pas dépasser dans 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du Compte dédié sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2014, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Compte dédié, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 22,4%, 21,4% et 2,5%. Le risque absolu du portefeuille de référence et le risque actif du fonds particulier étaient respectivement de 22,6% et 3,1% en 2013.

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

29. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2014			2013
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	23 330	279 765	(256 435)	(403 349)
Fonds d'assurance récolte	236 288	2 855	233 433	183 870
	259 618	282 620	(23 002)	(219 479)

30. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés:

	2014	2013
Loyers – Société immobilière du Québec	3 555	3 581
Fournitures et communication – Centre de services partagés du Québec	1 631	1 378

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,

Le président-directeur général
de la Société,

Robert Keating

La vice-présidente aux affaires
corporatives de la Société,

Francine Jacques

Lévis, le 20 juin 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2014, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2014

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 7)	145 825	176 322
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 7)	265 587	307 452
Intérêts	47	10
	411 459	483 784
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 7)	259 403	408 353
Intérêts – La Financière agricole du Québec	3 511	5 740
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 400	1 300
Autres frais	231	124
	264 545	415 517
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	146 914	68 267

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(403 349)	(471 616)
Résultat net et global	146 914	68 267
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(256 435)	(403 349)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIF		
Courant		
Encaisse	137	663
Comptes clients (note 8)	6 066	6 407
Avances aux adhérents (note 9)	17 127	10 611
	23 330	17 681
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	4 045	595
Contributions des adhérents reportées (note 10)	15 709	19 335
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	219 985	342 615
Provision pour compensations (note 12)	40 026	58 485
	279 765	421 030
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(256 435)	(403 349)
	23 330	17 681

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating

La présidente du conseil d'administration
de la Société,
Diane Vincent

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global	146 914	68 267
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	341	17 141
À recevoir de La Financière agricole du Québec	—	4 730
Avances aux adhérents	(6 516)	585
Charges à payer	3 450	(899)
Contributions des adhérents reportées	(3 626)	(1 102)
Provision pour compensations	(18 459)	(34 138)
	(24 810)	(13 683)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	122 104	54 584
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(122 630)	(54 072)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(526)	512
ENCAISSE AU DÉBUT	663	151
ENCAISSE À LA FIN	137	663
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	49	15
Intérêts payés sur activités de financement	3 889	5 492

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
PRODUITS		
Contributions des adhérents	27 207	32 843
Contribution de La Financière agricole du Québec	42 051	48 967
Intérêts et revenus de placement (note 14)	12 252	6 358
	81 510	88 168
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	31 944	27 636
Intérêts	3	2
	31 947	27 638
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	49 563	60 530

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
AVOIR NET AU DÉBUT	183 870	123 340
Résultat net et global	49 563	60 530
AVOIR NET À LA FIN	233 433	183 870

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	651	270
Comptes clients (note 8)	513	551
Intérêts et revenus de placement à recevoir (note 16)	216	293
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 17)	36 981	11 652
	38 361	12 766
Placements (note 15)	197 927	173 650
	236 288	186 416
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	535	79
Contributions des adhérents reportées (note 10)	882	853
Provision pour indemnités (note 18)	1 438	1 614
	2 855	2 546
AVOIR NET	233 433	183 870
	236 288	186 416

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général
de la Société,

Robert Keating

La présidente du conseil d'administration
de la Société,

Diane Vincent

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global	49 563	60 530
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	(1 760)	(2 023)
Plus-value non réalisée sur placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(7 517)	(2 089)
	40 286	56 418
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	38	(143)
Intérêts et revenus de placement à recevoir	77	(72)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(25 329)	7 601
Charges à payer	456	10
Contributions des adhérents reportées	29	(67)
Provision pour indemnités	(176)	(1 554)
	(24 905)	5 775
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	15 381	62 193
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15 000)	(62 000)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	381	193
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	270	77
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	651	270
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	210	98
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	441	172
	651	270
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	36	30
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	3 019	2 151
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	2	1

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40% pour la majorité des protections et de 60% pour La Financière agricole. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de La Financière agricole le 20 juin 2014.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 6 et 15 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 7, 12 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2013 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements à long terme comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquentement à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par La Financière agricole et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de La Financière agricole. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

4. Adoptions de nouvelles normes comptables

IFRS 13 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les directives liées à l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. À la suite de l'adoption de l'IFRS 13, le Fonds a passé en revue ses méthodes d'évaluation de la juste valeur ainsi que les informations financières divulguées à la note 6 – *Juste valeur des instruments financiers*, lesquelles sont demeurées inchangées.

5. Modifications futures de normes comptables

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, est une norme en trois volets qui remplacera la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Le premier volet de cette norme, laquelle a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le second volet, publié en novembre 2013, traite de la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur de la norme sera fixée lorsque la totalité de la norme IFRS 9 sera presque finalisée.

IAS 32 INSTRUMENTS FINANCIERS: PRÉSENTATION

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers: présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

6. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des placements en BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les placements de BTAA et de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 aux 31 mars 2014 et 2013.

7. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 276 717 milliers de dollars (2013: 433 507 milliers de dollars) et les contributions de 428 726 milliers de dollars (2013: 508 928 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 17 314 milliers de dollars (2013: 25 154 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

8. Comptes clients

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Contributions	4 139	3 957
Compensations versées en trop	1 927	2 450
	6 066	6 407

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2014	2013
Année d'assurance 2013	4 695	—
Année d'assurance 2012	177	4 418
Année d'assurance 2011	149	466
Année d'assurance 2010	451	533
Année d'assurance 2009	293	471
Antérieures à 2009	301	519
	6 066	6 407

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 368 milliers de dollars au 31 mars 2014 (2013: 244 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Contributions	492	508
Indemnités versées en trop	21	43
	513	551

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 11 333 dollars au 31 mars 2014 (2013: 7 940 dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des indemnités aux résultats.

9. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

10. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

11. Dû à La Financière agricole du Québec

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 550	28 994
Portant intérêt à des taux variant entre 1,47% et 1,53%, échéant jusqu'au 2 mai 2014 (2013: 1,5% à 1,55%, échéant jusqu'au 25 avril 2013)	218 435	313 621
	219 985	342 615

12. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2014	2013
Solde au début	58 485	92 623
Compensations versées	(60 237)	(92 578)
Reprise pour provision excédentaire	—	(45)
Compensations versées non provisionnées	1 752	—
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	40 026	58 485
Solde à la fin	40 026	58 485

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

13. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable:

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2013	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2014
Veaux d'embouche	360	73 025	69 845	270	3 270
Bouvillons et bovins d'abattage	(11 186)	17 714	4 294	130	2 104
Veaux de lait	14 744	20 204	17 321	(17)	17 644
Veaux de grain	4 995	3 933	2 802	31	6 095
Porcelets	(134 626)	79 766	49 688	1 249	(105 797)
Porcs	(267 309)	139 437	81 956	3 151	(212 979)
Agneaux	1 803	18 993	20 300	80	416
Pommes de terre	153	364	58	82	377
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(8 852)	55 334	13 075	39	33 368
Pommes	(3 431)	2 642	64	80	(933)
	(403 349)	411 412	259 403	5 095	(256 435)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Bouvillons et bovins d'abattage	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Veaux de lait	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Veaux de grain	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Porcelets	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Porcs	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Agneaux	2013	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
Pommes de terre	2012	1 ^{er} août 2012 au 31 juillet 2013
Céréales	2012	1 ^{er} août 2012 au 31 juillet 2013
Maïs-grain	2012	1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013
Soya	2012	1 ^{er} septembre 2012 au 31 août 2013
Canola	2012	15 août 2012 au 14 août 2013
Pommes	2012	15 août 2012 au 14 août 2013

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

14. Intérêts et revenus de placement

	2014	2013
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10 055	3 905
Intérêts sur les placements en BTAA	159	123
Intérêts – La Financière agricole du Québec	236	262
Intérêts de comptes clients	33	36
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	9	9
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	1 760	2 023
	12 252	6 358

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	2014	2013
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 604	1 246
Actions	946	500
Autres placements	(34)	26
	2 516	1 772
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	25	31
Actions	536	24
Autres placements	(543)	(16)
	18	39
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	(253)	206
Actions	7 428	1 441
Autres placements	342	442
	7 517	2 089
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse de dépôt et placement du Québec	4	5
	10 055	3 905

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

15. Placements

	2014	2013
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	21 151	19 392
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	176 776	154 258
	197 927	173 650

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction a déterminé les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2014, une plus-value non réalisée de 1 760 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2013: 2 023 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2014. Une variation de 10% de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 115 milliers de dollars.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

15. Placements (suite)

BILLETTS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) (suite)

Le Fonds d'assurance récolte détient les titres suivants de BTAA:

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	13 979	13 379	13 980	12 498
Catégorie A-2	6 497	6 113	6 497	5 464
Catégorie B	1 179	1 087	1 179	935
Catégorie C	671	572	671	495
	22 326	21 151	22 327	19 392

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation

	2014	2013
Placements à la juste valeur (coût 2014: 163 millions de dollars; 2013: 153 millions de dollars)	176 750	154 286
Avances du fonds général	(52)	4
Revenus de placement courus et à recevoir	254	220
Revenu net à verser au déposant	(176)	(252)
	176 776	154 258

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2014 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 807 milliers de dollars (2013: 1 041 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2013: 2 358 milliers de dollars).

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

15. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

a) Placements (suite)

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit:

	2014	2013
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	109 311	111 000
Obligations	17 865	16 051
	127 176	127 051
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Actions canadiennes	17 775	10 848
Actions Qualité Mondiale	16 149	4 722
Actions américaines	7 713	5 722
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	7 844	6 195
	49 481	27 487
Autres placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Instruments financiers dérivés étrangers	139	47
	176 796	154 585
Passif lié aux placements		
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	(33)	(298)
Quote-part nette des activités du fonds général	(13)	
Instruments financiers dérivés étrangers	—	(1)
	(46)	(299)
	176 750	154 286

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

15. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. Ces instruments financiers s'établissent comme suit:

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de change				
Contrat de change à terme				
Achats	—	16	—	211
Ventes	139	9 933	46	6 120
	139	9 949	46	6 331

16. Intérêts et revenus de placement à recevoir

	2014	2013
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	177	252
Intérêts sur placement en BTAA	39	41
	216	293

17. À recevoir de La Financière agricole du Québec

	2014	2013
Portant intérêt à des taux variant entre 1,22% et 1,23%, échéant jusqu'au 24 avril 2014 (2013: 1,22% à 1,25%, échéant jusqu'au 2 mai 2013)	34 600	10 800
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 381	852
	36 981	11 652

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

18. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2014	2013
Solde au début	1 614	3 168
Indemnités versées	(1 153)	(2 634)
Reprise pour provision excédentaire	(461)	(501)
Provision pour indemnités de l'année d'assurance courante	1 438	1 581
Solde à la fin	1 438	1 614

19. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, La Financière agricole assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 7 882 milliers de dollars (2013: 8 342 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 6 010 milliers de dollars (2013: 5 748 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

20. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, La Financière agricole détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Financière agricole, à titre de fiduciaire, révisé périodiquement ses besoins financiers et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par La Financière agricole. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2014, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Bovine	75%	62%
Porcine	11%	23%
Agneaux	8%	7%
Céréaliers	6%	8%
	100%	100%

Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Foin et maïs fourrager	12%	27%
Céréales	51%	42%
Légumes de transformation	1%	2%
Légumes maraîchers	17%	21%
Pommes de terre	13%	1%
Sirop d'érable	3%	3%
Autres	3%	4%
	100%	100%

Les placements à long terme du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 259,8 millions de dollars au 31 mars 2014 (2013: 164,9 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidités compte tenu de son avoir net qui représente 98,8% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles avec le fiduciaire. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidités compte tenu des facilités de crédit disponibles avec le fiduciaire et du versement de la contribution de La Financière agricole qui est déposée dans le premier trimestre, ainsi que celles des adhérents.

Pour les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 15 (b) *Instruments financiers dérivés*. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation. Par la suite, La Financière agricole verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole. Le fiduciaire recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2014, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	71,9%	67%	72%	77%
Valeur à court terme	61,8%	57%	62%	67%
Obligations	10,1%	5%	10%	15%
Actions	28,1%	23%	28%	33%
Actions canadiennes	10,1%	7%	10%	13%
Actions Qualité Mondiale	9,2%	6%	9%	12%
Actions américaines	4,4%	1,5%	4,5%	7,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	4,4%	1,5%	4,5%	7,5%

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le Fonds ne devrait pas dépasser dans 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2014, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 15,1%, 14,1% et 1,9%. Le risque absolu du portefeuille de référence et le risque actif du fonds particulier étaient respectivement de 9,3% et 0,6% en 2013.

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

22. Risque d'assurance

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

22. Risque d'assurance (suite)

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par La Financière agricole. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échu à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, La Financière agricole s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative:

Région administrative	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Bas-Saint-Laurent	10%	23%	10%	5%
Capitale-Nationale	3%	3%	3%	3%
Centre-du-Québec	12%	4%	12%	3%
Chaudière-Appalaches	19%	10%	18%	8%
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7%	4%	7%	3%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	4%	6%	4%	3%
Laurentides	3%	1%	3%	4%
Mauricie	4%	1%	4%	2%
Montréal	26%	21%	26%	43%
Montréal – Laval	—	—	—	—
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	2%	3%	4%
Outaouais	3%	1%	3%	10%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6%	23%	6%	11%
	100%	100%	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

22. Risque d'assurance (suite)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2014	2013
Foin et maïs fourrager	13%	16%
Céréales	61%	55%
Légumes de transformation	3%	2%
Légumes maraîchers	6%	12%
Pommes de terre	5%	5%
Sirop d'érable	5%	4%
Autres	7%	6%
	100%	100%

23. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 400 milliers de dollars (2013: 1 400 milliers de dollars).

24. Éventualités

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par La Financière agricole.

Le premier dossier regroupe deux recours qui ont été entendus simultanément et dont l'objet est la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral, qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure du Québec le 3 février 2012 en faveur des demandeurs pour un montant global de plus de 15 millions de dollars. Ce jugement, porté en appel, a été entendu le 15 janvier 2014 et les parties sont en attente d'un jugement.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins, dont la réclamation totalise plus de 138 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leur demande à la cour consiste à reconnaître la non conformité de l'étude. En conséquence, les demandeurs veulent que la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement, soit modifiée, sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Financière agricole considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de La Financière agricole le 18 juin 2012 et a été porté en appel par les demandeurs. L'audition de la cause a eu lieu le 8 mai 2014 et les parties sont en attente d'un jugement.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

24. ÉVENTUALITÉS (suite)

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit un peu moins de 70 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de La Financière agricole à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 100 millions de dollars, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la requête, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour d'appel prévue d'ici l'automne prochain. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document ni aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont le fiduciaire dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

